



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE



BASSIN ANNECIEN

**SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE**

Grand Annecy
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy
Pays de Cruseilles
Rumilly Terre de Savoie

S²LOW

Pièce 3 - Annexe 1 - Diagnostic et état initial de l'environnement

Version approuvée par le comité syndical
du 9 juillet

© Lac Annecy Tourisme



BÉRÉNICE



SOMMAIRE

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DU SYSTÈME TERRITORIAL ANNÉCIEN **p.3**

PARTIE 1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL **p.11**

DÉMOGRAPHIE	p.11
ÉQUIPEMENTS	p.38
MOBILITÉ	p.47
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.98

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES **p.99**

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES & TOURISME	p.99
COMMERCE	p.136
AGRICULTURE	p.169
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.196

PARTIE 3 - TRANSITIONS **p.197**

PAYSAGES	p.198
EIE	p.240
ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	p.351
SYNTHÈSE CARTOGRAPHIQUE	p.361

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES

Quelques chiffres clés :

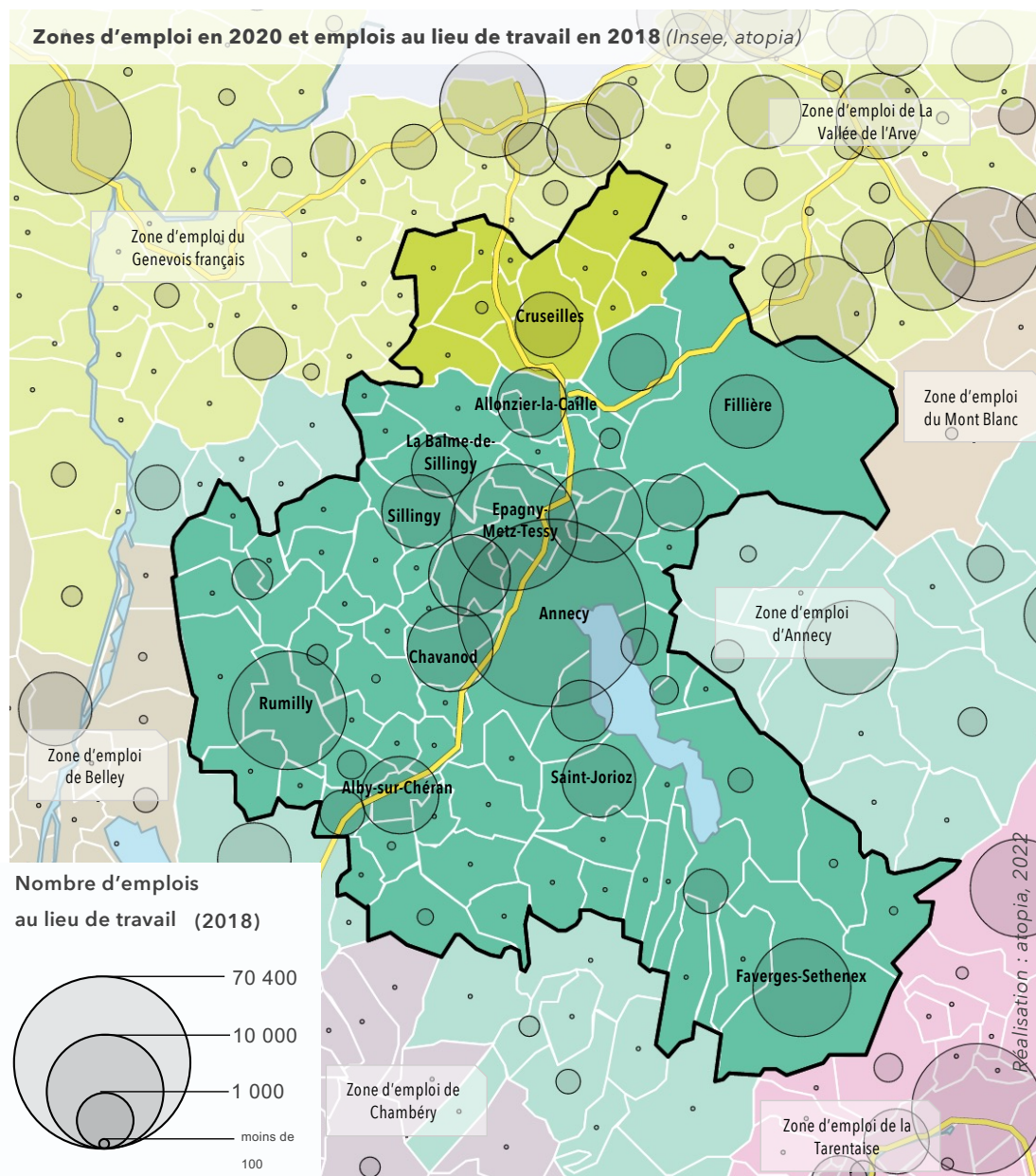
- **121 000 emplois** en 2018 ;
- **3 pôles** ayant un indice de **concentration d'emploi supérieur à 100** ;
- **73%** de la population des 15-64 ans est constituée d'**actifs occupés** en 2018 ;
- **27%** de la population des 15-64 ans est considérée comme **inactive** en 2018
- **28%** des actifs appartiennent à la catégorie des **professions intermédiaires** en 2018 ;
- **28%** des actifs appartiennent à la catégorie **employés** en 2018 ;
- **17%** des actifs occupent des postes de **cadre et de professions intellectuelles supérieures** ;
- **84%** de la population dispose d'un diplôme (au moins BEPC, le brevet des collèges ou le DNB) ;

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Géographie de l'emploi
- Population active
- Tissu économique local
- Initiatives d'économie circulaire

COMMERCE

AGRICULTURE



Un tissu économique attractif

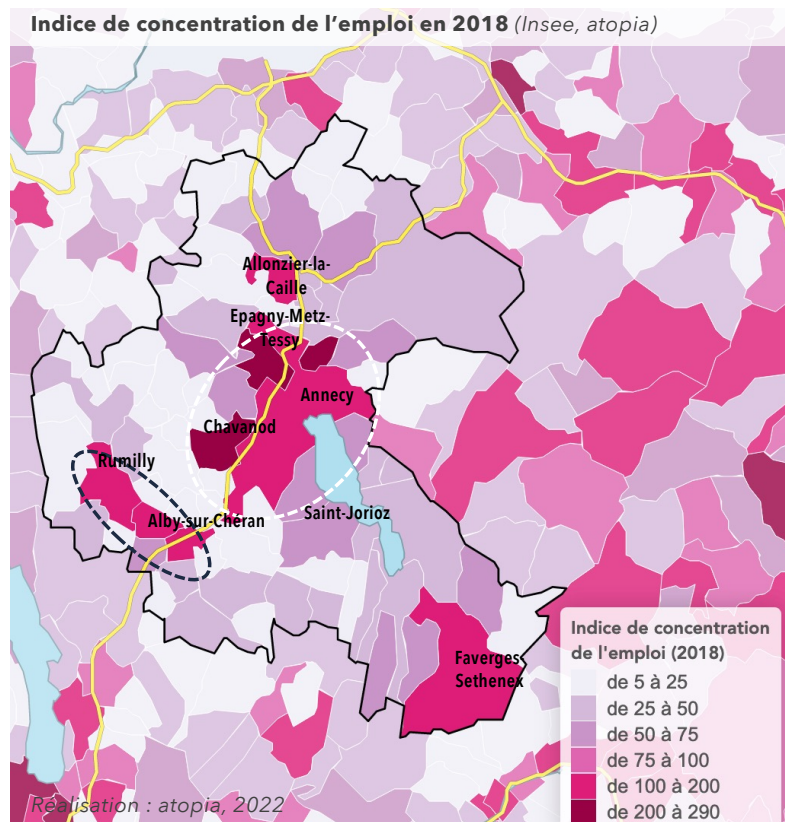
Le tissu économique du bassin annécien comprenait 121 000 emplois en 2018 (87 470 postes salariés en 2020). Le cœur d'agglomération et les pôles d'emplois relais secondaires (Rumilly, Faverges-Seythenex notamment) structurent un bassin d'emplois dont les contours dépassent les limites du périmètre du SCoT, soulignant sa capacité à répondre aux besoins d'emploi de la population d'un plus vaste espace : vallées de Thônes, secteur sud des Bauges.

À elle seule, **Annecy** compte 70 400 emplois et des entreprises d'importance comme SOPRA-STERIA (services numériques), le centre R&D de NTN-SNR Roulements (mécanique), Salomon (matériel de sport), Entremont (IAA).

Rumilly compte un tissu économique dense composé de trois espaces à vocation économique (Rumilly Nord, Est et Sud) et de plusieurs fleurons économiques comme Tefal (articles culinaires), Vulli (fabricant du jouet Sophie la Girafe) et Cereal Partners France (fournisseur du groupe Nestlé). **Faverges-Seythenex** constitue le second pôle industriel, sur l'axe Annecy - Albertville, et accueille par exemple l'entreprise Staübli (robotique, machines-outils), la manufacture Stünzi (soieries), la menuiserie industrielle Piquand.

En revanche, le nord du territoire est inclus dans la zone d'emploi du Genevois français, en lien avec des flux domicile / travail importants vers la Suisse et l'espace frontalier.

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.



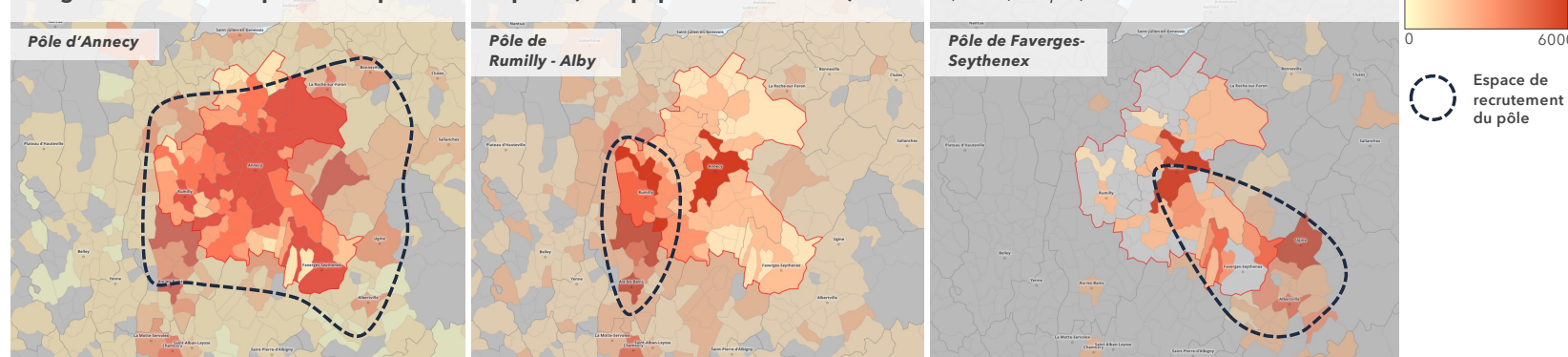
Un espace structuré autour de 3 grandes polarités économiques

Les 3 pôles présentés ci-avant structurent l'appareil économique du bassin annécien : ils recrutent sur des espaces plus ou moins éloignés et présentent un indice de concentration de l'emploi supérieur à 100. La géographie de l'emploi met en évidence l'importance de la desserte autoroutière (A41) le long de laquelle sont présentes les principales polarités économiques (Alby-sur-Chéran, Allonzier-la-Caille, Epagny-Metz-Tessy, Chavanod).

Les besoins en main d'œuvre de l'appareil économique sont pourvus par des besoins d'emplois locaux aux dimensions variables :

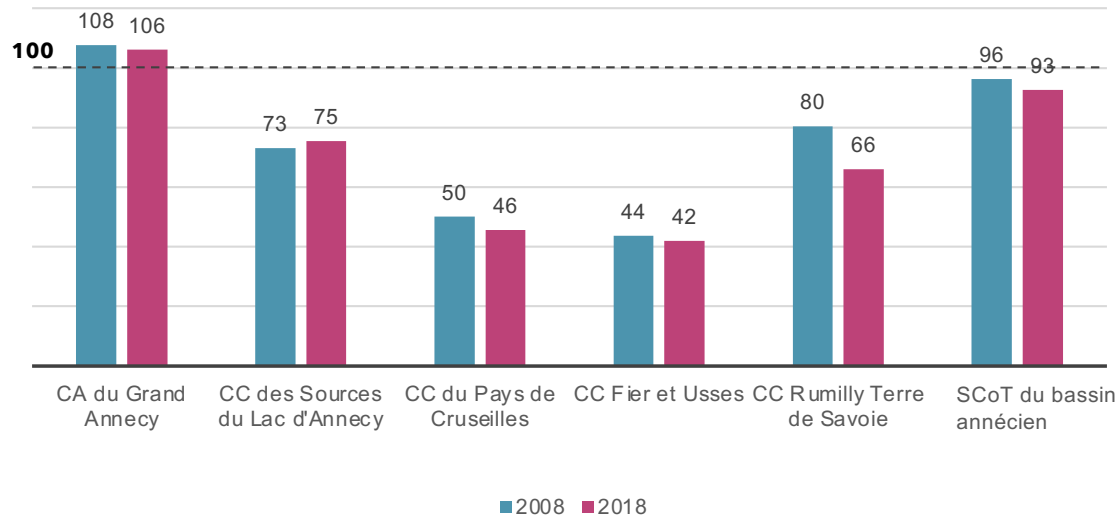
- nous l'avons vu précédemment, le pôle d'Annecy (commune nouvelle et polarités périphériques) recrute à une échelle plus étendue que le périmètre du SCoT, impliquant des déplacements domicile / travail de grande distance souvent contraints et liés à la cherté du marché immobilier annécien ;
- Celui de Rumilly / Alby-sur-Chéran recrute à l'échelle d'un espace de plus grande proximité (Vallières-sur-Fier, Entrelacs, Saint-Félix) jusqu'à Aix-les-Bains (effet TER) soulignant une plus forte imbrication des fonctions territoriales et des besoins d'organisation des mobilités à cette échelle ;
- Enfin, celui de Faverges-Seythenex recrute le long des axes routiers desservant les vallées de la Chaise (Val de Chaise, Ugine), et du Val de Tamié (Albertville), mettant en évidence des besoins en mobilité « sortantes » vers les pôles sud-savoyards.

Origine des actifs occupant un emploi dans les pôles (hors population résidente) en 2018 (Insee, atopia)

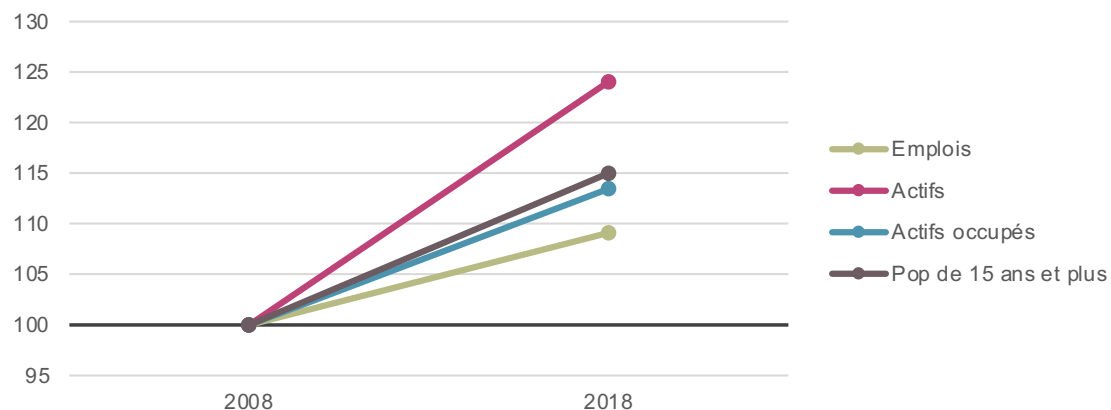


L'indice de concentration de l'emploi (ICE) mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi (Définition Insee)

Indice de concentration de l'emploi en 2008 et 2018 (Insee, atopia)



Evolution en base 100 des indicateurs d'emploi et d'activité du bassin annécien



Un équilibre emplois / population occupée en repli : une tendance à la résidentialisation ?

Sur la dernière décennie, et ce malgré l'embellie économique (+9% sur les 10 dernières années, le repli de l'indice de concentration de l'emploi souligne une augmentation encore plus rapide de la population active occupée (+13%). Cette tendance est liée à l'attractivité résidentielle très forte du bassin annécien (+15% de population de 15 ans et plus, et +24% d'actifs) et met en évidence une certaine résidentialisation de cet espace de vie : on réside de plus en plus dans le bassin annécien sans pour autant y travailler, occupant un poste à l'extérieur. C'est particulièrement le cas :

- dans le Pays de Cruseilles, sous influence genevoise et ses revenus suisses très importants ;
- et à Rumilly Terre de Savoie, placé sous l'influence du desserrement annécien, du fait de la pression sur le marché du logement qui repousse les ménages les plus modestes sur des marchés plus accessibles mais les contraint à un allongement des distances domicile / travail; mais également du repli de l'emploi au lieu de travail (-400 unités en 10 ans).

Au contraire, la CC des Sources du Lac d'Annecy voit cet indicateur évoluer favorablement sous l'effet de l'augmentation de l'emploi plus rapide que celle des actifs occupés.

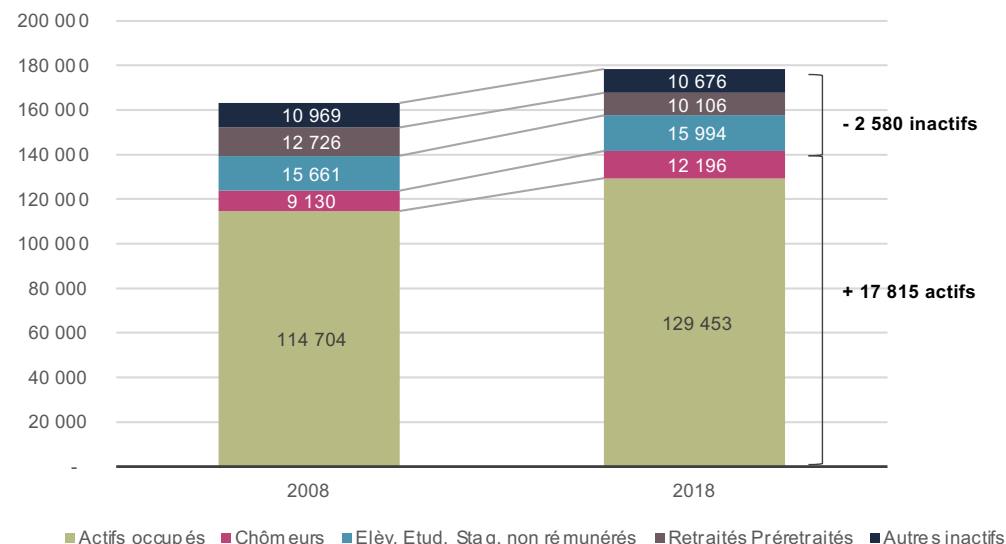
Une population résidente active, en emploi et de plus en plus nombreuse

L'attractivité résidentielle du bassin annécien lui permet d'enregistrer une augmentation de 15% de sa population en âge de travailler, soit le double de la tendance régionale. Cette dynamique s'inscrit dans une réalité partagée à l'échelle des deux Savoie, suivant un gradient d'intensité Nord - Sud (Genevois + 43% contre +10% dans la Métropole Savoie).

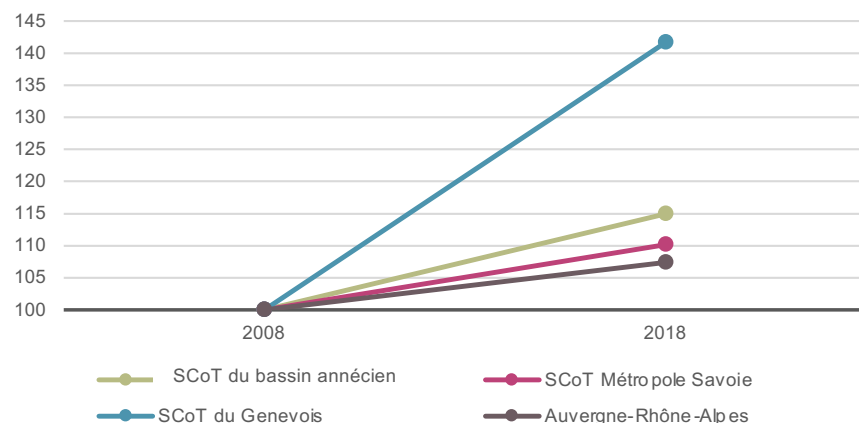
Quelques éléments d'analyse viennent toutefois nuancer cette dynamique florissante :

- si l'augmentation de la population active est portée par celle des actifs occupés, le nombre de personnes en recherche d'emploi a crû de 33% sur les 10 dernières années ;
- malgré la réduction des inactifs (hors étudiants) à l'échelle du bassin annécien, le vieillissement de la population au Sud du territoire augmente l'importance des retraités dans ce secteur.

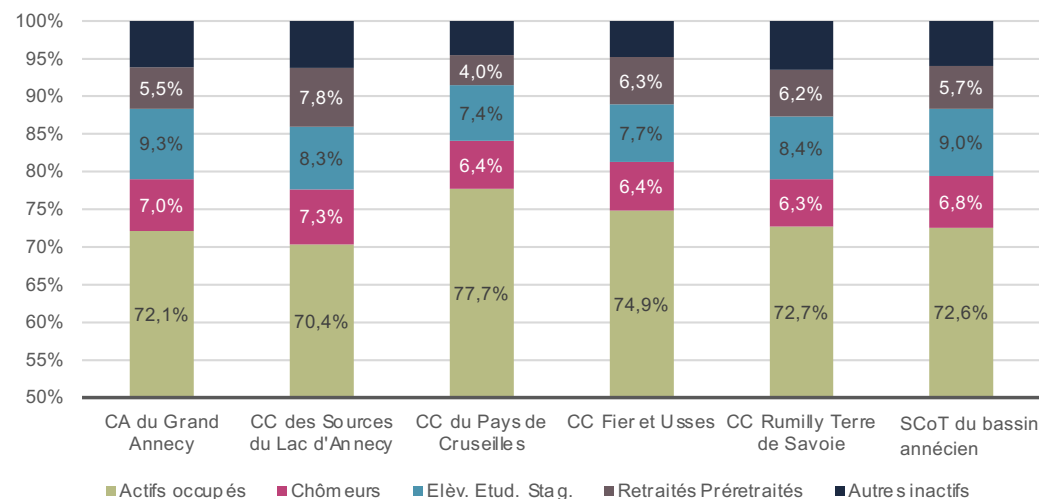
Evolution de l'activité des 15-64 ans dans le bassin annécien



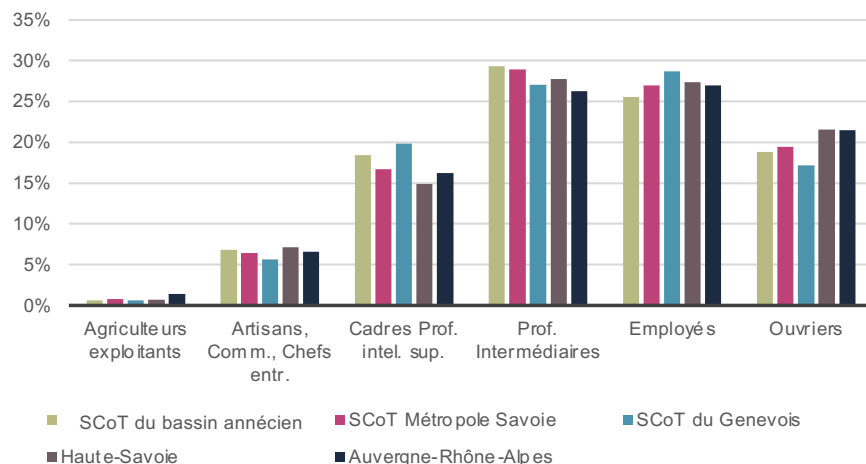
Evolution de la population active en base 100



Répartition des 15-64 ans par activité, en 2018



Catégories sociales des actifs en 2018



Un bassin rythmé par la forte mobilité extérieure de ses actifs

Le bassin annécien présente, à son échelle, un profil social d'actifs spécifique par rapport à son environnement régional : hormis l'espace du Genevois français, sont surreprésentées les classes supérieures et moyennes (cadres supérieurs, professions intermédiaires et artisans). Au contraire, les employés et les ouvriers sont nettement moins présents, alors même que le territoire comprend de nombreuses administrations publiques (préfecture de la Haute-Savoie, centre hospitalier, université, etc.)

Cette spécificité sociale des actifs est expliquée par l'influence genevoise et les caractéristiques du marché de l'emploi local, mis en évidence par l'analyse des mobilités domicile / travail des actifs occupés du bassin annécien :

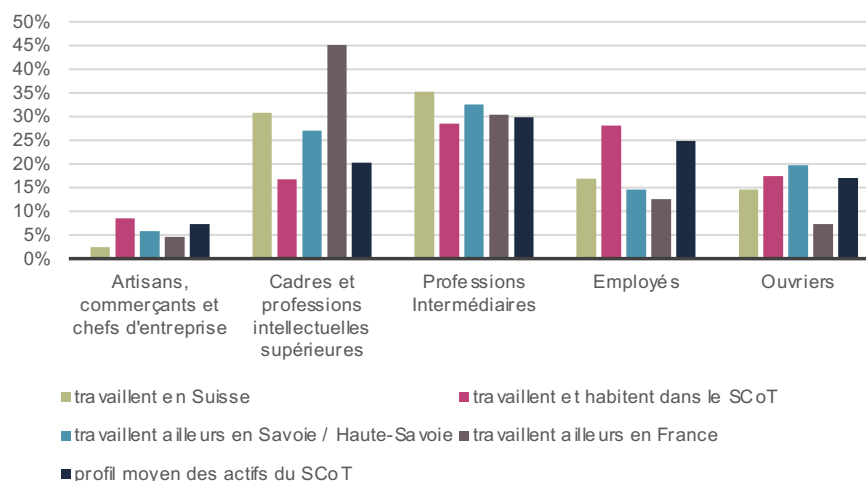
Par ailleurs, ce sont principalement des actifs appartenant aux catégories des professions intermédiaires (28%) et des employés (28%) qui habitent et travaillent dans le SCoT, même si la part de s et de professions intellectuelles supérieures n'est pas anecdotique (17%), à égalité avec celle des ouvriers.

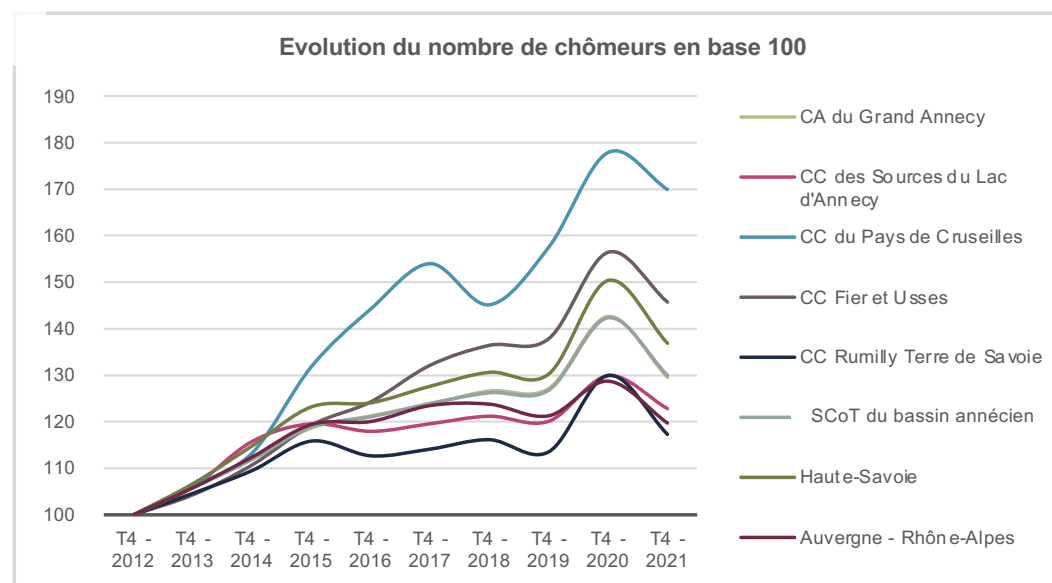
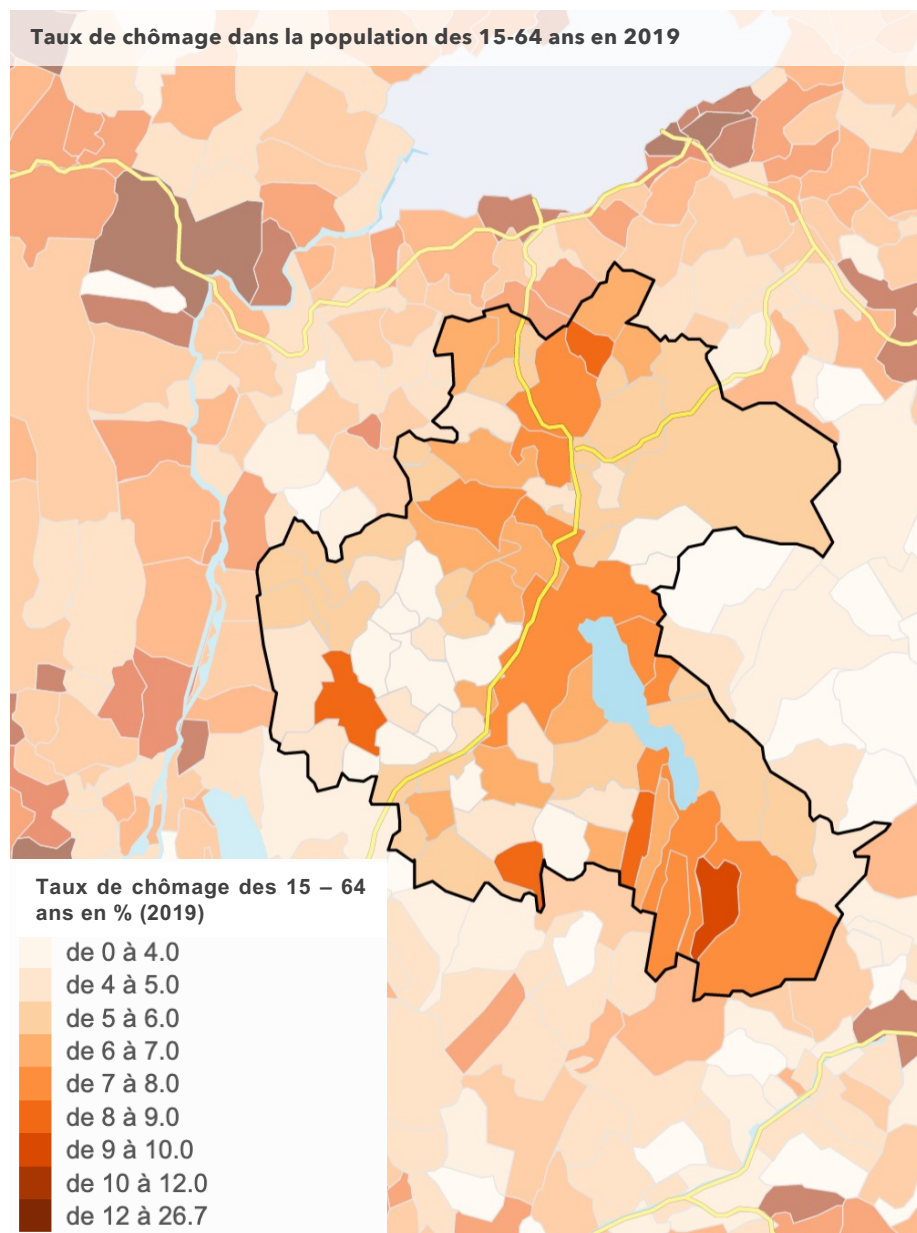
Les actifs les plus mobiles à l'extérieur du périmètre d'étude sont les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Une forte proportion d'entre eux vont travailler en Suisse, dans le secteur tertiaire. Cette « évasion » des actifs s'explique par la proximité des métropoles régionales et suisses qui concentrent les emplois qualifiés (Chambéry, Valence, Lyon et Genève) et par leur accessibilité via la gare d'Annecy et de l'autoroute.

Quant aux ouvriers, ceux-ci travaillent surtout ailleurs en Savoie ou en Haute-Savoie. Cela est dû à l'implantation industrielle ancienne et dense dans les vallées montagnardes et à la présence de systèmes productifs locaux comme celui de la vallée de l'Arve (spécialisée dans le décolletage).

Ainsi, le bassin annécien fonctionne en intense interaction avec des bassins d'emploi extérieurs.

Catégories socioprofessionnelles des actifs occupés du bassin annécien suivant leur lieu de travail





Sources : INSEE, RP ; DARES ; atopia)

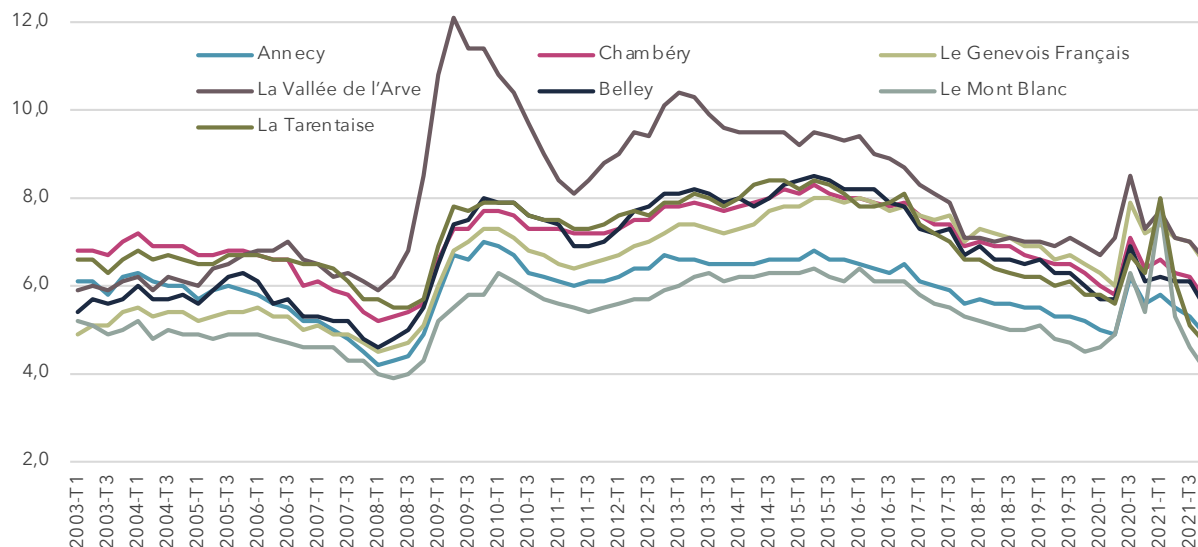
Un chômage très faible

La bonne santé socioéconomique du bassin annécien, tant liée au phénomène transfrontalier qu'à la dynamique qui lui est propre (cf. infra) se traduit aussi par un taux de chômage très faible, de l'ordre de 4,6% au 2^{ème} trimestre 2022 (à l'échelle de la zone d'emploi d'Annecy) et de 6,8% en 2018 à l'échelle SCoT (nb : bases de données différentes).

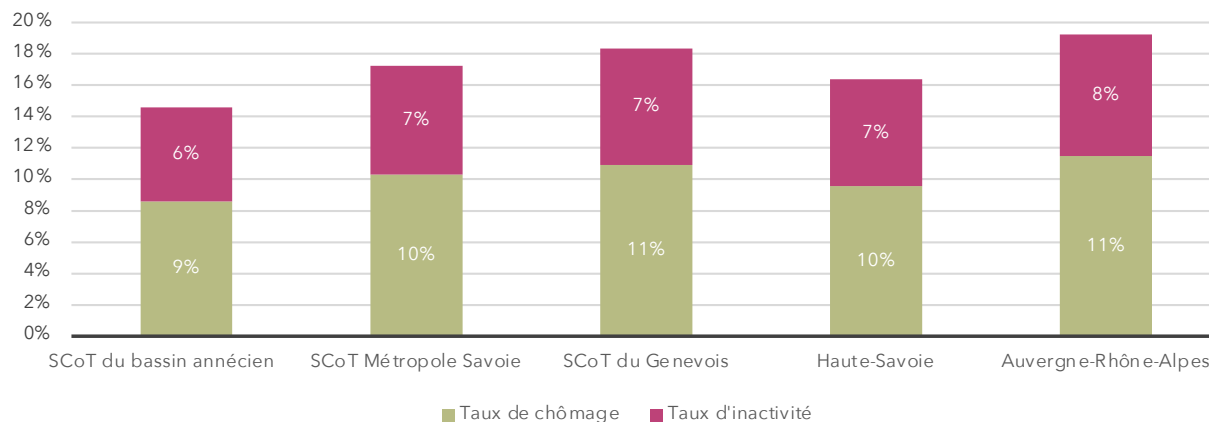
Aussi, si le nombre de chômeurs augmente dans toutes les intercommunalités membres du SCoT, cette hausse est nettement moins puissante que celle de la population totale, produisant une certaine tension sur le marché de l'emploi annécien, lui-même pressurisé par la concurrence du marché genevois.

Enfin, l'analyse communale met en évidence un phénomène plus fort dans les pôles du territoire (8,4% à Rumilly, 7,9% à Faverges-Seythenex ou 7,8% à Annecy) tandis que le secteur de l'Albanais bénéficie de la proximité à ces pôles avec des taux de chômage très bas (moins de 4% et jusqu'à 2,8% à Hauteville-sur-Fier).

Évolution du chômage par trimestre selon les zones d'emploi entre 2003 et 2021 en pourcentage (Insee, atopia)



Taux de chômage et de l'inactivité de la population de 15 à 64 ans du SCoT du bassin annécien en 2018 (Insee, atopia)



Une meilleure résistance locale aux fluctuations économiques

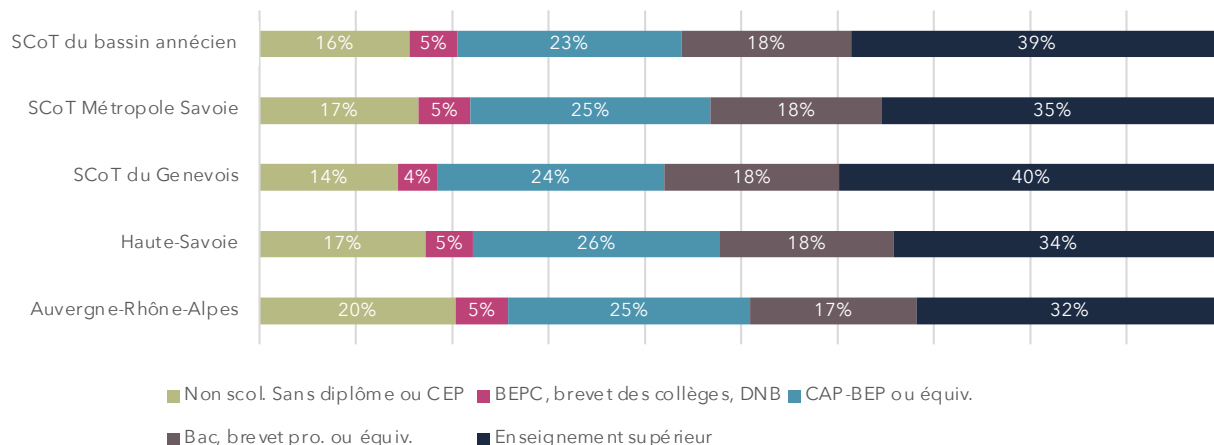
En presque 20 ans, l'évolution du chômage dans la zone d'emploi d'Annecy, dont dépend presque tout le territoire du SCoT, a été relativement stable et son niveau est resté faible. Cela traduit la résilience économique dont a fait preuve le territoire lors des périodes de stagnation ou récession. Les soubresauts enregistrés dans tous les territoires de comparaison au 2^{ème} trimestre 2009 sont des effets de la crise financière mondiale qui a commencé en 2008 et s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 2010. Les pics de chômeurs enregistrés en 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 sont liés aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie nationale, avant que la tendance du chômage ne reparte à la baisse.

On peut voir que le bassin annécien compte des populations au chômage et inactives à la fois peu nombreuses et moindres que dans les territoires de comparaison. Dans les SCoT des bassins chambérien et genevois, le chômage et l'inactivité sont plus élevées (d'un point, sauf pour le taux de chômage du Genevois qui est plus élevé de 2 points). Leurs taux sont également plus forts à l'échelle de la Haute-Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

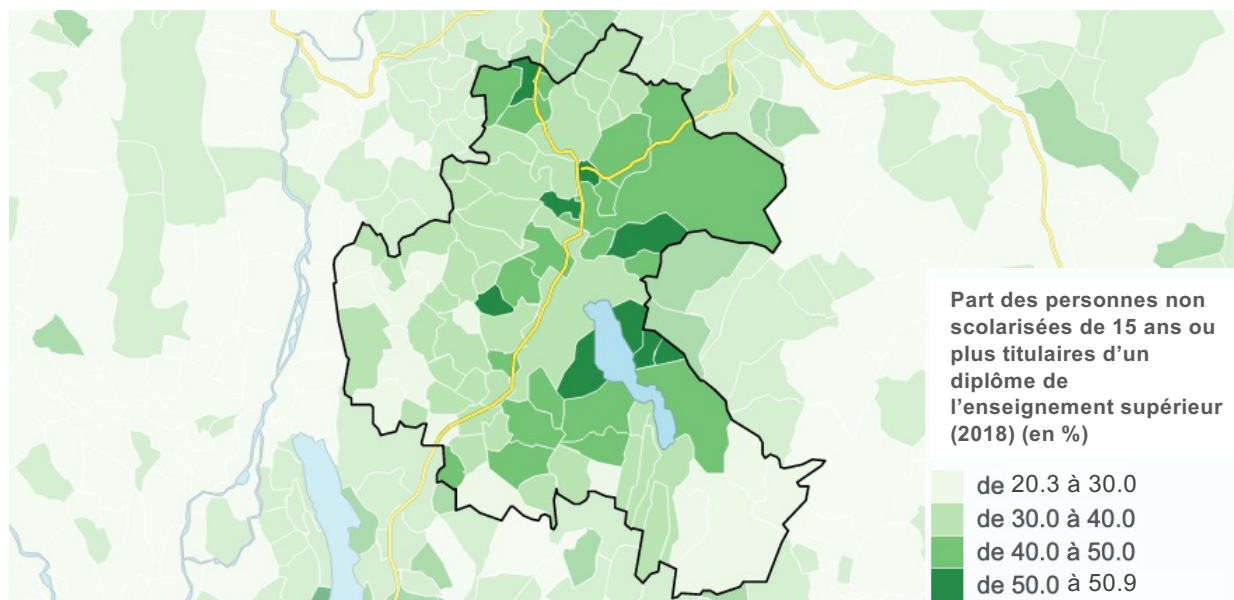
Au sein du SCoT, les espaces où la population en âge de travailler compte le plus de chômeurs sont les pôles urbains (qui concentrent à la fois emplois et chômeurs), les espaces industriels (Faverges-Seythenex et alentours, Rumilly) ainsi que la zone au nord du territoire qui dépend de la zone d'emploi genevoise.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Population active

Niveau de diplôme le plus élevé dans la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2018 (Insee, atopia)



Part des diplômés de l'enseignement supérieur sur la population active totale (Insee, atopia)



Une main d'œuvre locale diplômée, répondant globalement aux besoins du tissu économique local

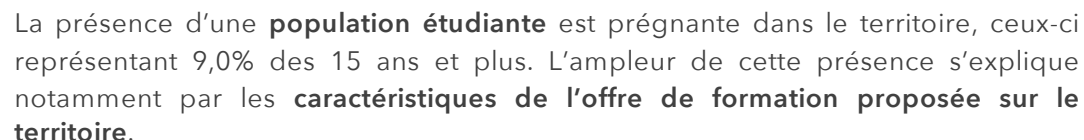
La population du territoire du SCoT du bassin annécien est **une population majoritairement diplômée d'au moins le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB** (84% de la population de plus de 15 ans en 2018).

Du fait du profil social de la population résidente, le bassin annécien dispose d'une **main d'œuvre locale correspondant globalement aux besoins de ses unités de production**, notamment dans le secteur tertiaire (informatique, multimédia, édition, etc.) et dans l'industrie qualifiée (robotiques, mécatronique, etc.).

La population diplômée du territoire **répond également aux besoins de la zone d'emploi du Genevois**, dont le nombre d'emplois a fortement augmenté (notamment depuis 1990) et qui fournit de nombreux postes dans le secteur des services.

Néanmoins, certains **emplois peu qualifiés** du bassin (restauration, hébergement...) rencontrent des **difficultés de recrutement**. On peut voir que la part des diplômes de l'enseignement supérieur est plus faible dans la CC Rumilly Terre de Savoie et dans la CC des Sources du Lac d'Annecy que dans le reste du territoire du SCoT. Cela s'explique par des postes et une population active résidente occupant des emplois soit dans le tissu économique local, à plus forte tonalité industrielle que le reste du bassin annécien, soit à proximité dans le cœur d'agglomération faute de pouvoir y habiter également (effet d'éviction des ménages modestes faisant fonctionner le tissu économique de services du pôle annécien).

Une offre de formation développée et axée sur les besoins du territoire



Le bassin annécien dispose ainsi d'une « **offre complète de formation** », composée de filières courtes, d'établissements d'enseignement supérieur spécialisés et de classes préparatoires aux grandes écoles.

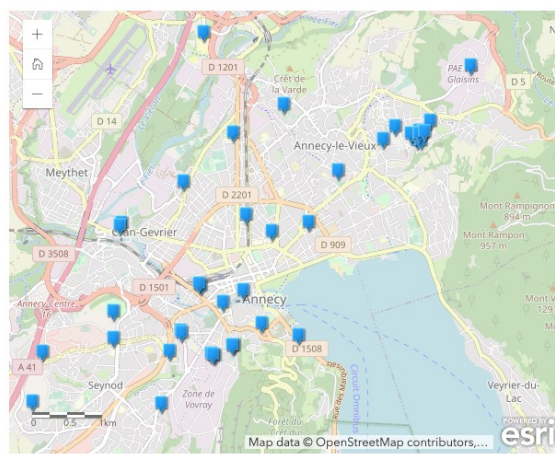
En effet, la zone d'emploi d'Annecy bénéficie d'une **antenne de l'Université Savoie Mont-Blanc** (basée à Chambéry), qui représente près de 4500 étudiants. Le campus d'Annecy comprend l'IUT d'Annecy, l'IAE Savoie Mont-Blanc, Polytech Annecy-Chambéry, la Maison de la Mécatronique, deux laboratoires de physique théorique et des particules et et l'institut Tétraz, spécialisé dans les formations en alternance. Ce sont ainsi 4 Masters et 44 formations courtes que l'on peut suivre à Annecy.

Ces filières de formation ont été pensées pour répondre aux besoins du marché de l'emploi local, en se structurant autour des domaines suivants :

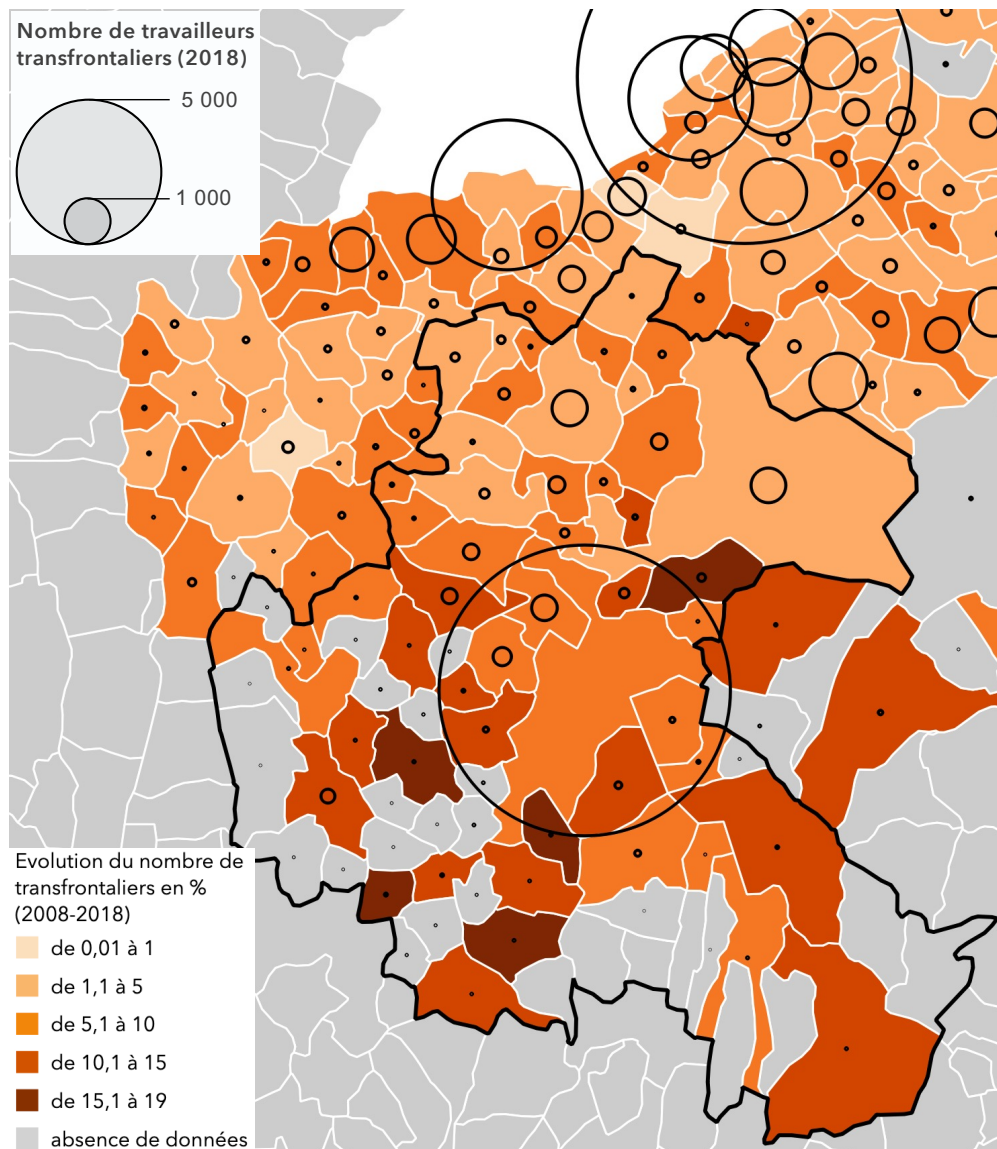
- Sciences, technologies, santé ;
- Droit, économie, gestion ;
- Arts et lettres.

Enfin, depuis 2020, l'Université Catholique de Lyon a ouvert une antenne à Annecy (campus Alpes Europe) proposant des formations dans les filières du droit, de management ou de criminologie.

**Sites d'enseignement du
Campus de l'Université
Savoie Mont-Blanc
(Annecy)**



Nombre de titulaires d'un permis frontalier dans le canton de Genève et évolution entre 2008 et 2018 (OSTAT, atopia)

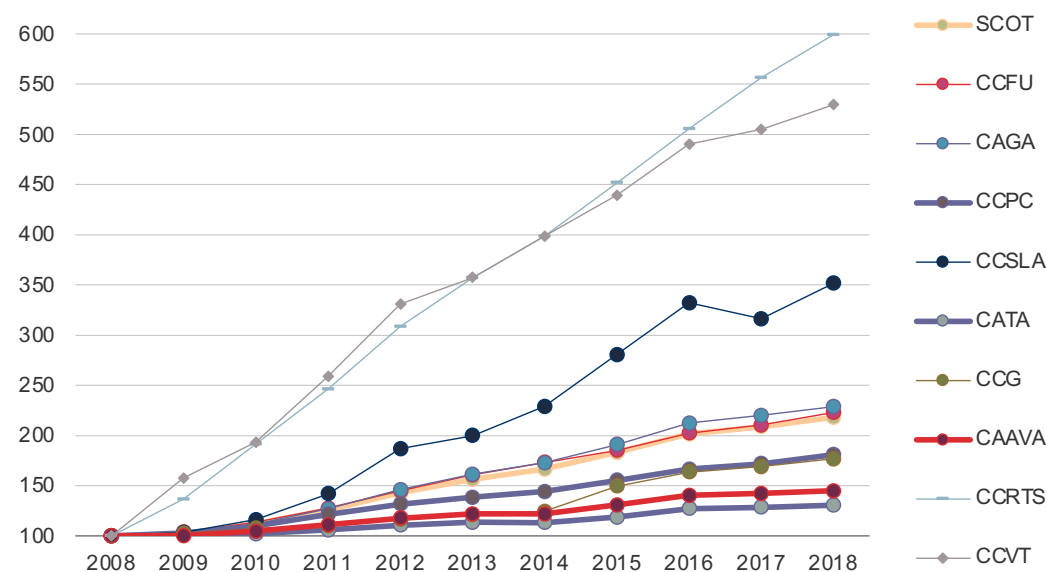


Un territoire au caractère transfrontalier essentiel et en renforcement

Les dynamiques transfrontalières se sont accentuées à l'échelle du SCoT sur 10 ans. Cela est visible à l'évolution du nombre de permis frontaliers, qui a augmenté de près de 120% entre 2008 et 2018 dans le bassin annécien. Cette progression est extrêmement marquée dans la **CC Rumilly Terre de Savoie** (+499%), mais aussi dans la **CC des Sources du Lac d'Annecy** (+252%), qui est pourtant la plus éloignée du canton genevois, très attractif pour les actifs savoyards.

Les dynamiques transfrontalières, déjà fortes dans les espaces du SCoT polarisés par la zone d'emploi du Genevois, **se diffusent de plus en plus loin dans le territoire d'étude**. Les secteurs qui recrutent des transfrontaliers sont les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce de détail et le BTP.

Évolution des permis frontaliers entre 2008 et 2018 - Base 100 : 2008 (OCSTAT, atopia)



Un tissu économique qui se restructure en appui de filières d'excellence

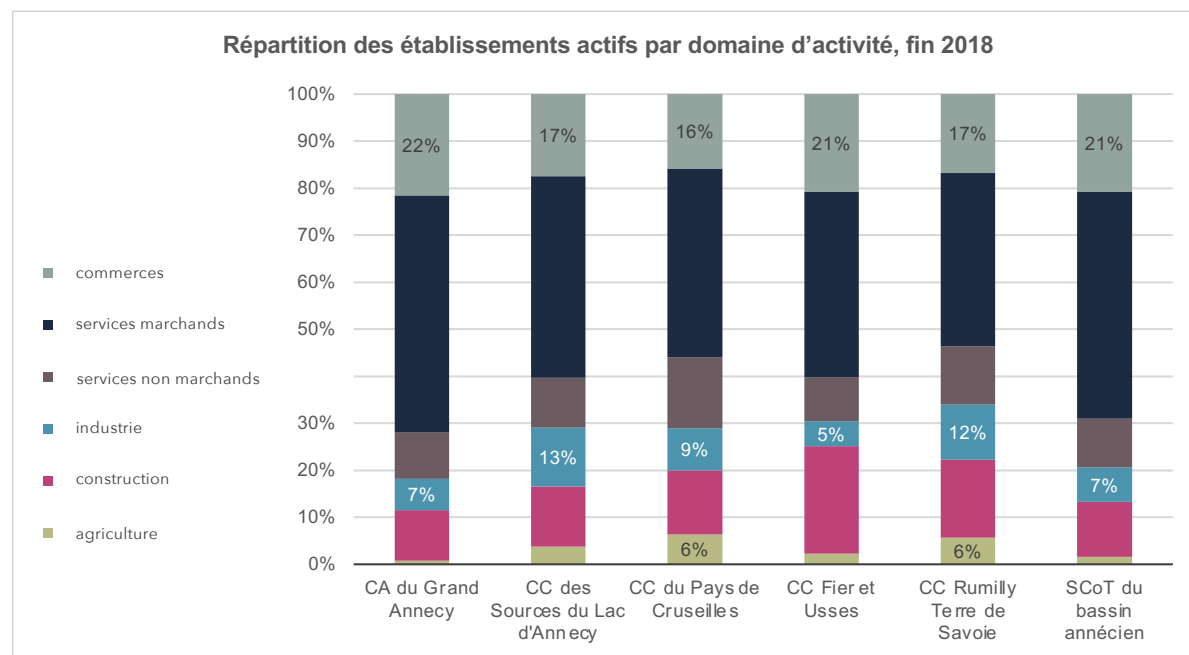
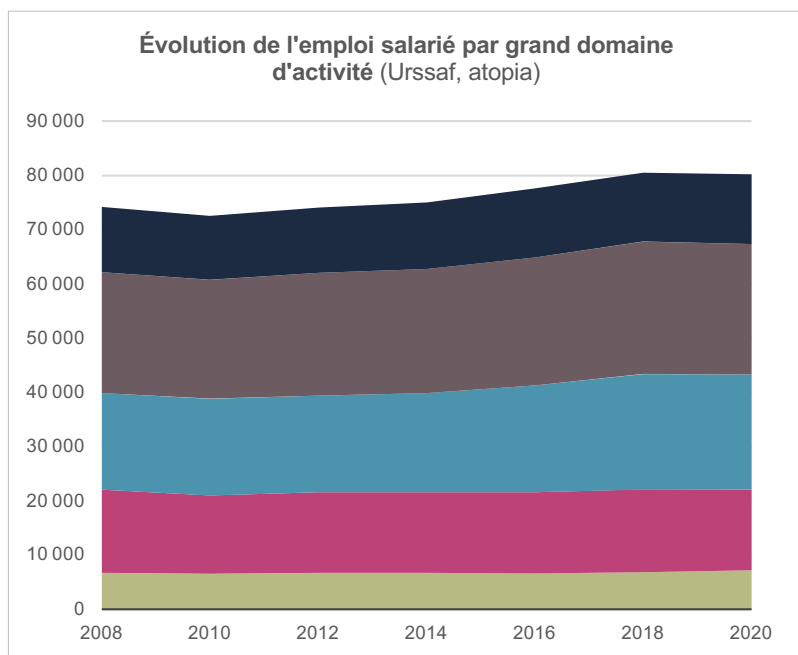
À l'image du reste de l'économie nationale, celle du bassin annécien se tertiarise. En effet, **les moteurs de la croissance de l'emploi salarié depuis 2010 sont tout d'abord les fonctions tertiaires**, la R&D, l'information et la communication, puis les services marchands et enfin les services au public. Le BTP fait également progresser la courbe mais de façon plus ténue.

À l'inverse, et suivant aussi une dynamique vraie à l'échelle nationale, le secteur industriel a perdu des emplois salariés sur la même période. Ce **territoire anciennement industriel** poursuit ainsi sa désindustrialisation, libérant des actifs parfois peu qualifiés.

La dynamique de l'emploi local est aujourd'hui portée par les **filières d'excellence** qui sont développées sur le territoire, notamment :

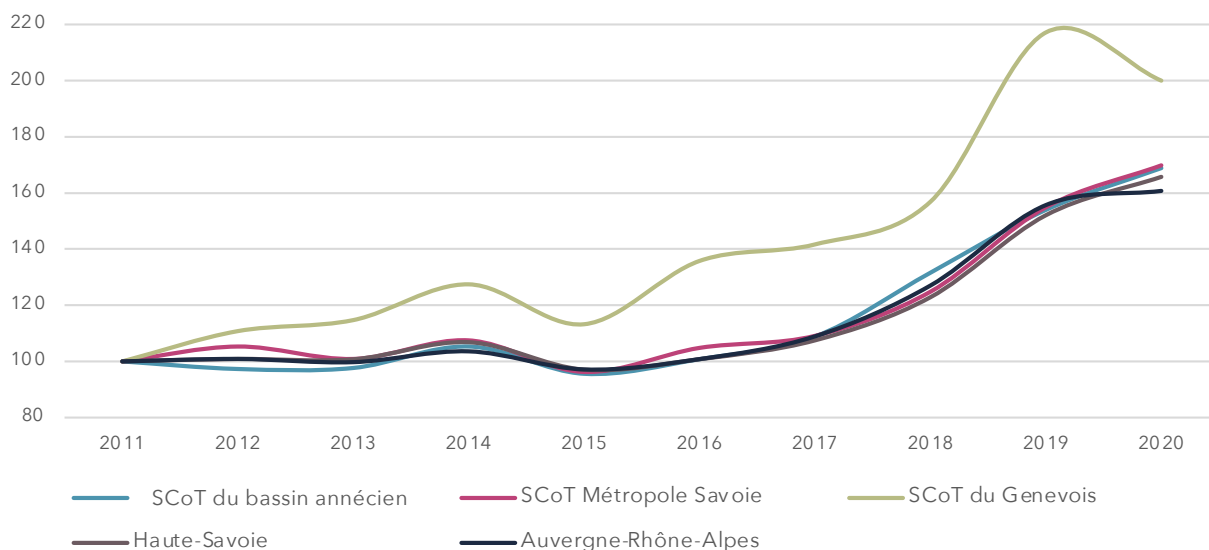
- La mécanique,
- L'industrie du sport et de l'outdoor,
- Les industries créatives, et en particulier celles liées à l'image, l'animation et le multimédia,
- Le tourisme (hébergement / restauration), notamment d'affaires.

Ces filières font l'objet de **pôles d'excellence** localisés dans le Grand Annecy. Cela interroge la distribution de la création des emplois salariés sur le territoire : sera-t-elle à nouveau concentrée ou plus répartie ?

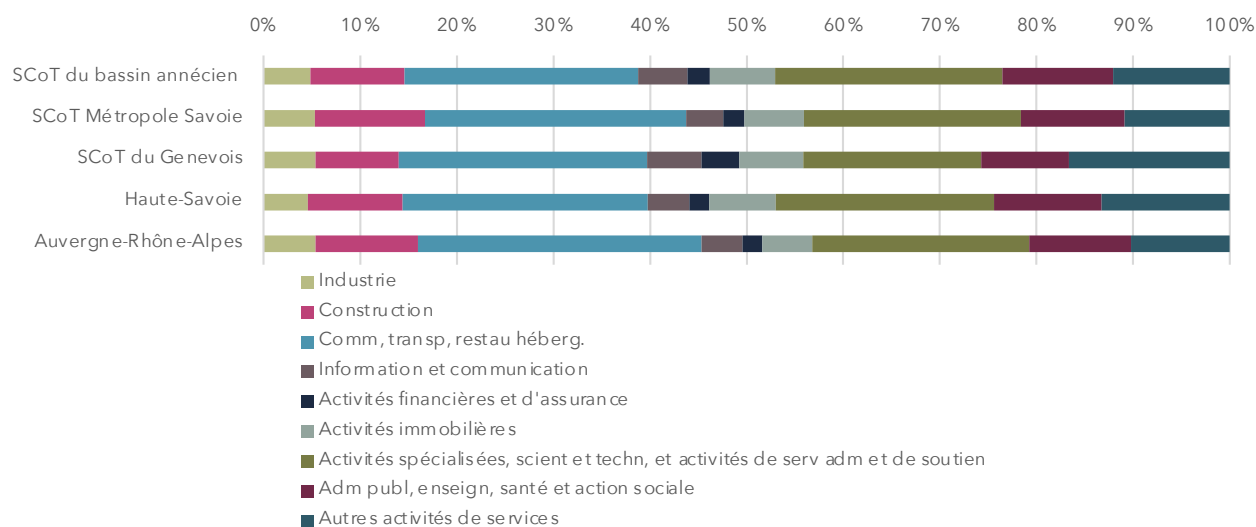


ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Évolution des créations d'entreprise entre 2011 et 2020 - Base 100 : 2011 (Insee, atopia)



Secteur d'activité des entreprises créées en 2020 (Insee, atopia)



Une dynamique entrepreneuriale dans le secteur tertiaire

Entre 2011 et 2017, le SCoT du bassin annécien a vu le nombre de créations d'entreprise osciller, avant de connaître une **hausse progressive et à un rythme plus soutenu (au moins jusqu'en 2020)**. Cette dynamique **correspond également aux dynamiques du bassin de Chambéry, du département et de la Région**. Toutefois, le SCoT du Genevois se détache par un plus grand nombre d'entreprises créées sur la période d'une part, par la baisse que ce territoire observe depuis 2019.

Les entreprises créées l'ont surtout été dans les domaines du commerce, des transports, de la restauration et de l'hébergement (24%), et dans celui des activités spécialisées, scientifiques et techniques, et les activités de service administratifs et de soutien (24%).

Cela est venu **renforcer la tertiarisation en cours** du bassin annécien, qui est néanmoins à relativiser suite au contexte économique favorable post-pandémie.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Indice de spécialisation des activités économiques selon les postes salariés des entreprises du SCoT du bassin annécien en 2018 en comparaison du département et de la Région (Insee)



Un territoire marqué par les industries

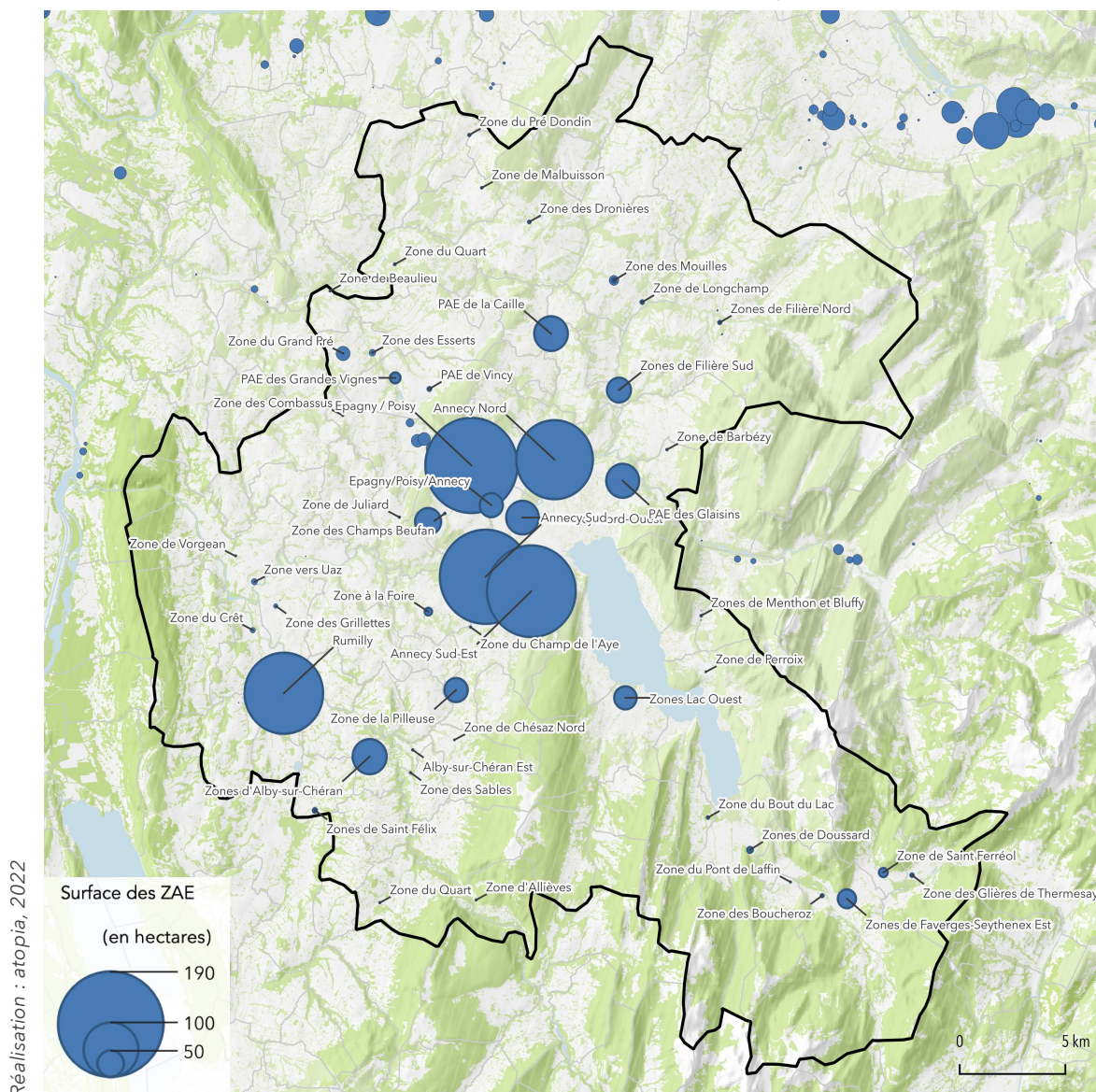
Le bassin annécien se démarque par sa spécialisation dans les domaines suivants : fabrication, réparation et installation de machines et d'équipements (Staübli, NTN-SNR) ; informatique (SOPRA-STERIA), télécommunications, édition, audiovisuel, diffusion ; finance et comptabilité, assurance, ingénierie, R&D...

Cette spécialisation a permis l'émergence de filières d'excellence pourvoyeuses d'emplois et spécifiques au territoire, qui l'identifient et le singularisent dans l'écosystème départemental et régional.

Les centres de recherche et l'offre de formations qui fonctionnent avec ces filières participent à l'attractivité du bassin annécien sur les jeunes et jeunes actifs.



Surface des zones d'activités économiques
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



Les zones d'activités économiques existantes du bassin annécien sont concentrées dans les espaces périphériques d'Annecy et à proximité de Rumilly, le reste des zones se répartissant avant tout dans les vallées et le long des axes routiers.

Des projets sont à l'étude pour créer de nouvelles zones (zone de Mercier à Saint-Martin-Bellevue) ou étendre des zones existantes (Espace Leaders à Alby-sur-Chéran) car les espaces commercialisables sont de plus en plus rares (et chers). Les besoins existent car les créations d'emplois sont bien supérieures aux objectifs fixés par le SCoT de 2014. En effet, au lieu de 1000 emplois, ce sont 1330 emplois par an qui ont été créés entre 2014 et 2018.

Cette dynamique s'inscrit néanmoins dans un contexte territorial où les disponibilités foncières immédiates ou planifiées (180 ha) sont très en-deçà des surfaces prévues par le SCoT pour les activités économiques (280 ha). Ainsi, des projets d'envergure ont été suspendus, comme la ZAE des Voisins ou la zone Seynod-Montagny dans l'agglomération d'Annecy. Le coût ou encore les contraintes environnementales ont mis ces projets en pause.

Ces réalités interrogent la possibilité de mettre en place un modèle de développement économique plus diffus, en intégrant les espaces d'activités directement dans le tissu urbain, en intensifiant les zones préexistantes ou en les renouvelant.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

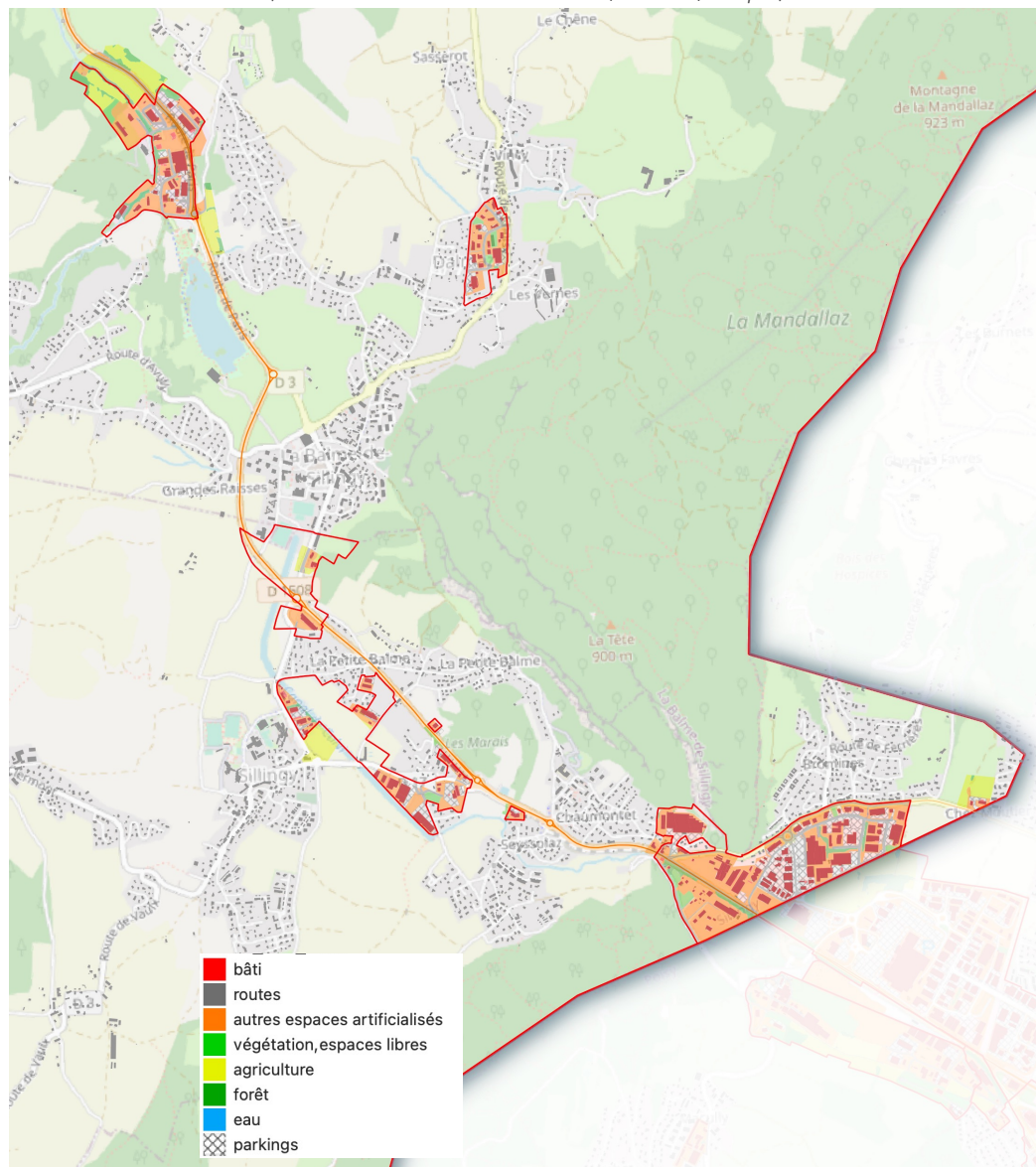
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

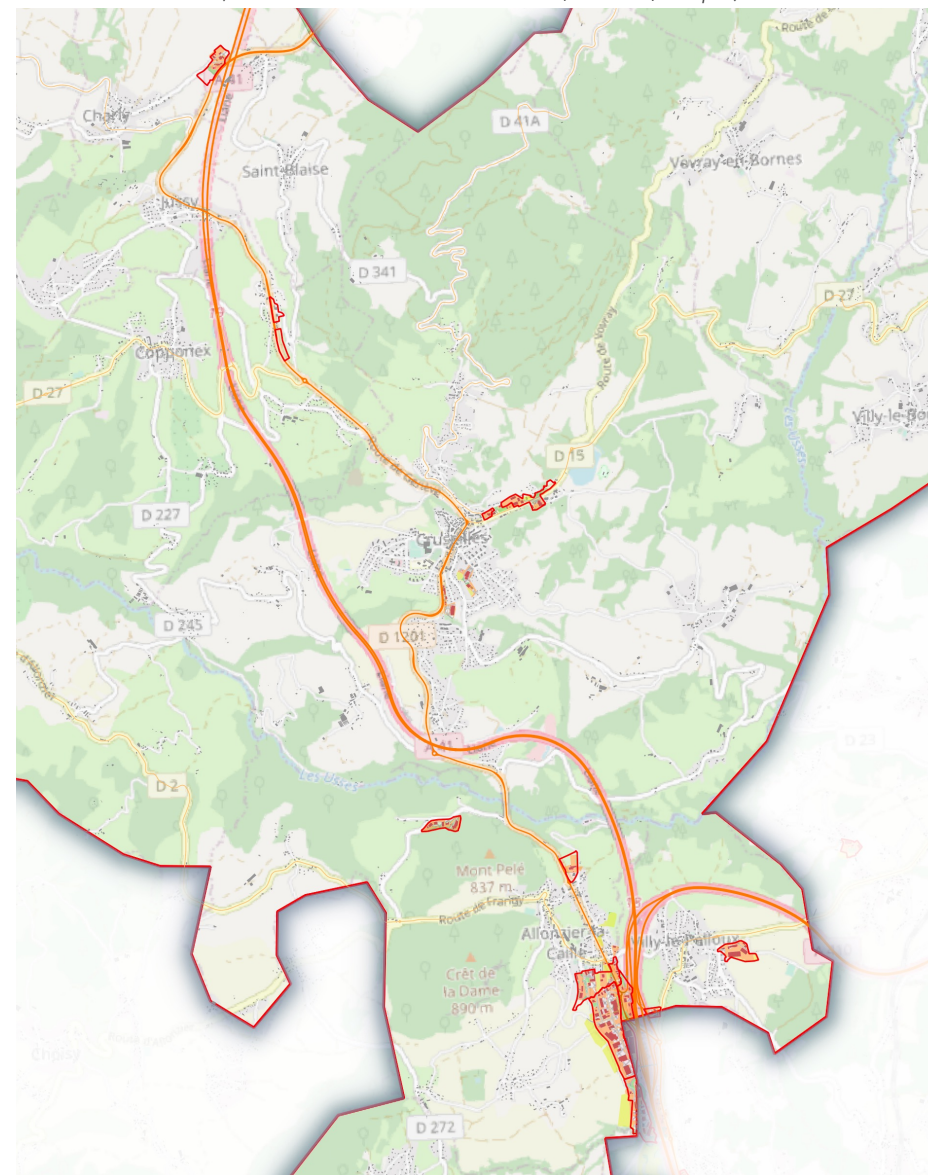
ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE



Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - CC Fier et Usse
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Pays de Cruseilles
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

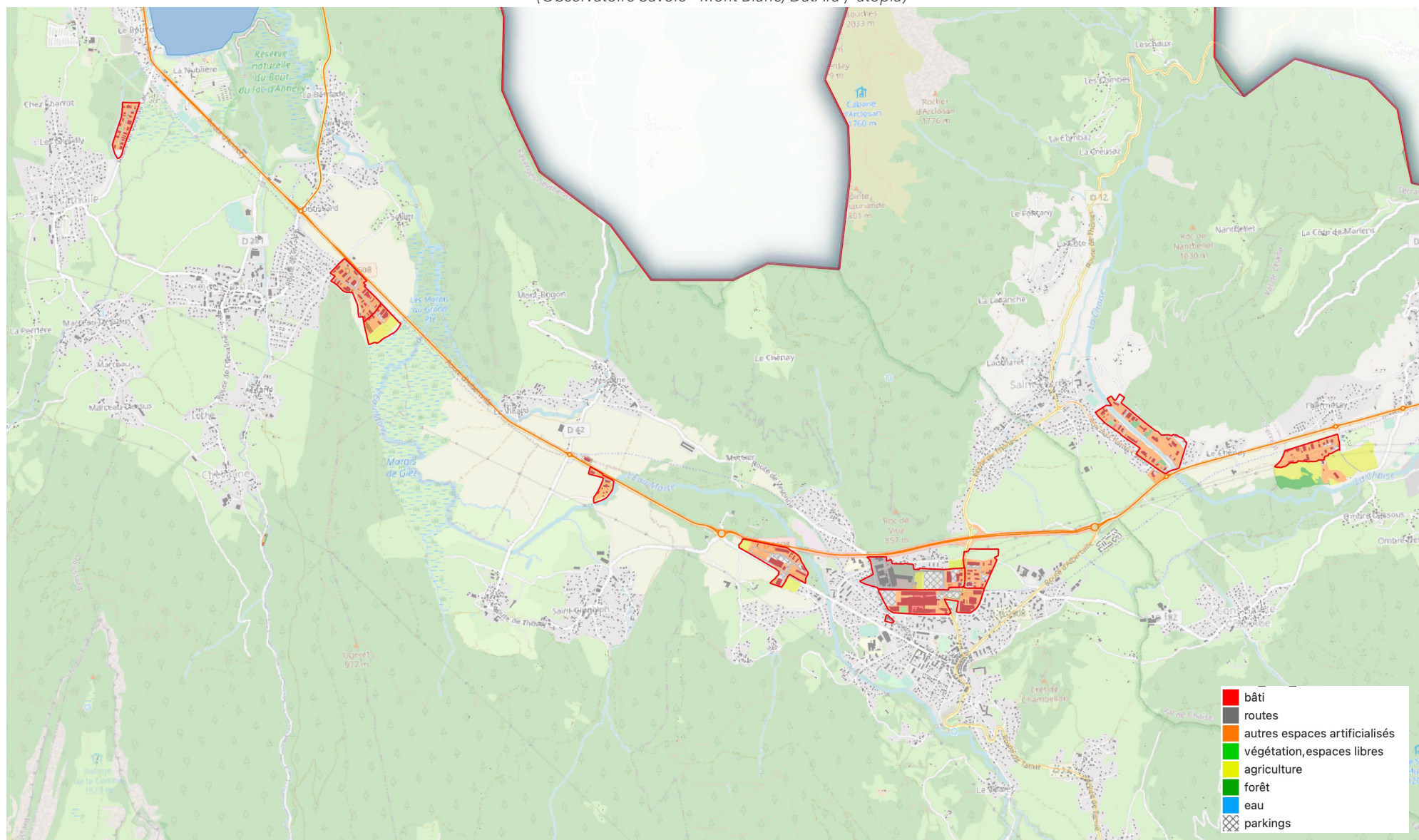
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - CC des Sources du Lac d'Annecy
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

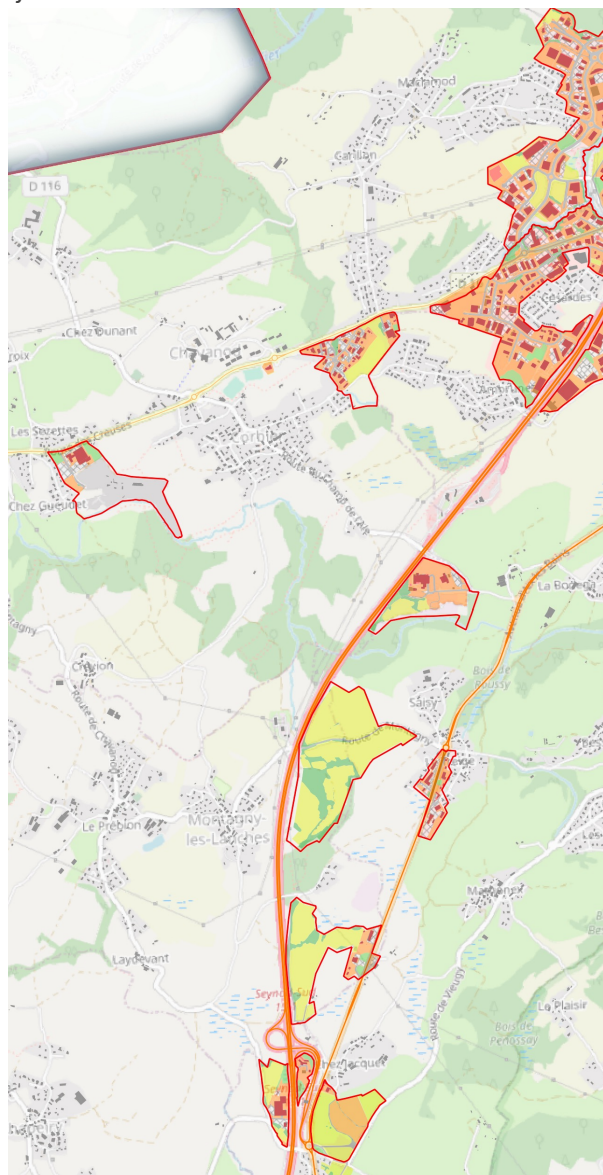
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

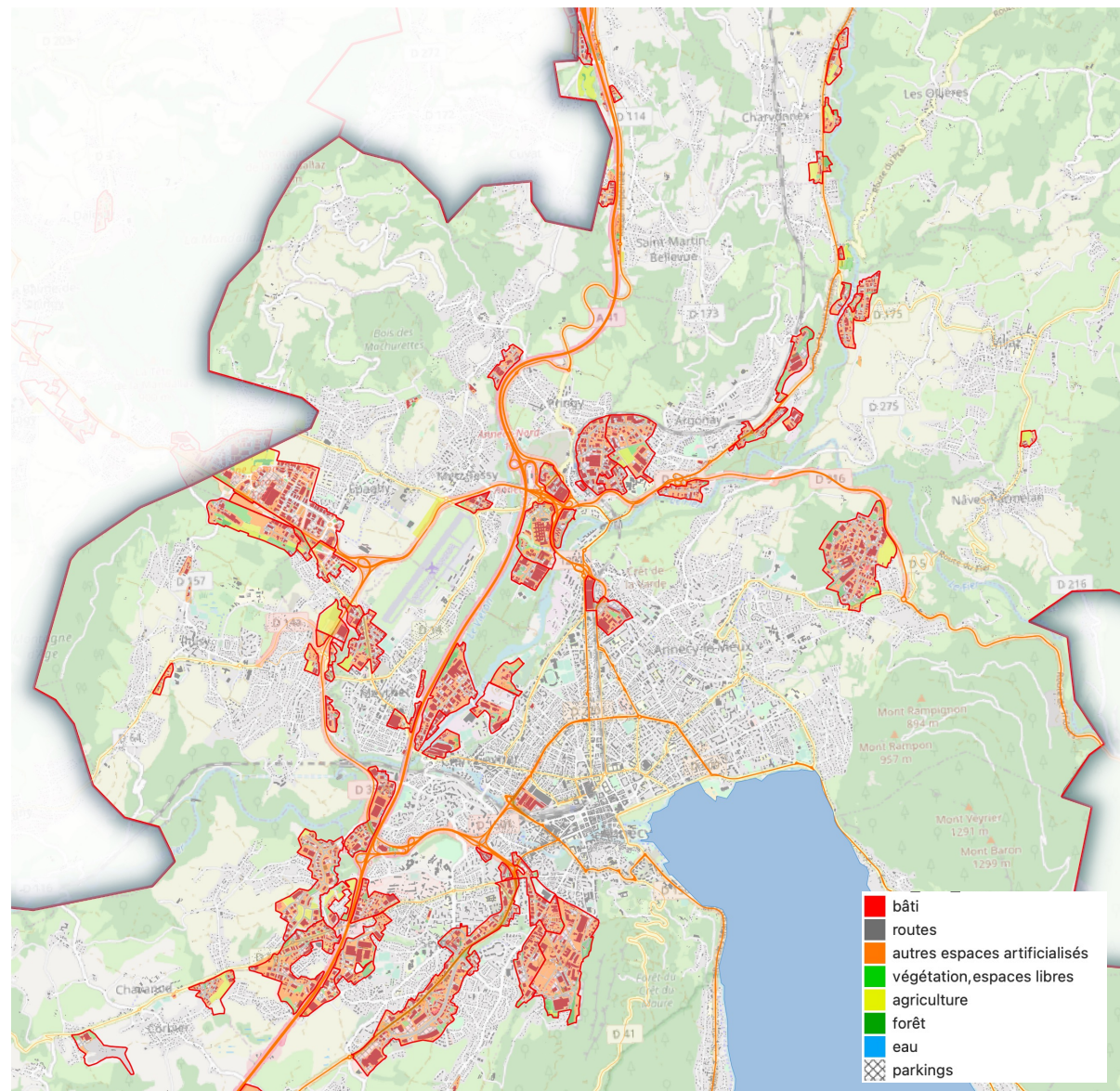
S²LO

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Grand Annecy Sud



Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Grand Annecy



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Tissu économique local

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

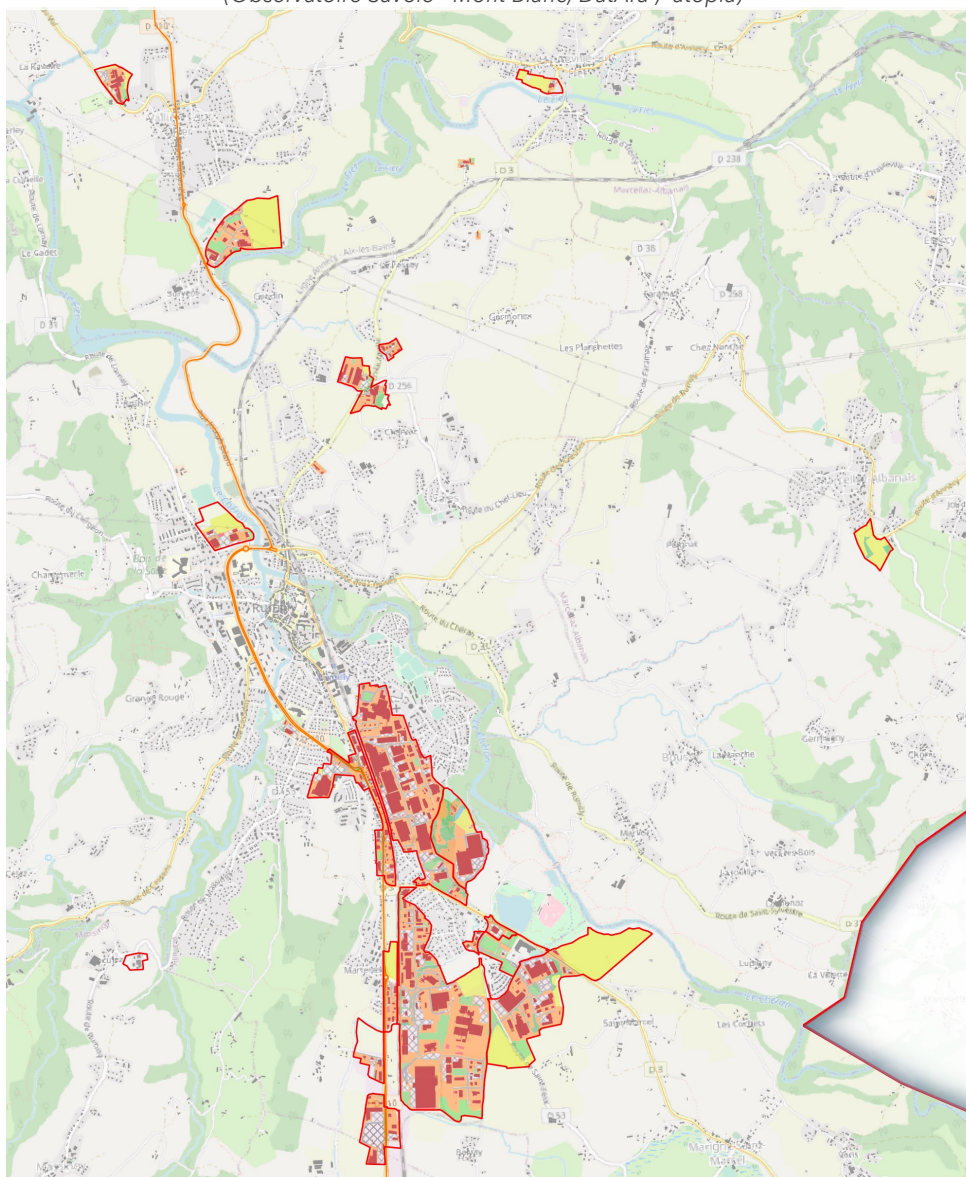
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

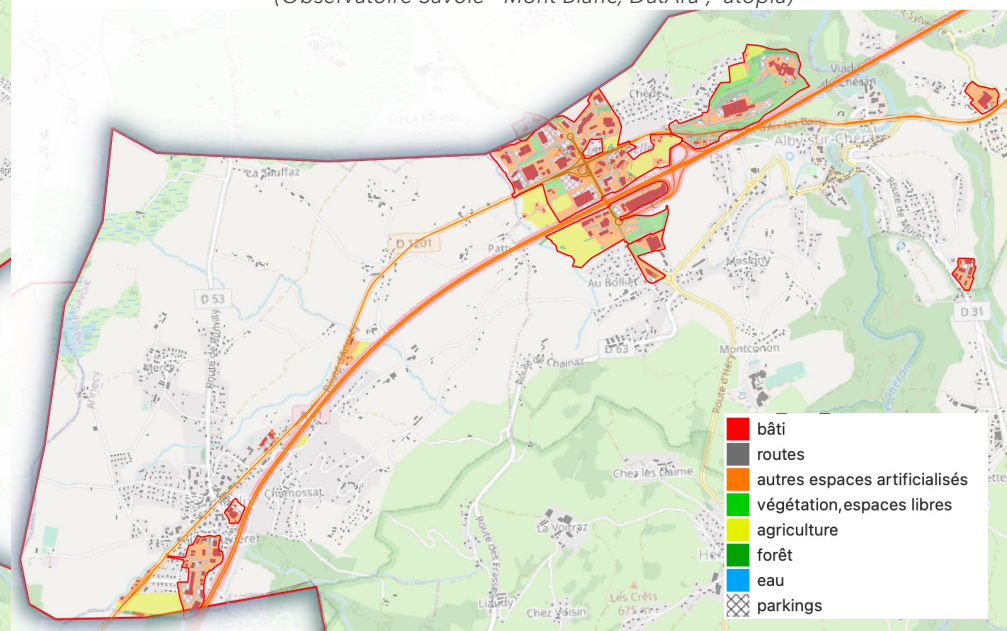
S²LOW

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Rumilly Terre de Savoie
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



Zoom - occupation du sol des zones d'activités économiques - Grand Annecy Sud-Ouest
(Observatoire Savoie - Mont Blanc, DatAra ; atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Offre touristique



Affiches touristiques d'hier et d'aujourd'hui : Annecy et son lac, une destination touristique ancienne qui se renouvelle, s'adapte et se diversifie

(Sources : Google images, Annecy Festival)



Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE



ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Offre touristique

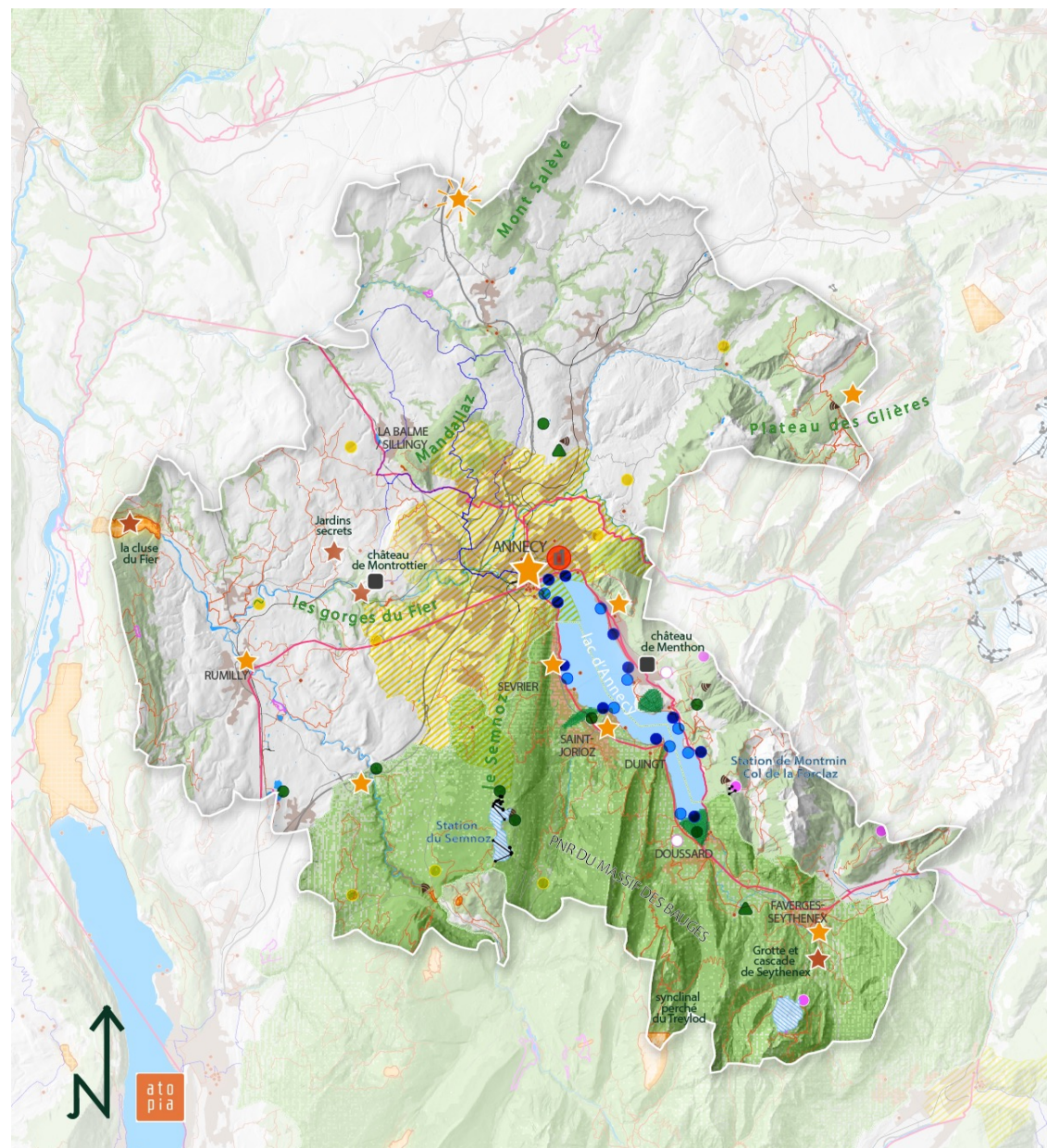
Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

S²LOW



Les grands attracteurs touristiques du Bassin annécien (Offices du tourisme Savoie Mont-Blanc et antennes locales, openstreetmaps, DatAra : atopia)

- Ville d'art et d'histoire
- immeubles classés au titre des monuments historiques
- château
- musée / parc à thème
- fruitière / fromagerie
- Annecy : offre culturelle diversifiée et rayonnante

PATRIMOINES NATURELS, SPORTS ET LOISIRS

- points de vue remarquables
- site touristique naturel
- sites géologiques remarquables
- plans d'eau
- zone naturelle (dont réserves naturelles)
- vol libre (décollage / atterrissage)
- golf
- embarcadère
- plage
- site de randonnée

Itinéraires balisés

- voie verte
- boucles de randonnée
- circuit vélo (tour de la Mandallaz, circuit du pont de la Caille)
- petite randonnée

Stations de ski

- nom
- domaine skiable
- remontée mécanique

- Parc naturel régional du Massif des Bauges Géopark
- Ensembles géographiques remarquables

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Offre touristique

Une offre touristique ancienne aux différentes tonalités

Le développement touristique de la région s'engage à partir de 1866 avec l'arrivée du train à vapeur, qui relie la ville à Paris gare de Lyon - Méditerranée en 10 heures, et s'appuie sur les atouts de l'air alpin et du lac pour devenir un espace de villégiature (station balnéaire et patrimoine bâti tel que l'Impérial Palace, 1913). Il bénéficie ensuite de l'instauration des Congés payés de 1936 pour élargir les populations visitant la ville ancienne, surnommée « la Venise des Alpes », sa région et les espaces de nature environnants (entre lac et montagnes, Mont Salève, Gorges du Fier).

Si le premier syndicat d'initiative est créé en 1895 pour l'organisation d'événement, le tournant culturel intervient véritablement à partir de la seconde partie du 20^{ème} siècle, avec l'initiation du festival international d'animation d'Annecy et la fête du lac. Depuis, la région du lac d'Annecy **bénéficie d'une attractivité touristique**, en appui d'évènements sportifs et culturels répartis en grande partie en saison (hiver et été), et des offres touristiques diversifiées répondant à tous les âges : nature, sport, culture, loisirs, gastronomie, villégiature, à destination des familles ou des groupes, d'excursionnistes nationaux ou étrangers.

Les grands attracteurs touristiques du bassin annécien - fréquentation touristique annuelle en 2019 et en 2021*

(Observatoire du tourisme Savoie Mont-Blanc ; atopia)

* La fréquentation des sites en 2021 est encore impactée par la crise sanitaire. La sortie de confinement du mois d'avril s'est faite par étapes jusqu'à fin juin, puis le pass vaccinal a été instauré. Dans un climat d'incertitude, les groupes et les clientèles étrangères sont peu venus.

Commune	Catégories Sites	Nom du site	Année 2019	Année 2021
Annecy	Manifestations	Annecy Classic' Festival (devient Variations classiques)	NC	NC
Annecy	Manifestations	Fête du Lac	NC	annulé
Rumilly	Musées	Atelier du sculpteur Robert Ramel	NC	NC
Seythenex	Sites Naturels	Cascade et Grotte de Seythenex	NC	26 888
Seynod	Manifestations	Biennale du Cinéma Espagnol (biennal)	biennal	biennal
Annecy	Transports Touristiques	Croisières commentées sur le lac d'Annecy (Croisière Grand lac 1h + circuit Omnibus 2h)	166 632	150 312
Saint Blaise	Musées	Hameau du Père Noël	163 891	169 940
Annecy	Musées	Musée-Château d'Annecy	159 226	153 837
Lovagny	Sites Naturels	Les Gorges du Fier	144 644	130 574
Annecy	Manifestations	Festival International du Film d'Animation	120 000	21 347
Annecy	Musées	Musée-Palais de l'Isle (****)	60 247	58 880
Andilly	Parcs à thèmes	Parc des Epouvantails -> Le Grand Parc d'Andilly	58 020	137 297
Andilly	Manifestations	Les Grandes Médiévales	39 953	annulé
Menthon	Châteaux	Château de Menthon	39 659	47 954
Lovagny	Châteaux	Château de Montrottier	35 493	37 200
Vaulx	Sites Naturels	Les Jardins Secrets	33 557	30 628
Annecy	Transports Touristiques	Croisières à bord du MS Libellule	31 954	20 400
Annecy	Manifestations	Festival International du ski (High Five)	25 004	22 017
Cran-Gevrier	Musées	CCSTI La Turbine	21 427	11 351
Sevrier	Musées	Musée de la Cloche (Paccard)	18 137	12 481
Annecy	Manifestations	Festival du Cinéma Italien	12 609	6 399
Annecy	Musées	Conservatoire d'Art et d'Histoire (expo CITIA)	12 286	13 624
Sevrier	Musées	Ecomusée du Lac d'Annecy	10 329	5 848
La Balme de Sillingy	Sites Naturels	Le Parc des Jardins de Haute-Savoie	5 939	1 817
Andilly	Sites Naturels	Le Tout Petit Pays	5 187	
Talloires	Manifestations	Les Pyroconcerts de Talloires	3 500	annulé
Rumilly	Musées	Notre Histoire Musée de Rumilly	3 382	2 968
Gruffy	Musées	Musée d'histoire naturelle	2 847	NC
Faverges	Musées	Musée des papillons et des insectes	2 499	2 066
Lornay	Sites Naturels	Les jardins de Lornay	2 190	1 612
Saint-Jorioz	Musées	Maison du Pays du Laudon	1 597	1 428
Faverges	Musées	Musée Archéologique	1 312	960
Alby sur Chéran	Musées	Musée de la Cordonnerie	1 147	1 270
Sallenôves	Musées	Musée des Allumettes	198	fermé
Annecy	Manifestations	The Reels Festival - Snowboard Festival		

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Offre touristique

Le territoire du bassin annécien bénéficie donc de la présence d'attracteurs touristiques majeurs (le lac d'Annecy, la vieille ville) et de sites naturels remarquables (Mont-Salève, PNR et Géoparc UNESCO du Massif des Bauges notamment). Il est desservi par une gare TGV, qui relie Paris en 3h40 directement, et l'aérodrome Annecy - Mont-Blanc (géré par *Vinci airports*).

En synthèse, le territoire dispose d'une offre complète, entre lac et montagne, alliant l'ensemble des domaines touristiques :

Information touristique délivrée au travers de 8 offices de tourisme (6 autour du lac, 1 à Faverges et 1 à Rumilly) ;

Patrimoine culturel :



- **les patrimoines bâtis** (visite guidée du vieux Annecy, visites de châteaux -Menthon-Saint-Bernard, Faverges, Montrottier à Lovagny, de Montfort, jardin des secrets, hameau du père Noël, palais de l'Isle à Annecy, Alby-sur-Chéran médiéval, édifices religieux - chapelle de l'aumône à Rumilly, etc.)

La ville d'Annecy est labellisée Ville



d'Art et d'Histoire ;

- **Les musées** (l'abbaye - espace d'art contemporain, la Turbine, Histoire Musée de Rumilly, de la Nature à Gruffy, des papillons et insectes à Faverges, etc.)



- **l'artisanat et les savoir-faire** (musée de la cloche à Sevrier, de la cordonnerie à Alby-sur-Chéran, industries de Rumilly, fruitières et fromageries, microbrasseries, etc.)



- **La gastronomie**, avec une offre complète de restaurants étoilés, et les productions du terroir (fromages de Savoie, vergers)



Patrimoine naturel :

- **les réserves naturelles** : le Bout du Lac d'Annecy à Doussard, le Roc de Chères, à Talloires-Montmin,



- **les sites remarquables de découverte et les points de vue** : Gorges du Fier à Lovagny, Parc des épouvantails à Andilly, le Pont de la Caille à Allonzier-la-Caille et Gruseilles, belvédère du Crêt de Chambellon, à Faverges-Seythenex, le miroir de faille de Sillingy, le Parmelan à Villaz, le plateau des Glières, Pont de l'Abîme à Gruffy,

étangs de Crosagny, le pont de Verthier, etc.

- les alpages.



Loisirs :

- parc animalier à Daims à Cruseilles, et Parc animalier de la Grande Jeanne à Annecy ;
- diverses offres de proximité (parcs d'accrobranche, karting, luge d'été, plages, pêche, détente, etc.)



Offre évènementielle et grandes manifestations, tant sur la thématique culturelle (Festival international du film d'animation d'Annecy, les Grandes Médiévales à Andilly, Panic Fest à Saint-Felix etc.)

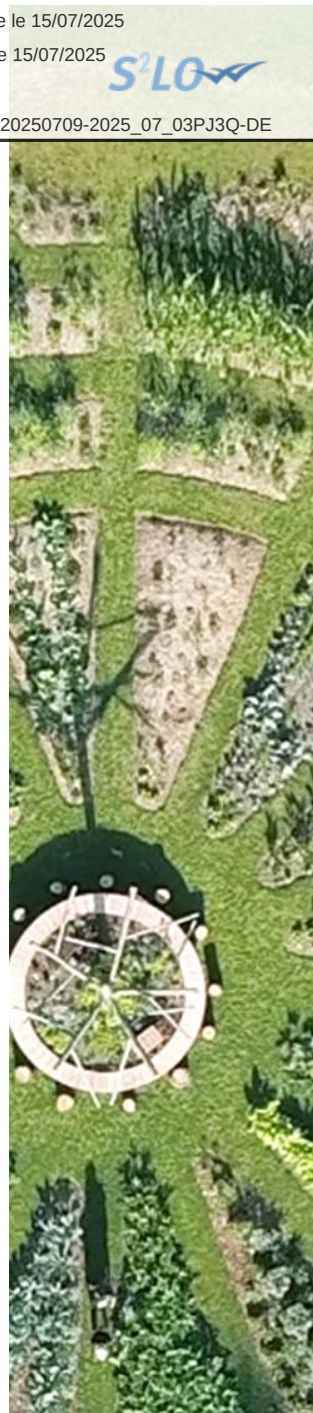
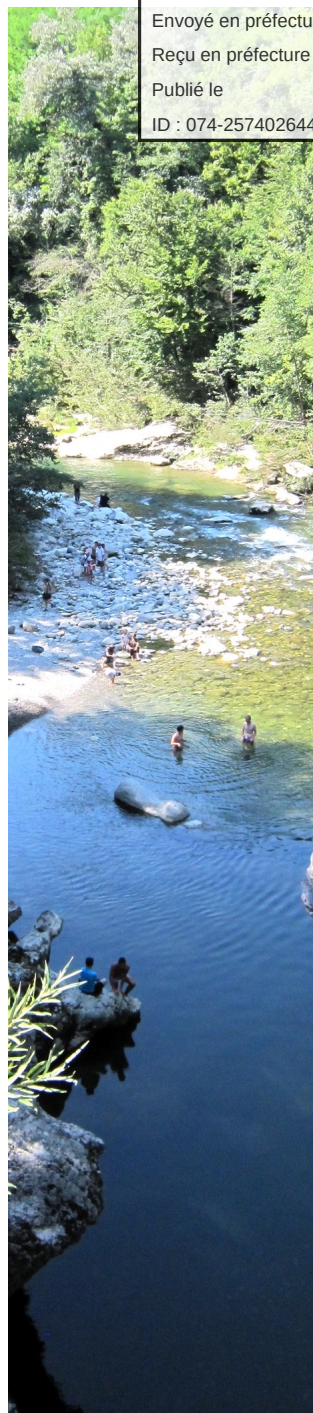
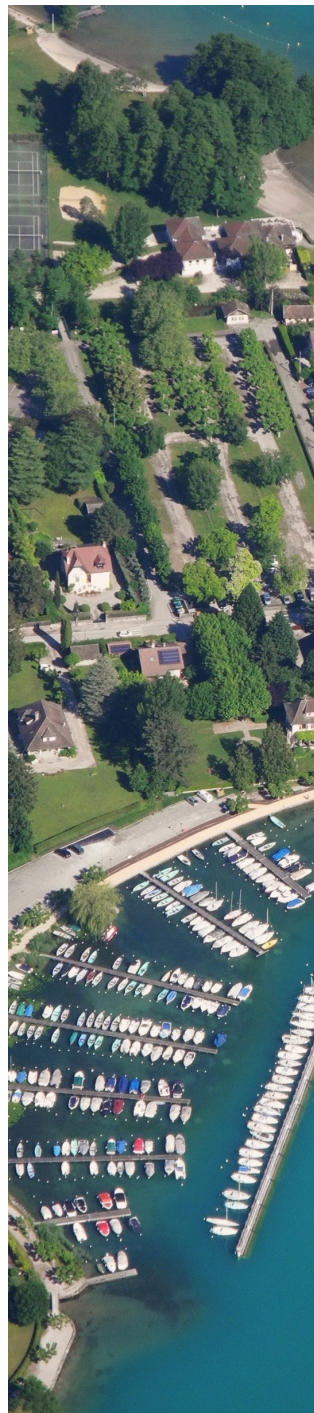
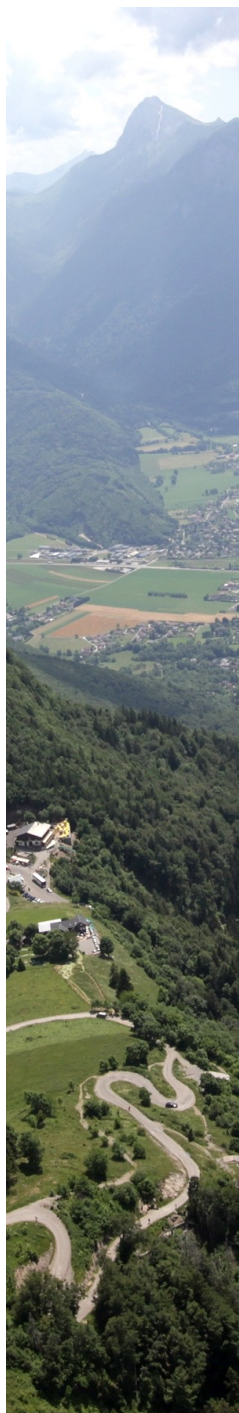


Activités sportives :

- **d'hiver** : ski, biathlon, etc.
- **d'été** : triathlon, cyclotourisme et vélo de route sportif, parapente, golfs, trail, etc.
- **Compétitions sportives** : Trail Panoramic de l'Albanais, Trail du Lac d'Annecy, etc.



Sources des photographies de la page suivante : © Lucien Fortunati (la Forclaz), S. Converset (les voiles colorent le ciel), Yan Gaëtan Olivo (château de Montrottier), P. Lebeau (hameau du Père Noël), F. Vedrine (Port de plaisance de Saint-Jorioz), G. Blin (Baignade dans le Fier), ville d'Annecy (jardin potager).



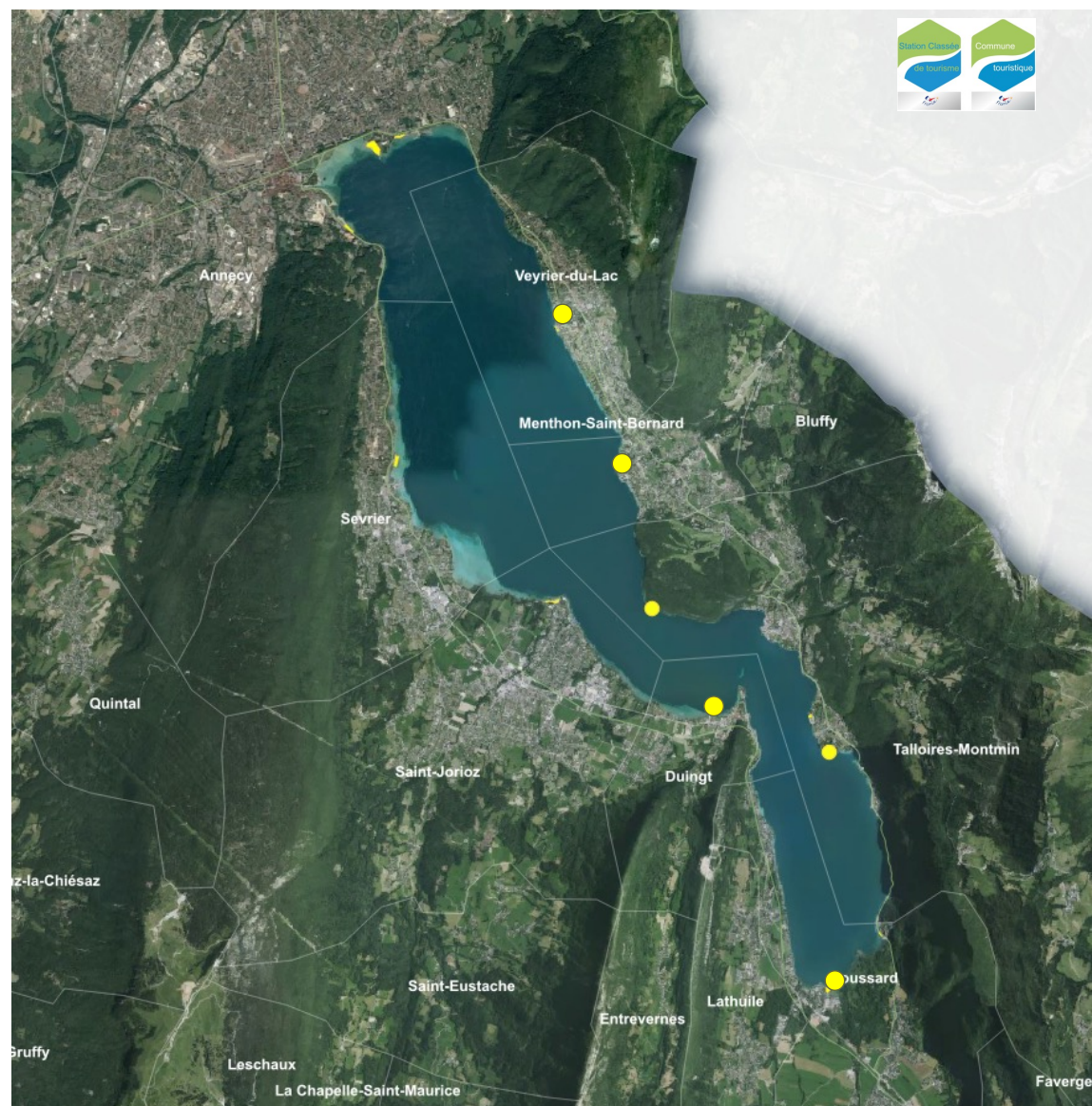
Envoyé en préfecture le 15/07/2025
 Reçu en préfecture le 15/07/2025
 Publié le
 ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

Le Lac d'Annecy est le principal atout touristique du territoire du SCoT en offrant un cadre remarquable (panoramas), et en proposant une multitude de pratiques sportives et de loisirs sur et autour de lui : cyclotourisme sur la voie verte en site propre tout le long de son pourtour, activités balnéaires et ludiques sur l'une des dix plages ou les ports de plaisance légers, croisières commentées, sports aériens ou nautiques, compétitions sportives de course à pied, etc. Il bénéficie d'ailleurs de labellisations spécifiques soulignant la qualité de l'eau et de ses installations : deux villes sont « Pavillon bleu » (Veyrier-du-Lac, Saint-Jorioz) et une est « Station nautique » (Sevrier).

Le lac est ainsi pratiqué autant par les populations locales résidentes, que celles en villégiature, avec une attractivité touristique croissante pour les sports *outdoor* et une concentration des fréquentations des sites (espace aérien, plages, aires de stationnements, aires d'atterrissage parapente, tour du lac, espaces forestiers de randonnée, etc.).

→ Dans un contexte de vulnérabilité accrue des milieux naturels et de la raréfaction de la ressource en eau, notamment en période estivale, la gestion des flux touristiques croissants et de leurs effets sur les espaces du territoire est interpellée à terme.

Les plages du lac d'Annecy et leur fréquentation (Bingmap ; Observatoire du tourisme Savoie - Mont-Blanc ; atopia)



Commune	Nom de la plage	accessibilité en 2023	dernier comptage disponible
Annecy	Plage de l'Impérial	gratuite	50 660
Menthon-Saint-Bernard	Plage municipale de Menthon	payante	34 470
Saint-Jorioz	Plage municipale	payante	45 280
Talloires-Montmin	Plage municipale	gratuite	81 159
Talloires-Montmin	Plage d'Angon	gratuite	ND
Talloires-Montmin	Plage Espace Lac	gratuite	5 179
Sevrier	Plage municipale	gratuite	ND
Duingt	Plage municipale	gratuite	
Doussard	Plage municipale	gratuite	
Veyrier-du-Lac	Plage de la Brune	gratuite	

Des stations de ski de rayonnement de proximité

Les deux Savoie sont des lieux de pratique du ski mondialement connus, avec 3 stations dans le Top 10 mondial des stations de haute montagne de ski alpin les plus fréquentées (La Plagne, les Arcs, Val-Thorens Orelle).

Le bassin annécien dispose de 3 stations de ski de moyenne montagne (entre 1000 et 1800 mètres d'altitude), auxquelles s'ajoutent celle du Plateau des Glières, haut lieu du ski de fond (Marathon), vaste domaine de pratique du ski nordique :

- Montmin - Col de la Forclaz (1140m), avec 5 pistes, 2 téléskis et 1 fil neige, à destination d'un public familial ;
- Le Semnoz (1450m), avec 19 pistes et 36 km de pistes de ski nordique, et 8 remontées mécaniques.

Ces stations, complétées des chemins de randonnée présents sur l'ensemble du territoire et le Massif des Bauges, sont les lieux de différentes pratiques sportives, **en hiver d'abord** avec le ski (alpin, nordique, ou de randonnée), chien de traîneau, le snowboard et les raquettes, **en été ensuite**, avec un objectif de diversification des activités proposées et de rentabilisation des installations des domaines : luge d'été, vélo tout terrain, courses d'orientation, randonnée, via ferrata, escalade, biathlon.



(domaine de la Sambuy)



(Office de tourisme Lac Annecy Tourisme)



(Office de tourisme Lac Annecy Tourisme)



(domaine du Semnoz, skidata.io)

Des sites au devenir incertain

Depuis quelques années, les stations de ski font face à la diminution de l'enneigement sous l'effet du réchauffement climatique, et doivent pallier ce manque par un enneigement artificiel permis par des prélèvements sur la ressource en eau. La DDT 74 a mené en 2016 des simulations de remontée de la limite inférieure de la zone actuelle d'enneigement (référence en la matière de +150 m par °C supplémentaire).

Aussi, le domaine skiable alpin du Semnoz serait fortement fragilisé dès l'augmentation de +1°C, ce dernier disparaîtrait sous +2°C. Ce scénario interpelle le devenir de ces stations, qui participent à l'activité économique de ces secteurs du territoire.

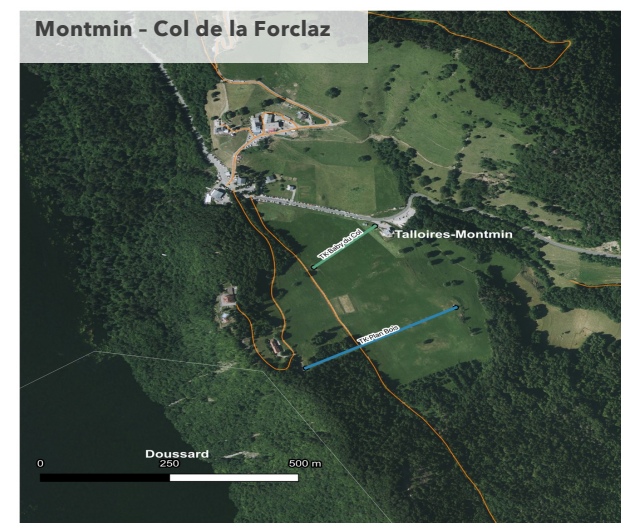
Simulation de remontée de la limite inférieure de la zone actuelle d'enneigement (DDT 74, 2016)

Scénarios réchauffement

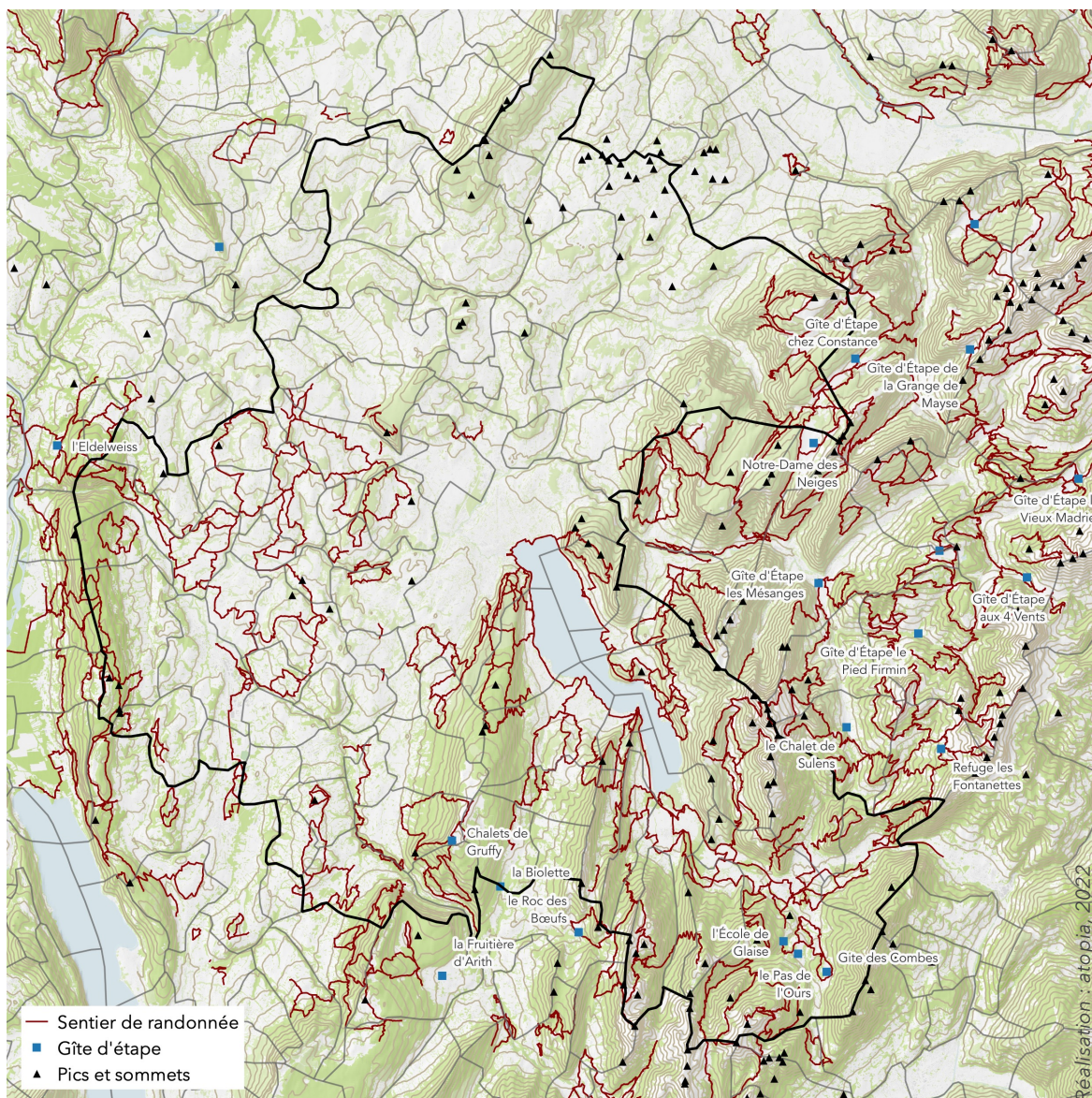
+1°C +2°C +4°C

Ouverture des remontées mécaniques (Source : DDT 74 ; atopia)

Hiver Hiver + Été



Circuits de randonnée en 2022 (atopia)



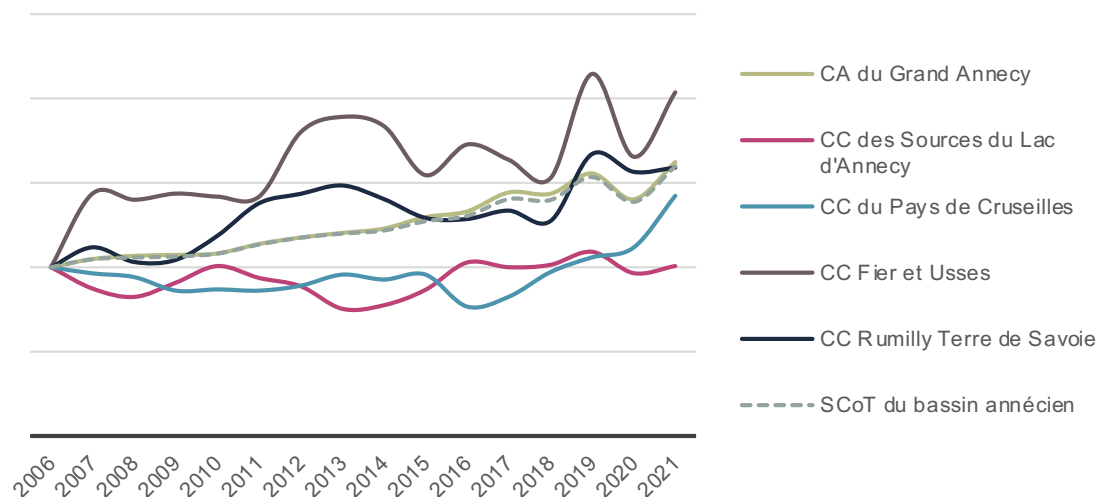
Des circuits de randonnée concentrés dans le sud du bassin annécien

La randonnée est l'une des activités de loisirs et de nature que l'on peut retrouver dans le bassin annécien. Les circuits recensés dans ce périmètre se concentrent dans la partie méridionale du périmètre du SCoT, principalement sur les hauteurs et dans les vallées tout autour du lac d'Annecy. Les randonneurs arpentent le massif des Bauges sur la rive gauche du lac et le massif des Bornes sur la rive droite. L'Albanais, ses points de vue, ses collines et ses monts comptent aussi de nombreux circuits de randonnée. Des circuits existent également à l'extrémité nord-est du Grand Annecy.

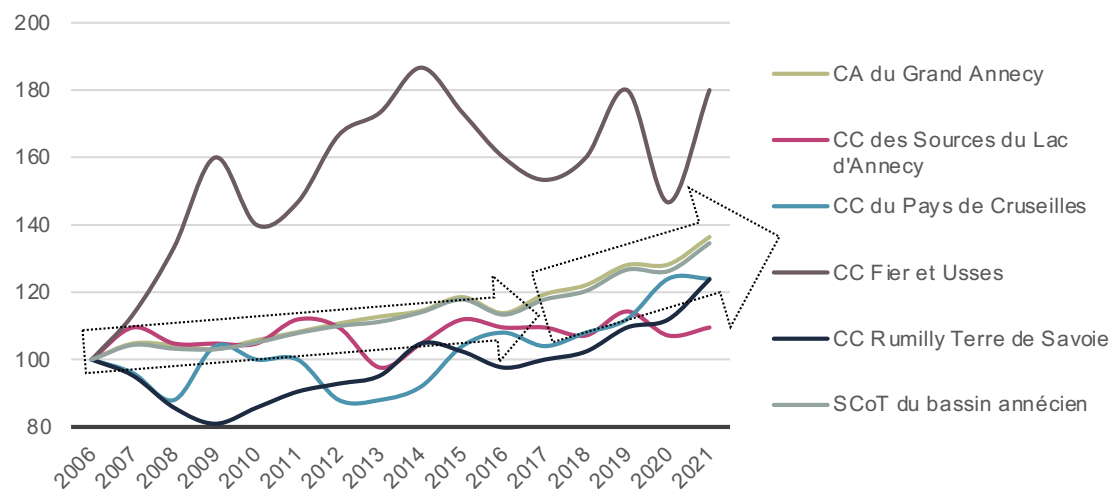
Les pics, sommets et gîtes d'étape se massent quant à eux autour du lac d'Annecy. Le paysage est ainsi fait à la fois d'eau et de montagnes, les circuits de randonnée reliant l'un à l'autre.

Le tracé des circuits de randonnée met en valeur les continuités des paysages et des « pays » à l'échelle des massifs, au-delà des limites du territoire d'étude. Un enjeu serait ainsi de penser les pratiques touristiques du bassin annécien en coopération avec les territoires voisins.

Evolution des effectifs salariés dans les activités touristiques en base 100



Evolution des établissements touristiques en base 100

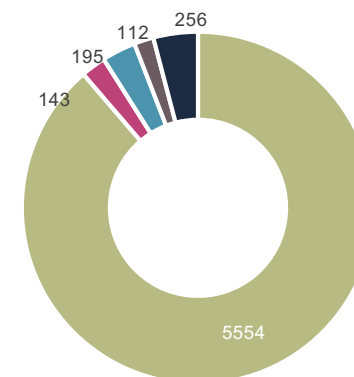


En 2021, le Grand Anney concentrait 90% des emplois touristiques, suivi de Rumilly Terre de Savoie. Les fluctuations du marché de l'emploi dans ce domaine économique sont donc liées à celle du cœur d'agglomération (deux-tiers des emplois dans la seule ville d'Anney).

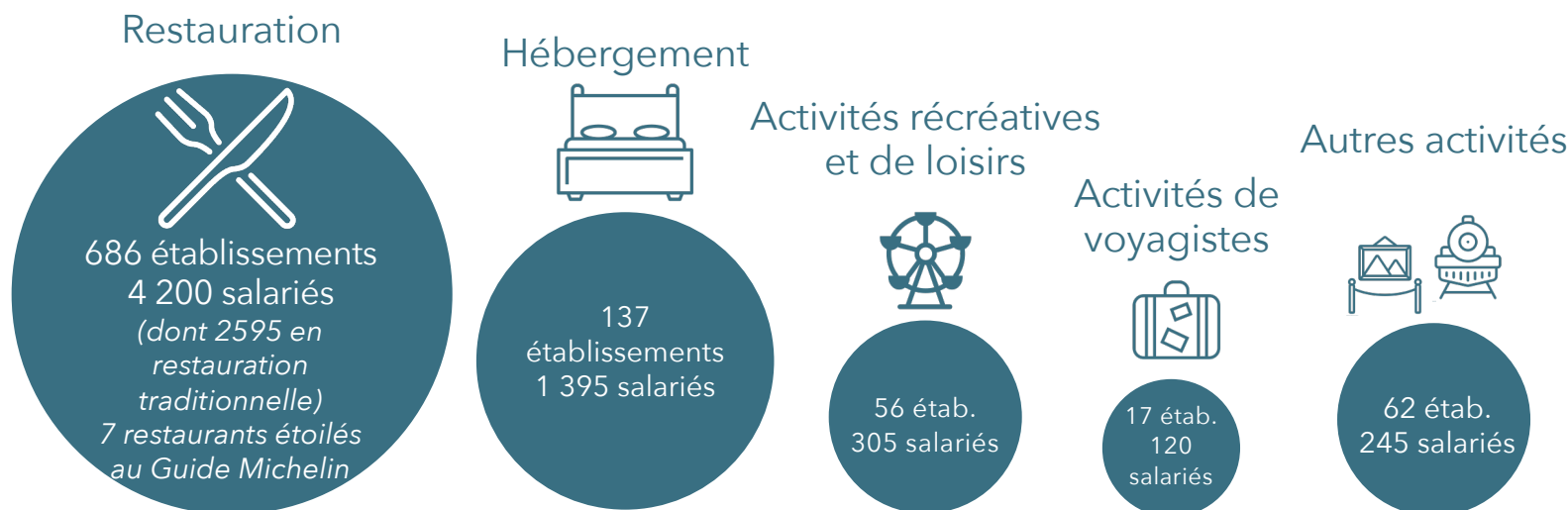
Porté par une attractivité touristique croissante, le marché de l'emploi touristique met en évidence une certaine résistance de l'appareil local, avec :

- Une dynamique à la hausse depuis plus de 15 ans (+38% de postes salariés) avec une accélération à partir de 2016 du fait de la reprise du marché de l'emploi en général.
- Un effet limité de la crise sanitaire : si elle a imposée l'annulation de certaines manifestations et la fermeture de certains sites, elle n'a que peu impacté les effectifs salariés notamment par le repli des touristes sur le territoire national qui a permis le maintien d'une activité importante à l'été 2020. Elle a en revanche fragilisé le tissu d'établissements (environ -10% des effectifs 2019 en 2020).

Effectifs salariés touristiques en 2021



Emplois touristiques dans le secteur privé (ACOSS ; 2023 ; atopia)



En 2022, l'emploi touristique salarié dans le secteur privé représentait au total **6260 postes, dont 4180 à Annecy seule, et répartis dans 960 établissements.**

Ce sont d'abord les secteurs basiques du secteur touristique qui sont les principaux pourvoyeurs d'emplois pour le bassin annécien avec :

- le premier secteur pourvoyeur d'emplois, la **restauration**, tant traditionnelle que dite de type rapide, du fait d'une part de la concentration de l'offre dans le centre historique, et d'autre part par les centralités commerciales et urbaines attractives dans

l'agglomération et autour du lac (rives du lac). En outre, le Grand Annecy concentre près de 90% de ces emplois.

- à l'instar du département de Haute-Savoie, **l'hébergement est également le second employeur touristique**, avec près de 1000 personnes travaillant pour des hôtels ou hébergements similaires et 395 autres pour les hébergements touristiques de plein air ou de courte durée. De la même façon, les emplois sont très fortement concentrés dans le cœur d'agglomération, les 4 autres intercommunalités comptabilisant moins de

10% de ces emplois-ci.

Enfin, les autres activités représentent 10% des emplois touristiques du territoire, témoignant autant de besoin plus léger pour fonctionner que d'adaptation de ce secteur aux nouvelles pratiques touristiques (plus faibles recours à des voyagistes du fait de la démocratisation d'internet, logements meublés type AirBnB, variabilité du secteur suite à la crise sanitaire).

ACTIVITÉS TOURISTIQUES – Capacités d'accueil touristique

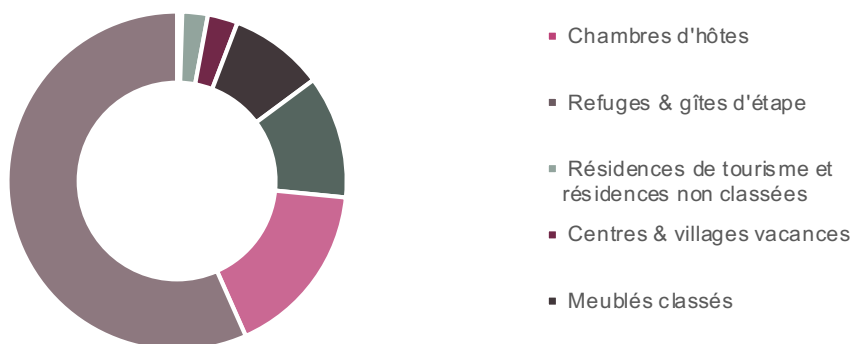
Un atout lac

En 2022, la capacité d'accueil des communes du bassin annécien s'élevait à 76 738 lits, pour 10 511 structures d'accueil. Cela représente 10% de la capacité totale de Haute-Savoie, dominée par les stations de ski (Chamonix et Megève par exemple).

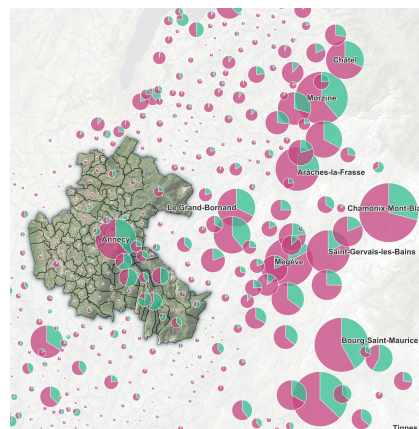
Elle est assurée à 43% par les offres marchandes (hôtellerie, camping, meublés et résidences de tourisme, centre & villages vacances, refuges et gîtes d'étape, chambres d'hôtes), et **57% par les résidences secondaires** (ratio appliquée de 5 lits pour 1 hébergement). Ce constat résulte de l'importance des villégiatures dans les communes riveraines du lac d'Annecy ; ailleurs, l'hébergement marchand est pour la plupart majoritaire, mais réduit.

Cette capacité ne prend toutefois pas en compte l'offre en hébergement développée dans le cadre des plateformes de mise en relation entre particuliers de type AirBnB, qui vient en concurrence avec l'offre résidentielle permanente (une offre de plus de 1000 logements est disponible sur le cœur d'agglomération sur ce site - consulté le 17 février 2023).

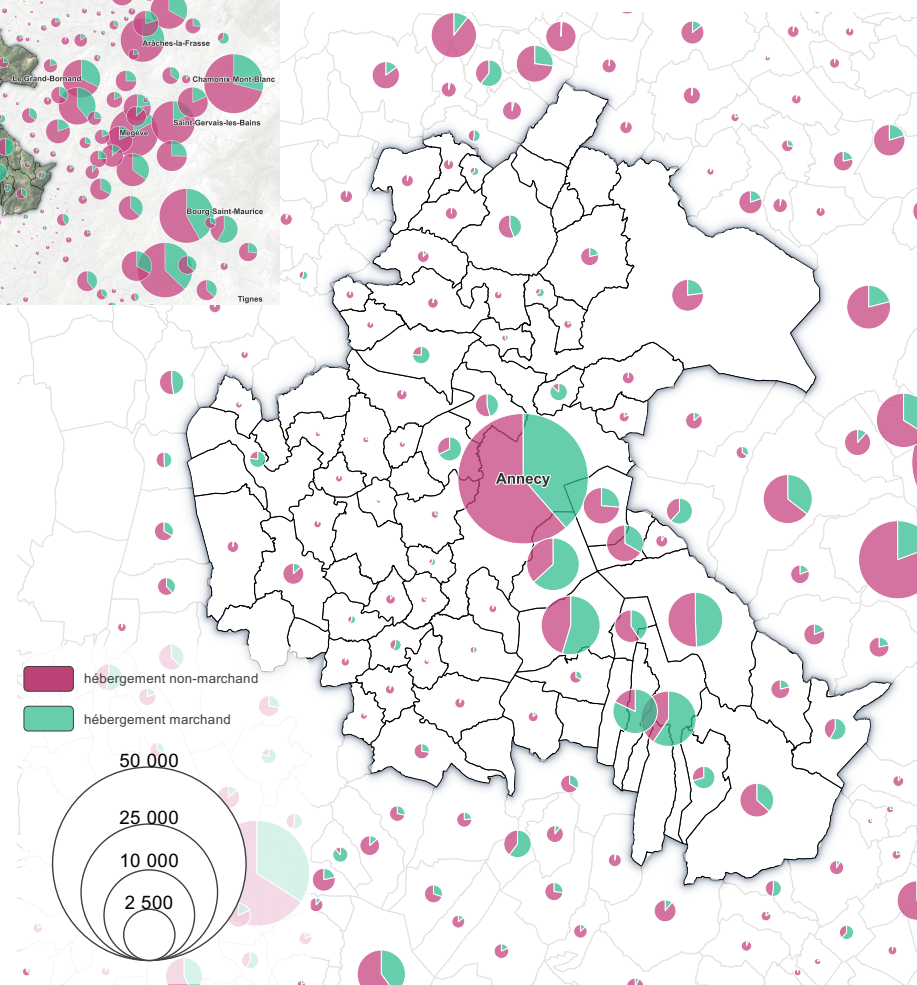
Répartition des capacités d'accueil par type d'hébergement touristique en 2022



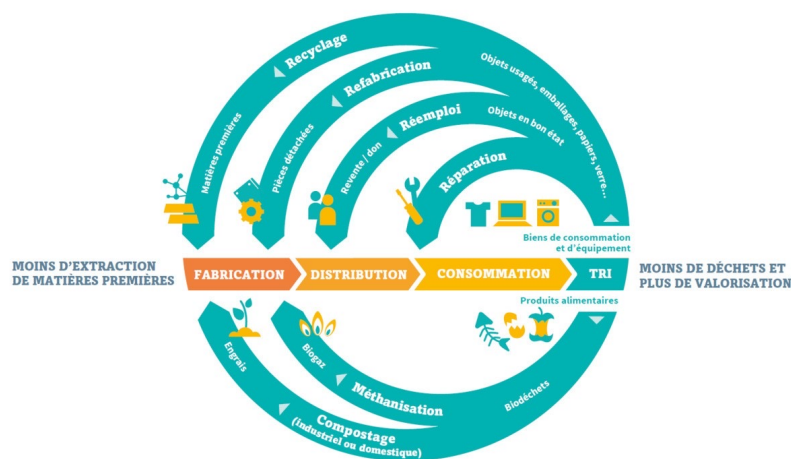
Contexte savoyard



Capacité d'accueil en hébergement marchand et non-marchand, en 2022
(Observatoire du tourisme Savoie Mont-Blanc ; atopia)



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Initiatives d'économie circulaire

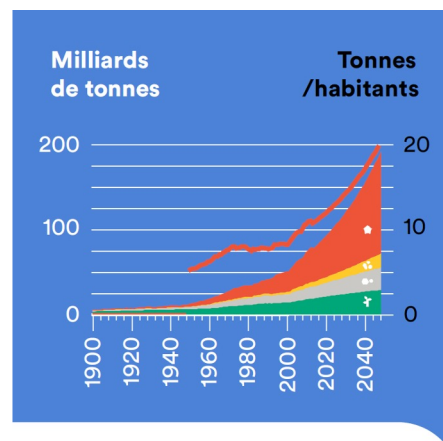


L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement à tous les stades du cycle de vie des produits.

Il s'agit ainsi d'un cycle de développement positif qui vise à préserver le capital naturel et d'optimiser le rendement des ressources en minimisant le risque systémique par la gestion des flux et des stocks de ressources.

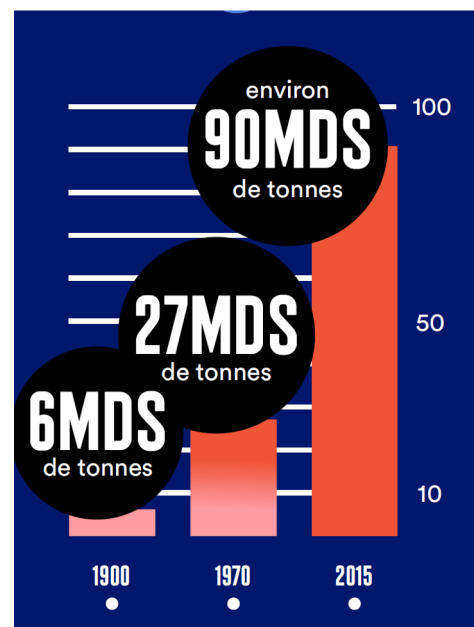
Entre 1970 et 2017, l'extraction annuelle de matières au niveau mondial a triplé, passant de 27 à 92 milliards de tonnes, et continue d'augmenter. Depuis l'an 2000, la croissance des taux d'extraction s'est accélérée, atteignant 3,2% par an, imputable en grande partie à d'importants investissements dans les infrastructures et à l'amélioration du niveau de vie matériel dans les pays en développement et en transition, notamment en Asie.

Ainsi l'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire qui suit un fonctionnement : **extraction-transformation-vente-consommation-déchets** ; en intégrant après la notion de **réemploi-réutilisation-réparation-recyclage-reconditionnement** pour éviter l'extraction de nouveaux matériaux et les déchets.



- Minéraux non métalliques
- Minéraux métalliques
- Combustibles fossiles
- Biomasse

Extraction mondiale de matières premières depuis 1900 et projections 2015-2050 à croissance constante



Extraction mondiale de matières premières

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Initiatives d'économie circulaire

Les 7 piliers de l'économie circulaire (exemple pour les EPCI)

Approvisionnement durable

Clauses environnementales dans les achats
Rencontres fournisseurs responsables
Contrats énergie verte

Eco-conception

Equipements éco-conçus
Référentiel
d'aménagement
Limitation de
l'artificialisation

Economie de la fonctionnalité

Solutions de mobilité
partagée sur le territoire

Ecologie industrielle et territoriale

Facilitation des échanges de
ressources entre entreprises
Récupération de chaleur fatale

Consommation responsable

Ateliers de troc
Marché de Noël d'occasion
Jardins partagés

Allongement de la durée de vie

Ressourceries
Repairs cafés

Recyclage
Compostage
Méthanisation



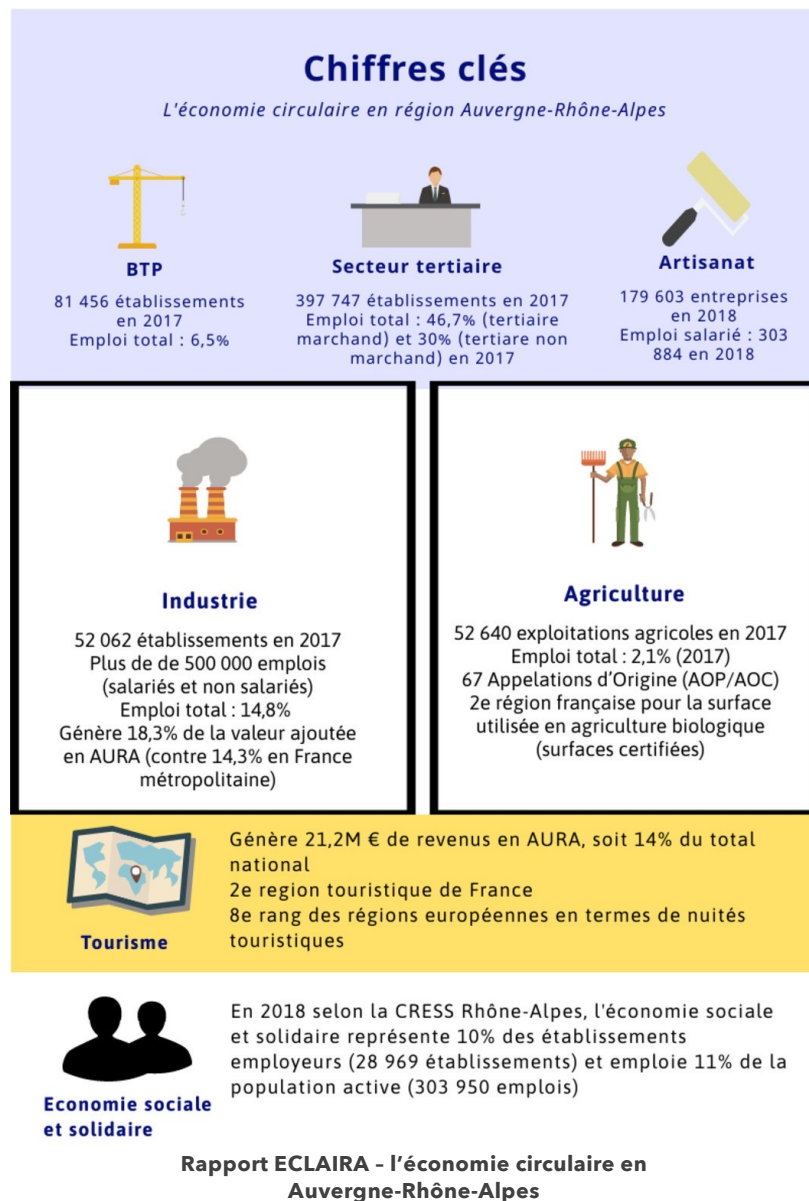
Traduction de l'économie circulaire pour une collectivité :

L'économie circulaire repose sur 7 piliers :

- L'approvisionnement durable
- L'éco-conception
- L'économie de fonctionnalité
- L'écologie industrielle et territoriale
- La consommation responsable
- L'allongement des durées de vie
- Le recyclage

Pour les territoires, il existe de nombreux leviers pour intégrer l'économie circulaire dans son fonctionnement. La notion d'économie circulaire concerne des actions qui peuvent être directement menées par les pouvoirs publics comme pour les achats publics, la gestion du recyclage... mais aussi à travers l'aménagement du territoire. D'autres actions de mobilisation et d'apport de solutions trouvent leur place au sein des pouvoirs publics, comme la mise en place de repair'café, le facilitation à l'économie de fonctionnalité, l'écologie industrielle, etc.

L'infographie ci-contre présente des exemples concrets pour les territoires.



L'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes:

Dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'économie circulaire a été insufflée dès 2015 par l'ADEME afin d'accompagner les territoires et les entreprises dans ce déploiement.

Les chiffres clés démontrent un besoin d'agir :

A l'échelle régionale c'est, en 2018 :

- 4380 Ktonnes produits dans les collectivités
- 6% de déchets en plus entre 2010 et 2018
- 13 milliards de m3 d'eau prélevés pour répondre aux différents besoins (eau domestiques, agriculture, industrie, énergie)
- 6,5% des emplois dans le BTP, acteurs majeurs de l'économie circulaire.

Indicateurs	Valeurs cibles à atteindre en 2020 Année de référence 2015	Résultats 2019 Entre 2015 et 2019	Résultats 2018 Entre 2015 et 2018
Taux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	-3%	-4,8%	-5,5%
Taux de valorisation Globale	99%	96%	96%
Taux de Valorisation matière des déchets non dangereux non inertes	55%	44%	42%
Nombres d'entreprises engagées dans des démarches :			
D'éco-conception	5	5 (LAGOPED, vêtements de montagne en matières recyclées ; Prodev, BE en éco-conception et industrialisation de produits)	3 (Dahuts, chaussures SAOLA, Alpes Bivouac)
D'économie de la fonctionnalité	5	3 (consignes des pays de Savoie, vélonecy, Décathlon...)	
D'écologie industrielle et territoriale	4	nc	nc
De politique d'achats responsables	6	4 (2 ^{ème} magasin "le LOCAL" ; Quetzal, équipementier badminton éco-responsable)	2
Taux de réduction des tonnages de DMA enfouis	-2%	-15,2%	-9,3%

Les démarches locales : l'action collective du Grand Annecy

Le Grand Annecy est lauréat au déploiement du référentiel Economie circulaire. Un dispositif national de labellisation des territoires les plus engagés et performants dans les domaines de la circularité.

L'action vise à accompagner les collectivités dans l'appropriation et la mise en œuvre du Référentiel Économie Circulaire comme outil de programmation, de suivi, d'évaluation et de valorisation de leur stratégie opérationnelle.

Le Grand Annecy s'est engagé dès 2014 dans une démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG). Le Grand Annecy s'est engagé auprès de l'ADEME dans un CODEC (Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire) avec des objectifs précis en termes de réduction mais également d'entreprises engagées dans la démarche d'économie circulaire.

Le tableau ci-contre présente les objectifs et résultats atteints pour la deuxième année.

Les autres territoires sont aussi engagés :

- Le Pays de Cruseilles s'inscrit dans l'économie circulaire à travers son CRTE en définissant des objectifs sur la réduction des déchets, le réemploi, la réduction du gaspillage alimentaire...
- La CC des Sources du Lac d'Annecy sensibilise la population aux enjeux de l'économie circulaire en lien avec Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Quelques exemples d'acteurs engagés

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

S²LOW

Tricycléco



Ephemere Square



Le site économie-circulaire.org identifie de nombreuses initiatives sur le territoire du bassin annécien.

Parmi ces initiatives, on retrouve différents types d'acteurs et d'activités engagés dans l'économie circulaire, comme :

- Tricycléco à Annecy : (Re)Fabrique d'objets à base de pièces de vélo recyclées
- L'atelier du vélo de Roule & Co à Annecy : On recycle, on répare et on apprend à faire du vélo !
- Isoweck & RMT Insulation à Annecy : isolant textile issu de la valorisation
- Ephemere Square à Allonzier-la-Caille : Solution d'aménagement éphémère durable et design
- LA BOIS'CYCLERIE à Faverges : Matériauthèque des Sources du Lac d'ANNECY

Isoweck



L'atelier du vélo de Roule & Co



Il existe de nombreuses autres structures qui ne sont pas référencées et qui participent à créer une économie circulaire sur le territoire.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – Initiatives d'économie circulaire dans un SCoT, de l'échelle régionale à l'échelle locale

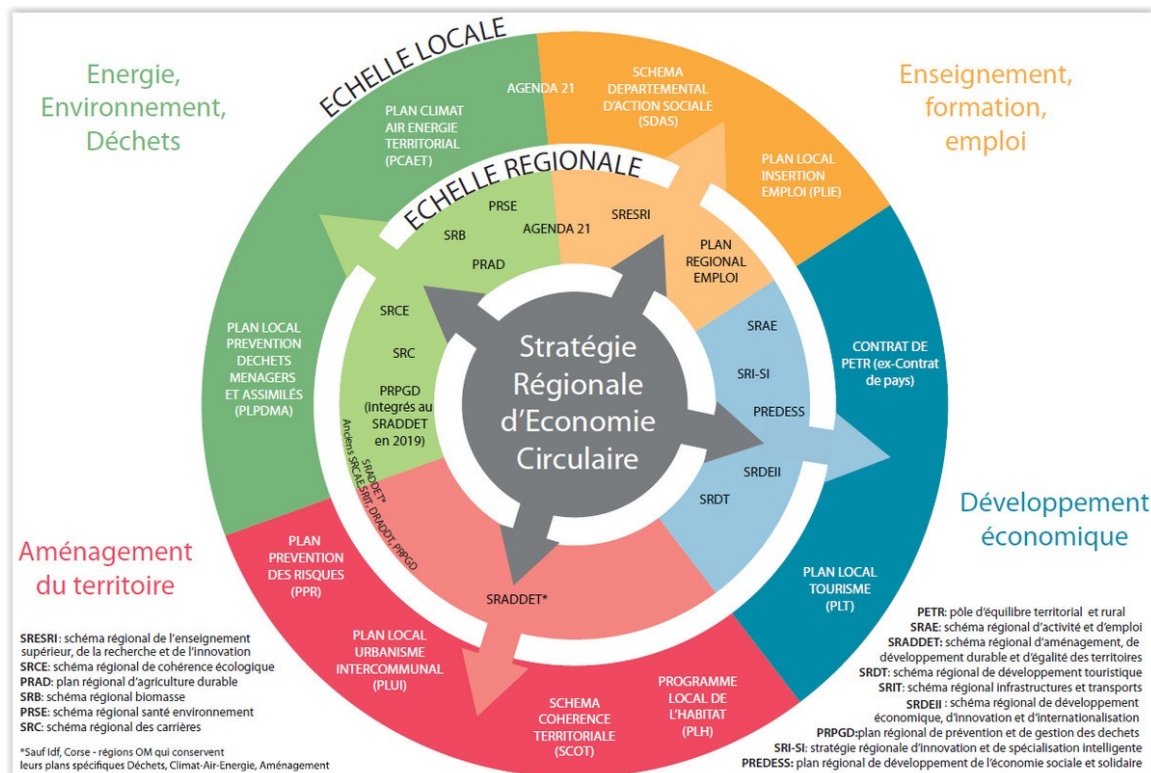


Schéma de la stratégie régionale d'économie circulaire (ADEME)

Les compétences Régionales et Locales sur l'économie circulaire et les liens avec les acteurs locaux.

La loi NOTRe confie aux Régions l'obligation d'élaborer un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) dans le cadre de la planification des déchets.

Le **PRAEC Auvergne Rhône Alpes** est structuré autour de 3 objectifs stratégiques qui sont :

- Engager la société dans l'économie circulaire ;
- Faire de l'économie circulaire un levier d'innovation et de croissance ;
- Ancrer l'économie circulaire dans les territoires.

L'économie circulaire dans le SCoT, un levier d'action !

Les territoires locaux sont de nouveaux des acteurs majeurs pour déployer l'économie circulaire. C'est à travers des documents de planification comme le SCoT que les collectivités peuvent permettre de réduire la consommation des ressources et réduire la production de déchets pour une meilleure sobriété.

Mettre en place des démarches d'économie circulaire, **c'est répondre aux enjeux de demain**, en étant plus sobres en ressources et en produisant localement.

Déployer l'économie circulaire c'est aussi **consolider les filières économiques locales** et développer de nouvelles activités. Le gouvernement estime que 300 000 emplois pourraient être créés dans le secteur de l'économie circulaire.

C'est enfin un lien fort avec l'économie sociale et solidaire en partageant des valeurs communes à travers **l'innovation et l'inclusion sociale et professionnelle**.

PARTIE 2 - MODÈLES ÉCONOMIQUES

Quelques chiffres clés :

- **26 552 €** de médiane de niveau de vie
- **109** pôles commerciaux ;
- **75** pôles de centralités ;
- **34** pôles de grands commerces ;
- **32** communes (41%), ne disposent pas d'un pôle de « centralité » et de « grand commerce » ;
- **2** grands entrepôts logistiques ;
- **4,8%** de vacance commerciale ;

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

COMMERCE

- L'offre commerciale
- La zone de chalandise
- Les dynamiques de développement

AGRICULTURE

Les dispositifs actuels

L'aménagement du territoire est à la croisée de plusieurs politiques publiques et relève de divers pouvoirs.

L'aménagement commercial est au service des centres des communes petites et moyennes à travers des dispositifs et des opérations de revitalisation du territoire : Petites Ville de Demain et Action Cœur de Ville. Cette mise en place de plusieurs mesures a pour objectifs d'attirer les projets au sein de ces espaces.

La régulation des implantations commerciales par une procédure d'autorisation s'inscrit dans le respect des principes de libre établissement et de libre concurrence, définis par le droit européen et la constitution française.

En 2008, le seuil des Commissions départementales d'Aménagement commerciales (CDAC) est passé de 300 à 1 000 m².

Dans les communes de moins de 20 000 habitants, le seuil de 300 m² a été conservé, permettant au Maire, avant de se prononcer sur la demande de permis de construire pour un commerce de détail d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m², de solliciter l'avis de la CDAC (article L. 752-4 du code de commerce) ou saisir l'Autorité de la concurrence « en cas d'exploitation abusive de position dominante ou d'un état de dépendance économique de la part d'une entreprise... ».

La loi ALUR a permis par la suite de l'étendre au Drive (loi « ALUR »).

La loi ACTPE de 2014 renforce cette possibilité de saisine en l'ouvrant également au président du syndicat mixte à fiscalité propre et à celui en charge du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Elle impose aussi à un porteur de projet, qui veut construire des locaux de moins de 1 000 m² de vente dans un ensemble commercial (au sens de l'article L.752-3 du code de commerce) dont la surface de vente atteint déjà les 1 000 m², ou les dépassera avec le projet, de déposer une demande en CDAC. La Commission doit s'attacher à vérifier que ce projet est compatible avec le SCoT ou le PLUI en vigueur.

Enfin, pour les commerces de détail de moins de 1 000 m² de surface de vente, leur création reste assujettie à la délivrance d'un permis de construire, délivré conformément au plan local d'urbanisme (PLU).

La loi « Climat et Résilience »

Le texte compte 305 articles et s'articule autour des 5 thématiques sur lesquelles la Convention Citoyenne pour le Climat a débattu et présenté ses propositions avec notamment pour :

Les moyennes surfaces : l'obligation de consacrer 20 % de leur surface de vente au vrac d'ici 2030 ;

L'alimentation : un menu végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires ;

L'artificialisation des sols avec une définition très large, concernant la grande majorité des projets de création.

Le porteur de projet devra démontrer que le projet n'entraîne aucune artificialisation : l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques ainsi que son potentiel agronomique par son occupation et son usage.

La loi prévoit des dérogations :

- La création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial dès lors que la surface de vente totale reste inférieure à 10 000 m².
- L'extension de la surface de vente d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial ayant déjà atteint le seuil des 10 000 m² ou devant les dépasser par la réalisation du projet, dans la limite d'une seule extension par magasin ou ensemble commercial et sous réserve que l'extension soit inférieure à 1 000 m²

Pour les projets supérieurs à 3 000 m², un avis conforme d'un représentant de l'Etat est nécessaire.

Le projet devra alors démontrer qu'il s'insère en continuité avec les espaces urbanisés, dans un secteur au type d'urbanisation adéquat et qu'il répond aux besoins du territoire.

La promulgation est intervenue le 24 août 2021.

Définition

Le DAACL, document d'aménagement artisanal et commercial, est défini par le code de l'urbanisme à l'article L141-6 :

"Le document d'orientation et d'objectifs comprend un document d'aménagement artisanal et commercial déterminant **les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.**

Il détermine les conditions d'implantation des constructions commerciales et des constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur l'artificialisation des sols et de leur impact sur les équilibres territoriaux, notamment au regard du développement du commerce de proximité, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises. Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, la protection des sols naturels, agricoles et forestiers, l'utilisation prioritaire des surfaces vacantes et l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement.

Pour les équipements commerciaux, ces conditions portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au 3° de l'article L. 141-5. Il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés. Pour les équipements logistiques commerciaux, il localise les

secteurs d'implantation privilégiés au regard des besoins logistiques du territoire, au regard de la capacité des voiries, existantes ou en projet, à gérer les flux de marchandises et au regard des objectifs mentionnés au second alinéa de l'article L. 141-3.

Il peut également :

1° Définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;

2° Prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ; »

Méthode d'analyse

Le commerce, les services et l'artisanat, sont une composante essentielle de la vitalité des territoires. Réponses aux besoins des habitants et usagers, lieux de vies et de rencontres dont le COVID-19 a mis en lumière l'importance, ces activités sont un élément central du vivre-ensemble et, en arrière-plan, de l'attractivité résidentielle.

Si elles jouent un rôle clé dans le vécu et l'identité du territoire, elles participent aussi à un mode de développement de la ville et aux enjeux de lutte contre le changement climatique : protection des centralités, maîtrise de la consommation foncière, réduction des mobilités polluantes, recherche d'une efficacité énergétique. La loi ELAN a réaffirmé ainsi la nécessité du DAACL de participer pleinement à ces objectifs sociétaux.

Afin d'appréhender l'existant, de penser l'action collective et d'analyser ses effets, le DAACL définit 8 indicateurs de lecture du développement commercial territorial :

4 indicateurs quantitatifs :

- Les densités territoriales (m² par habitant) sur les différents secteurs d'activités (alimentaire, équipement de la personne, bricolage...) ou formats (centres commerciaux, centralités, retail parks...),
- La vacance commerciale, c'est-à-dire le nombre de locaux vides ou de friches commerciales parmi l'offre en place, indicateur clé qui permet d'appréhender la désaffectation de certains lieux commerciaux, avec pour prisme d'analyse les seuils suivants,
- Les dynamiques démographiques, pour bien comprendre les évolutions quantitatives et qualitatives à attendre en matière d'évolution de la population sur les 10 prochaines années,
- La croissance des m² depuis 10 ans et sa comparaison avec la croissance démographique, pour identifier les rythmes de développement et leur (dé)corrélation avec les besoins des habitants.

4 indicateurs qualitatifs :

- La qualité visuelle et paysagère, c'est-à-dire l'esthétique extérieure des lieux marchands, les circuits piétons, l'insertion paysagère des bâtiments, le traitement des façades et la qualité architecturale d'ensemble.
- La compacité, tant des bâtiments dédiés au commerce que des espaces extérieurs, notamment du stationnement et des espaces de flux. Sont particulièrement analysés le niveau de mutualisation du stationnement et la qualité des mobilités piétonnes et douces entre les magasins d'une même zone,
- L'insertion de la transition écologique dans les espaces marchands : niveau d'imperméabilisation des sols, insertion du végétal, traitement énergétique et solutions technologiques proposées, qualité environnementale des bâtiments,
- La participation au vivre ensemble : la qualité des lieux marchands sous l'angle de la convivialité, du cadre, de la capacité à fonctionner comme des lieux de rencontre et à «dépasser» la fonction purement commerciale pour proposer des moments de vie collective.

Principales définitions

Achat léger

Produit ou achat peu encombrant, facile à transporter à pied, à vélo ou en transports en commun (vêtement, livre, médicament, petit panier alimentaire, ...).

Achat lourd

Produit ou achat encombrant, nécessitant d'être transporté par caddy, d'être emporté en voiture par le client ou livré à son domicile, et exigeant souvent une surface de vente d'une emprise importante (magasin de bricolage, de jardinage, de meubles, hypermarché, ...).

Commerce et service de proximité

Par opposition au commerce de destination, le commerce de proximité répond aux besoins quotidiens des habitants. Cette offre est généralement tournée vers l'alimentaire (généraliste, métiers de bouche), la santé (pharmacie, optique) et les services au sens large (services à la personne, agences, auto-école, etc.). L'offre de proximité est accessible à pied et rayonne sur une zone de chalandise restreinte.

Commerce de destination

Par opposition au commerce de proximité, l'offre de destination est dédiée aux achats occasionnels, voire exceptionnels notamment dans les secteurs d'activités suivants : équipement de la personne, équipement de la maison, culture et loisirs. Elle s'inscrit généralement au sein de pôles commerciaux structurants, qui rayonnent à une large échelle (grands centres-villes, grands centres commerciaux, etc.).

Extension

Une extension au sens du code du commerce correspond au développement de nouveaux m² de surface de vente, avec deux cas de figure :

- Extension d'un magasin par croissance au sein du même bâtiment de sa surface de vente : par exemple extension d'un supermarché ;
- Extension d'un ensemble commercial par la création de nouveaux bâtiments.

Formats boutiques : commerces de moins de 300 m²

Commerces d'une surface de vente inférieure à 300 m², qui font l'objet de la dénomination «boutique» au sein des dossiers de CDAC. Ces formats accueillent principalement des commerces de proximité ou des commerces d'achats légers (textile, petit équipement de la maison, etc.).

Formats moyennes surfaces et grandes surfaces : commerces de plus de 300 m²

Commerces d'une surface de vente supérieure à 300 m² (sans limite maximum) qui font l'objet de la dénomination "moyenne surface" au sein des dossiers de CDAC. Ces formats accueillent principalement du commerce alimentaire (supermarché, hypermarché, discount...) ou du commerce spécialisé de destination.

Lieux : centralités

Tout secteur, centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense, présentant une diversité de fonctions urbaines, dans lequel se posent des enjeux spécifiques en termes de réponse aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre.

Les centralités urbaines correspondent au centre des villes, bourgs, villages et quartiers. Insérées dans le tissu urbain, les centralités rassemblent une mixité de fonctions urbaines structurantes : équipements publics (équipements scolaires, équipements administratifs, etc.), activités, logements, commerces, et disposent d'une bonne accessibilité par tous les modes : marche, véhicules particuliers, vélos, transports en commun...

Lieux : pôle de périphérie

Il n'existe pas de définition unique de la «périphérie». Il s'agit de secteurs commerciaux extérieurs aux centralités caractérisées par une structuration et une concentration de l'offre commerciale, organisés historiquement autour des mobilités motorisées.

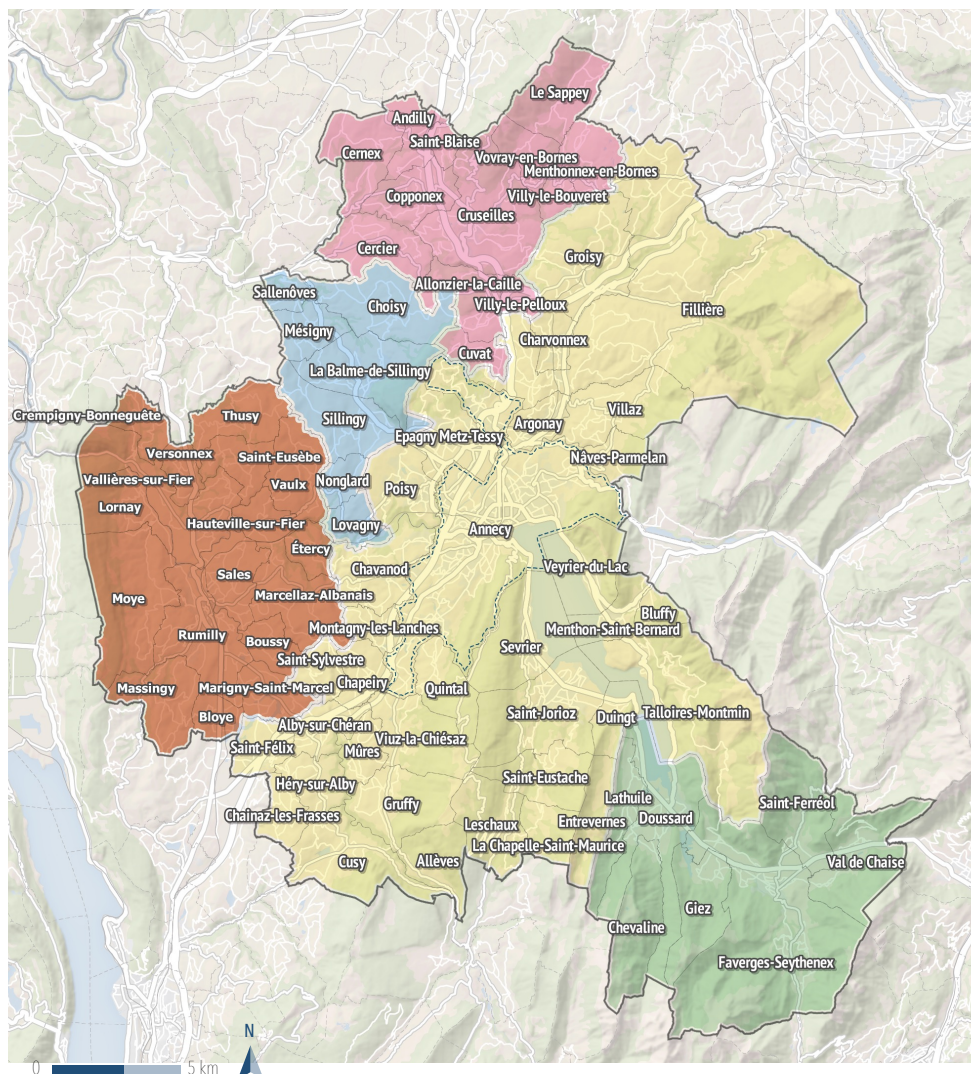
Lieux : diffus

Il n'existe pas de définition unique de l'offre commerciale en diffus. Il s'agit d'activités commerciales isolées extérieures aux centralités et aux pôles de périphérie caractérisées par une dispersion forte des magasins, l'absence de logique d'ensemble et de circuit marchand identifié.

Surface de vente

Espace couvert ou non couvert affecté à la circulation de la clientèle pour effectuer ses achats, espace affecté à l'exposition des marchandises proposées à la vente et à leur paiement, espace affecté à la circulation du personnel pour présenter les marchandises à la vente (hors réserves, laboratoires et surfaces de vente de carburants). Ne sont pas compris les réserves, les cours, les entrepôts, ainsi que toutes les zones inaccessibles au public.

Les grandes données



Sources : INSEE 2018 / 2019, Bérénice



POPULATION EN 2020

289 932 habitants

CROISSANCE/AN ENTRE 2010 et 2020

Habitants : +1,4 %
0,49 % en France

MENAGES EN 2019

127 706
Taille moyenne : 2,2
France : 2,2

INDICE DE JEUNESSE

101
France : 92

MEDIANE DU NIVEAU DE VIE

26 552 €
Moyenne Nationale : 21 730 €

INDICE DE REVENUS/MENAGES

122
Par rapport à une base 100 nationale

CSP

34 % de CSP+
France : 27 %

- Il totalise 78 communes pour 289 932 habitants (INSEE 2020) dont 131 766 habitants pour la seule ville d'Annecy soit près d'un habitant sur deux (45,4 %). Cela a pour conséquence de concentrer une part importante du bassin de clientèle sur le centre-est du territoire (soit l'unité urbaine annécienne) ;
- Il a connu une croissance démographique soutenue de 1,4 % par an entre 2010 et 2020, ce qui souligne le dynamisme d'un territoire (moyenne nationale de 0,5 % par an) qui a gagné plus de 3 600 habitants en un an (INSEE 2019 - 2020). 34 communes (toutes de moins de 9 000 habitants) soit 44 % ont même une croissance supérieure à 2 % par an ;
- Il est marqué par un indice de jeunesse autour de 100, soit autant de moins de 20 ans que de plus de 60 ans, en baisse depuis 2008. Les tailles de ménages sont proches de la moyenne nationale ;
- Il se définit par une majorité de propriétaires de leurs logements (60 %) et une minorité de logements individuels (38 %). Les résidences secondaires ne représentent que 7,0 % des logements et les logements sociaux, 11 %. La vacance est de 6 % ;
- Il se caractérise par des taux de CSP+ et des niveaux de revenus importants, supérieurs à la moyenne nationale ;
- Il enregistre un taux de motorisation de 88,9 %, bien supérieur à la moyenne nationale (81,3 %). Seuls 14 000 ménages dépendent d'autres modes dont les transports en commun ;

Un bassin de clientèle important, à forte croissance démographique (1,4 %) en volume mais aussi très concentré, soulignant des disparités sur le territoire.

Le tourisme



Le tourisme en quelques données :

Le secteur Savoie Mont-Blanc (Haute-Savoie et Savoie) est la deuxième destination la plus visitée de France, après Paris et se place devant le Var. Les touristes se concentrent à deux grandes périodes fortes :

- 54 % des visiteurs viennent en hiver ;
- 40 % des visiteurs viennent en été ;
- 32 % des touristes sont étrangers

Au sein du territoire du SCOT, les principaux vecteurs de visites sont les suivants :

- Les croisières : 190 000 personnes à l'année ;
- Le festival du film d'animation : 180 000 ;
- Les gorges du Fier : 142 000 ;
- Le musée du Château d'Annecy : 140 000 ;

Le territoire concentre 93 hôtels (dont 17 hôtels, 4 et 5 étoiles) dont 44 sur Annecy (47,3 %).

Il propose aussi 41 campings (dont 9 campings, 4 et 5 étoiles), 9 résidences de tourisme, 5 villages de vacances et 2 auberges de jeunesse.

L'environnement enregistre entre 2,5 et 3 millions de visiteurs chaque année et 5 millions de nuitées. Le tourisme d'affaires représente un peu moins de 500 000 nuitées soit une part de 10 %.

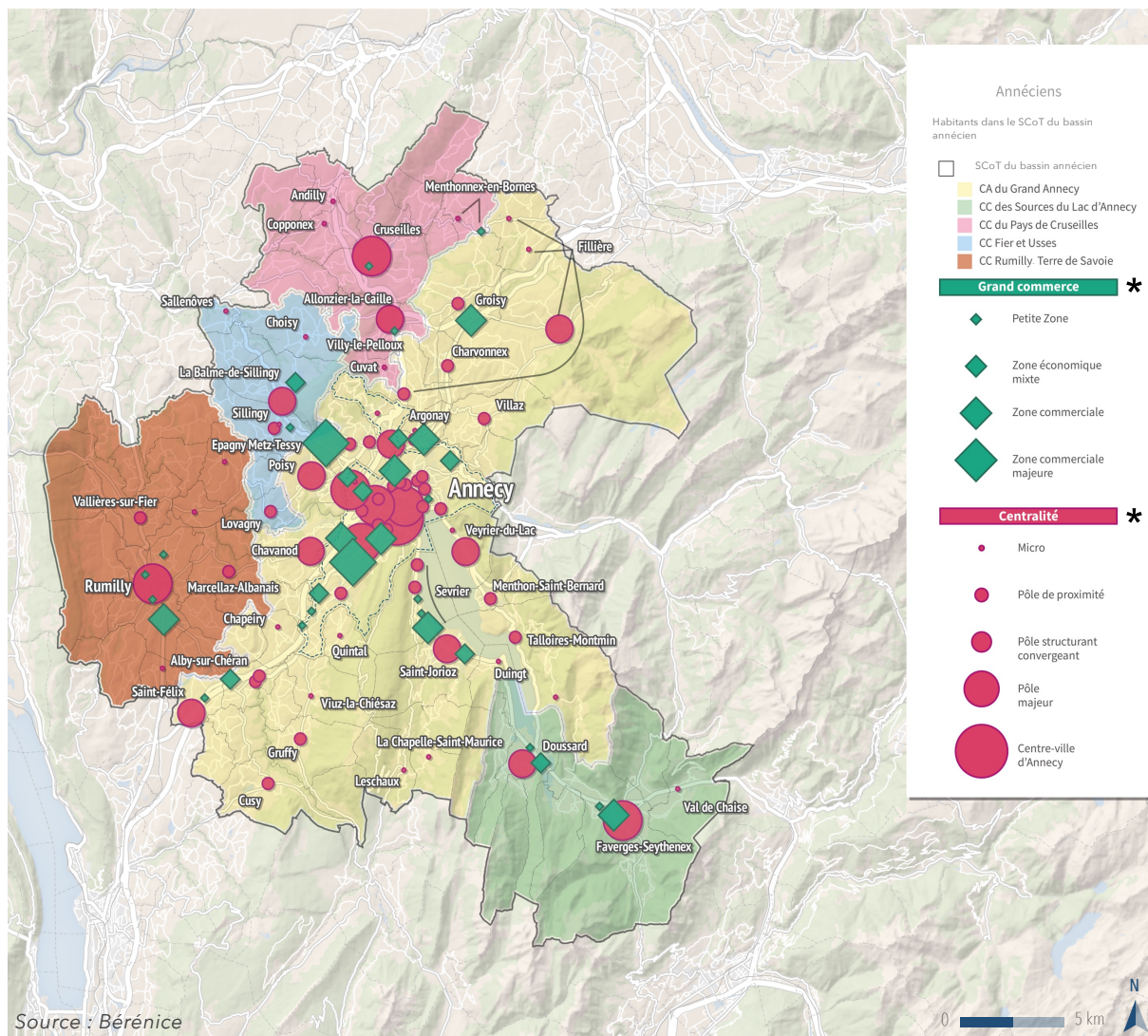
Rapporté au nombre de jours dans l'année, le tourisme représente un potentiel de 13 700 personnes équivalent par jour, soit un apport de population d'environ 5 %.

Le panier moyen d'un touriste :

130 €/jour pour un touriste français ;
145 €/jour pour un touriste étranger ;
260 à 280 €/jour pour un congressiste (tourisme d'affaires).

Sources : Savoie - Mont-Blanc, Office du Tourisme du Lac d'Annecy, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Alterpatourisme, C.C. Sources du Lac d'Annecy, C.C. Fier et Usse

Cartographie de l'offre



Légende : Pour plus de lisibilité, les zones commerciales, les galeries marchandes et les retail-parks appartenant à une même polarité, ont été regroupé au sein d'un même identifiant.

L'offre se structure au niveau d'Annecy et le long des grands axes routiers.

L'offre commerciale du territoire est caractérisée par une diversité des lieux, des formats et des types d'organisation des espaces marchands.

Le diagnostic du SCoT du bassin annécien définit une classification de cette offre que le DAACL reprend et affine. Cette classification s'appuie sur la distinction essentielle entre :

- les « **centralités** »*, regroupant un tissu varié de centres-villes, centres-bourgs et centralités de quartier ;
- les « **pôles de grands commerces** »*, qui correspondent en grande majorité aux pôles de périphérie ;

Leur répartition spatiale révèle la très forte concentration de l'offre au niveau de l'unité urbaine d'Annecy, puis le long des grands axes routiers : RD 909, RD 910, RD 1201, RD 1203, RD 1508...

Chiffres clés :

109 pôles :

75 associés aux centralités dont :

- 1 pôle métropolitain : le centre-ville d'Annecy ;
- 7 pôles majeurs ;
- 10 pôles structurants / convergeants ;
- 33 pôles de proximité ;
- 24 micro-polarités ;

34 associés au grand commerce / commerces de grandes surfaces, dont :

- 2 pôles de rayonnement métropolitain ;
- 8 zones commerciales ;
- 15 petites zones commerciales ;
- 9 Zones d'Activités Economiques mixtes ;

* Les définitions sont précisées sur les pages 125 & 126.

La liste :

Les centralités

- | | | | |
|---|---|--|---|
| 1. Alby-sur-Chéran - Centre | 39. Argonay - Quartier | 78. Menthon-Saint-Bernard - Centre | 29. Meythet - Route de Frangy |
| 2. Alby-sur-Chéran - Château de Montpon | 42. Bloye - RD 910 Route de L'Albanais | 80. Poisy - Centre | 34. Seynod - A41N Péage de Seynod Sud |
| 4. Allonzier-la-Caille - Centre | 43. Chapeiry - Centre | 81. Quintal - Centre | 35. Seynod - RD 1201 Route de Montagny |
| 5. Andilly - RD 1201 | 44. Charvonnex - RD 1203 | 82. Rumilly - Centre | 36. Seynod - RD 1201 Av. d'Aix-les-Bains |
| 6. Annecy - Centre | 45. Chavanod - RD 16 / La Fruitière | 86. Saint-Félix - Centre | 37. Seynod - RD 5 Av. Henri Zanaroli |
| 7. Annecy - Av. de Genève | 46. Choisy - Centre | 88. Saint-Jorioz - Centre | 40. Argonay - RD1203 Av. M. Dassault |
| 8. Annecy - Av. de France | 47. Copponex - Centre | 89. Sales - Centre | 41. Argonay / Pringy - ZAE Pringy Argonay |
| 9. Annecy - Parmelan | 48. Cruseilles - Centre | 91. Sallenôves - Centre | 49. Cruseilles - Carrefour Market |
| 10. Annecy - Novel | 50. Cusy - Centre | 92. Sevrier - Centre | 53. Doussard - Route d'Annecy |
| 11. Annecy - Semnoz | 51. Cuvat - Centre | 93. Sevrier - RD 1508 / Nord | 54. Doussard - Couardet |
| 12. Annecy - Pl. des Rhododendrons | 52. Doussard - Centre | 97. Sillingy - Centre | 58. Epagny Metz-Tessy - Grand Epagny |
| 14. Annecy-le-Vieux - Centre | 55. Duingt - Centre | 98. Sillingy - Rond-Point | 60. Faverges-Seythenex - Carrefour M. |
| 15. Annecy-le-Vieux - les Tilleuls | 56. Epagny Metz-Tessy - Centre Epagny | 100. Talloires-Montmin - Centre | 61. Faverges-Seythenex - Intermarché |
| 16. Annecy-le-Vieux - Place du 18 juin | 57. Epagny Metz-Tessy - Centre M-Tessy | 101. Talloires-Montmin - Col de la Forclaz | 67. Groisy - Carrefour Market |
| 18. Annecy-le-Vieux - Albigny | 59. Faverges-Seythenex - Centre | 102. Val de Chaise - RD 1508 | 71. La Balme de Sillingy - Rue des Chamois |
| 19. Annecy-le-Vieux - Petit Port | 62. Fillière - Thorens-Glières Centre | 103. Vallières-sur-Fier - Centre | 77. Menthonnex-en-Bornes - RD 27 |
| 21. Cran-Gevrier - Centre | 63. Fillière - Evires Centre | 104. Vaulx - Centre | 79. Montagny-les-Lanches - RD 1201 |
| 22. Cran-Gevrier - Vallon | 64. Fillière - Evires RD | 105. Veyrier-du-Lac - Centre | 83. Rumilly - ZAE Est et Sud |
| 23. Cran-Gevrier - Le Vernay | 65. Fillière - St-Martin de B / Diacquenods | 106. Veyrier-du-Lac - Chavoires | 84. Rumilly - ZC Nord |
| 24. Cran-Gevrier - Pont-Neuf | 66. Groisy - RD2 - Gare | 107. Villaz - Centre | 85. Rumilly - Boulevard de l'Europe |
| 26. Meythet - Centre | 68. Gruffy - Centre | 109. Viuz-la-Chiésaz - Centre | 87. Saint-Félix - RD 1201 Route d'Annecy |
| 27. Meythet - Stade | 69. Hauteville-sur-Fier - Centre | Le grand commerce | 89. Saint-Jorioz - La Tuilerie |
| 30. Pringy - Centre | 70. La Balme-de-Sillingy - Centre | 3. Alby-sur-Chéran - ZAE Espace Leaders | 90. Sales - Route du Lavoisier |
| 31. Pringy - Promery | 72. La Chapelle-St-Maurice - Centre | 13. Annecy - Carrefour Brogny | 94. Sevrier - Port |
| 32. Seynod - Centre | 73. Leschaux - Col | 17. Annecy-le-Vieux - Rue des Mouettes | 95. Sevrier - RD 1508 Lidl |
| 33. Seynod - Vieugy | 74. Lovagny - Centre | 20. Annecy-le-Vieux - Les Glaisins | 96. Sevrier - RD 1508 Carrefour Market |
| 38. Argonay - Centre | 75. Marcellaz-Albanais - Centre | 25. Cran-Gevrier - Route des Creuses | 99. Sillingy - Route de Clermont |
| | 76. Menthonnex-en-Bornes - Centre | 28. Meythet - Pont de Tasset | 108. Allonzier-la-Caille / Villy-le-Pelloux - Péage A41N Cruseilles |

COMMERCE – L'offre commerciale des centralités

Quelques illustrations



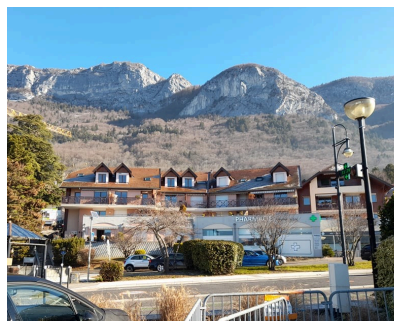
Alby-sur-Chéran



Marcellaz-Albanais



Seynod



Veyrier-du-Lac



Poisy



Chavanod



Cruseilles



Pringy



Filière - St-Martin-Bellevue

Source : Photos Bérénice

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

S²LOW

Classification des pôles de centralité

Les « centralités » sont des lieux caractérisés par une mixité fonctionnelle constituant une centralité.

commerce. Pour rappel, la définition juridique sur laquelle s'appuie le DAACL est la suivante : tout secteur, centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense et présentant une diversité de fonctions urbaines.

Micro-polarité : Offre limitée (moins de 5 unités) mais essentielle, répondant à certains besoins quotidiens des habitants présents dans la commune ou à proximité (alimentation, restauration, beauté-santé et services).

Isochrone : jusqu'à 5 minutes en voiture

Pôle de proximité : Petite offre plurielle apportant une réponse diversifiée aux besoins quotidiens des habitants de la commune et des communes limitrophes (jusqu'à 10 unités).

Isochrone : jusqu'à 7-10 minutes en voiture

Pôle structurant / convergeant : Offre apportant une réponse solide (autour de 20 unités) aux besoins d'une population en associant commerce de proximité et petite offre de destination. Il intègre une surface alimentaire généraliste de petite à grande taille. Ce type de polarité est complété par un ou plusieurs équipements (scolaire, sportif, de santé, culturelle...).

Isochrone : jusqu'à 12-15 minutes en voiture

Pôle majeur : Offre importante et diverse (plus de 40 unités), rayonnant sur le bassin de vie local et parfois au-delà. Offre à la fois de proximité et de destination, intégrant une Moyenne ou Grande Surface Alimentaire. Il est complété par plusieurs équipements comme un collège, une structure sportive, un EHPAD, une bibliothèque, une salle de spectacle, un cinéma...

Isochrone : jusqu'à 20-25 minutes en voiture

Pôle métropolitain : Il concerne le centre-ville d'Annecy associant plusieurs centaines de boutiques.

Isochrone : jusqu'à 40-45 minutes en voiture

COMMERCE – L'offre commerciale des polarités

Quelques illustrations



Rumilly - Hyper U



Grand Epagny - AuShopping



Sevrier - RD1508



Annecy (Meythet) - Pont de Tasset



Annecy (Seynod) - Arcal'Oz



Groisy - Carrefour Market



Faverges - Zone Intermarché



Annecy (Seynod) - Av. Henri Zanaroli



Géant Casino - Val Semnoz

Source : Photos Bérénice

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

Classification des pôles

Les pôles de « grand commerce » offrent une grande variété de formes et de formats, avec notamment des zones commerciales, des centres-commerciaux et des Retail Parks.

Ce sont des lieux extérieurs aux centralités qui sont caractérisés par une concentration de l'offre commerciale et une organisation qui permet de créer des circuits de consommation.

Petit pôle : Offre (moins de 10 unités) : Offre permettant de subvenir aux besoins de proximité des bassins de vie locaux. Il intègre dans la grande majorité une surface alimentaire et quelques commerces dans des domaines bien spécifiques qui demandent parfois des surfaces importantes (bricolage, jardinerie, automobile, restauration...).

Isochrone : jusqu'à 10 minutes en voiture

Zone d'activités économiques : Offre plurielle et variée, disséminée dans des zones d'activités de grande taille dont la thématique « commerce » n'est pas dominante. Là aussi, ces pôles concentrent des domaines d'activités spécifiques (alimentation, bricolage, jardinerie, mobilier-décoration, automobile, sport, restauration...).

Isochrone : jusqu'à 10-20 minutes en voiture

Zone commerciale : Ensemble proposant une locomotive alimentaire couplée à une offre de destination plus ou moins importante, concentrant des enseignes nationales (moins de 50 unités).

Isochrone : jusqu'à 20-25 minutes en voiture

Zone commerciale majeure : Offre de destination attractive et rayonnante, parfois au-delà du territoire du SCoT.

Pôle concentrant plus de 100 unités, dont un hypermarché et sa galerie. Grande diversité de choix, portée par de grandes enseignes nationales, exclusives au sein du département.

Isochrone : jusqu'à 60 minutes en voiture

COMMERCE – L'offre commerciale diffus

L'offre en diffus - illustration



Blomonde - RD1201 - Alby-sur-Chéran



Isacar Loisirs - RD1203 - Charvonnex

Source : GoogleEarth

L'offre en diffus

En dehors des 2 grandes centralités et le grand commerce, le territoire comporte une offre diffuse qui s'est implantée et qui s'implante de manière opportuniste :

- sur les flux, en bordure de route, notamment le long des principales départementales qui convergent vers Annecy,
- au sein des quartiers d'habitation, via essentiellement une offre de proximité,

Cette offre peut être constituée de grandes et moyennes surfaces, de boutiques, d'hôtels, de restaurants... avec pour points communs le manque de compacité et l'absence de réflexion globale sur l'insertion du commerce. En découle parfois des problématiques d'accessibilité et de mobilités : stationnement difficile voire sauvage, entrées en drapeaux, absence de trottoirs et de passage piéton...

Ce type de développement entraîne une dispersion des lieux de commerce sur le territoire.

Au sein du territoire, leur nombre est difficile à appréhender.

Dans ce contexte, la maîtrise des développements en diffus et la capacité à assurer une réelle cohérence sur l'organisation des lieux marchands sont des enjeux clés pour le territoire. Bien que difficile, deux leviers, dans le prolongement du DAACL, peuvent agir pour maîtriser les implantations :

- Un travail dans les PLU en désignant des linéaires sur lesquels la destination commerciale (ou une sous-destination) est interdite ;
- La mobilisation par le Maire d'une commune de moins de 20 000 habitants (toutes en dehors d'Annecy) du passage en CDAC pour les projets entre 300 m² et 1 000 m² de surface de vente ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

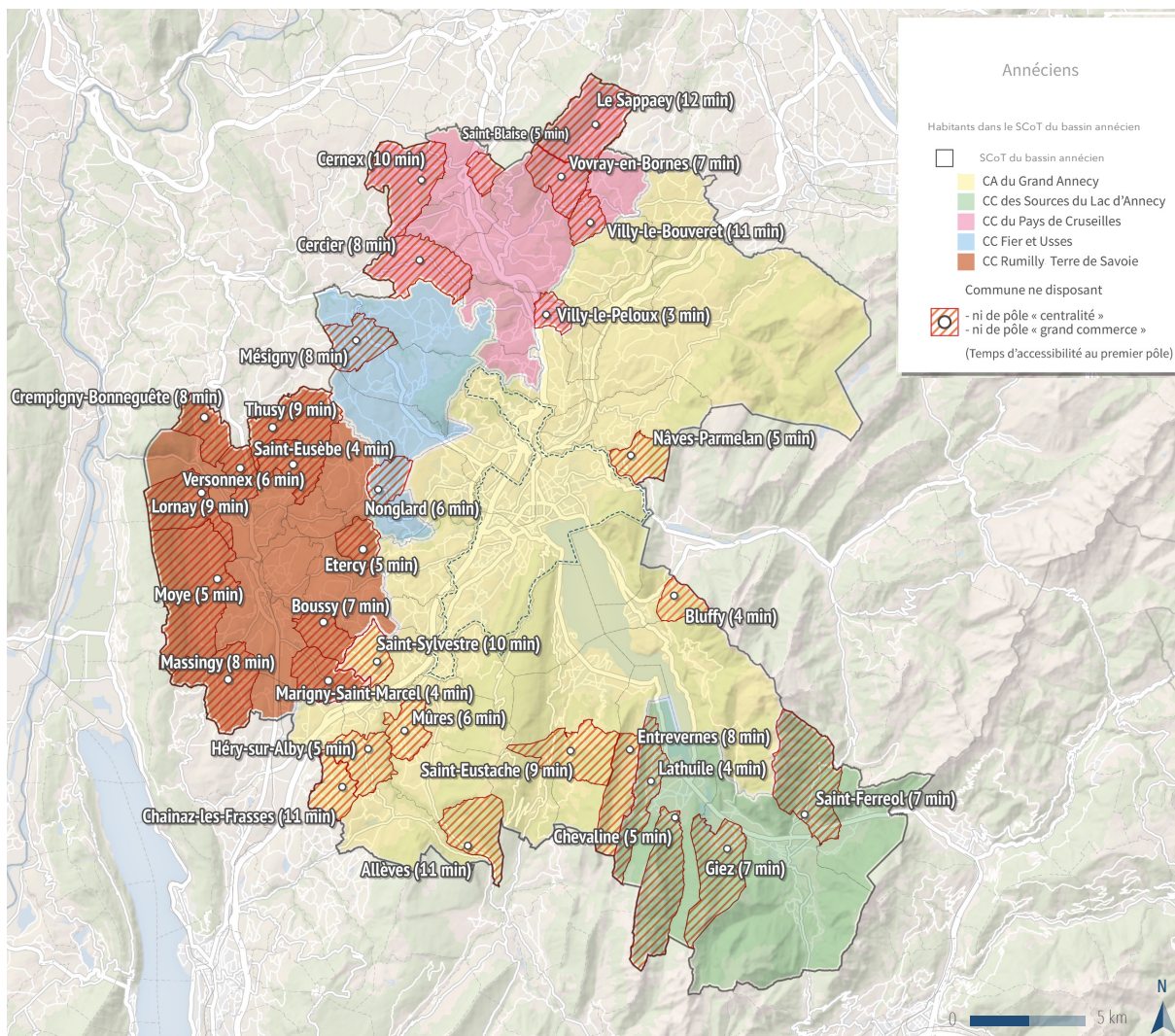
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

S²LOW

Les communes sans offre



Source : Bérénice, ViaMichelin

Ces communes qui comprennent entre 202 et 1 131 habitants (INSEE - 2019) couvrent une superficie de 264,8 km² soit 25 % du territoire du SCoT.

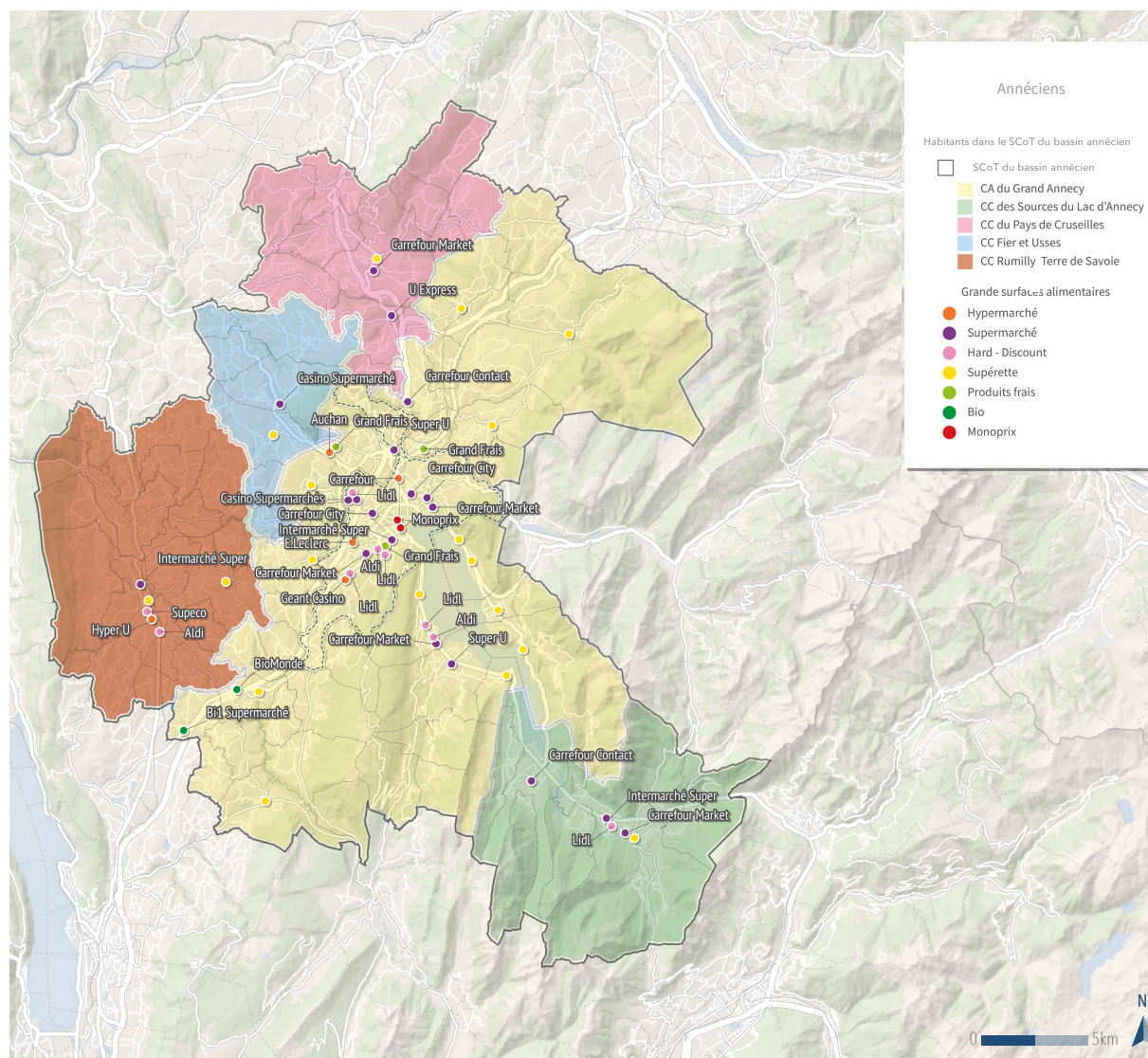
- regroupent 21 639 habitants et ont gagné près de 3 000 habitants en 10 ans, soit une progression de 15,9 %, légèrement supérieure à l'évolution du territoire du SCoT (14,9 %) ;
- connaissent une densité de 81 hab/km² (contre 276 hab/km² pour le territoire du SCoT) ;

- Les Bauges au sud ;
- Les Bornes à l'est ;
- Le Salève au nord ;
- Le Clergeon à l'Ouest ;

L'altitude moyenne (au niveau de Hôtel de Ville) est de 599 mètres

Ces communes ont un rapport très différent par rapport à l'accessibilité à l'offre commerciale. Elle peut être peu éloignée, accessible en moins de 5 minutes en voiture, au sein de la commune voisine, ou plus distante, où il faut parfois compter jusqu'à 12 minutes pour trouver une offre de proximité (notamment les boulangeries, pharmacies, salons de coiffure...).

Cartographie des GSA



Source : Bérénice, Codata, Panorama, Linéaires

* surface de vente supérieure à 400 m²
 ** La surface des Monoprix a été divisé par 2 (concentrer l'offre alimentaire)

Les moyennes et grandes surfaces alimentaires * :

L'offre est essentiellement concentrée à Annecy et sur son environnement. En dehors, les implantations se concentrent :

- le long du Lac (secteur de Sevrier) et à Faverges pour la partie sud ;
- à Groisy (Carrefour Market) et à La Balme-de-Sillingy (Casino Supermarché) pour la partie nord ;
- à Rumilly pour la partie ouest ;

Au nord et au sud-ouest du territoire du SCoT, l'offre est peu développée avec respectivement :

- Carrefour Market à Cruseilles ;
- Bi1 Supermarché à Saint-Félix ;

L'ensemble des 40 surfaces totalisent 80 844 m² de vente** et se répartissent à travers la présence de :

5 hypermarchés (46,9 % de la surface de vente totale) qui se situent à Annecy ou à proximité, mais aussi à Rumilly au sein de grandes zones commerciales dont :

- Auchan (Grand Epagny) : 10 330 m² ;
- Carrefour (Broigny) : 9 615 m² ;
- Géant Casino (Val Semnoz - Av. d'Aix-les-Bains) : 7 717 m²
- Hyper U (Rumilly) : 6 320 m²
- Centre E.Leclerc (Route des Creuses) : 3 910 m² ;

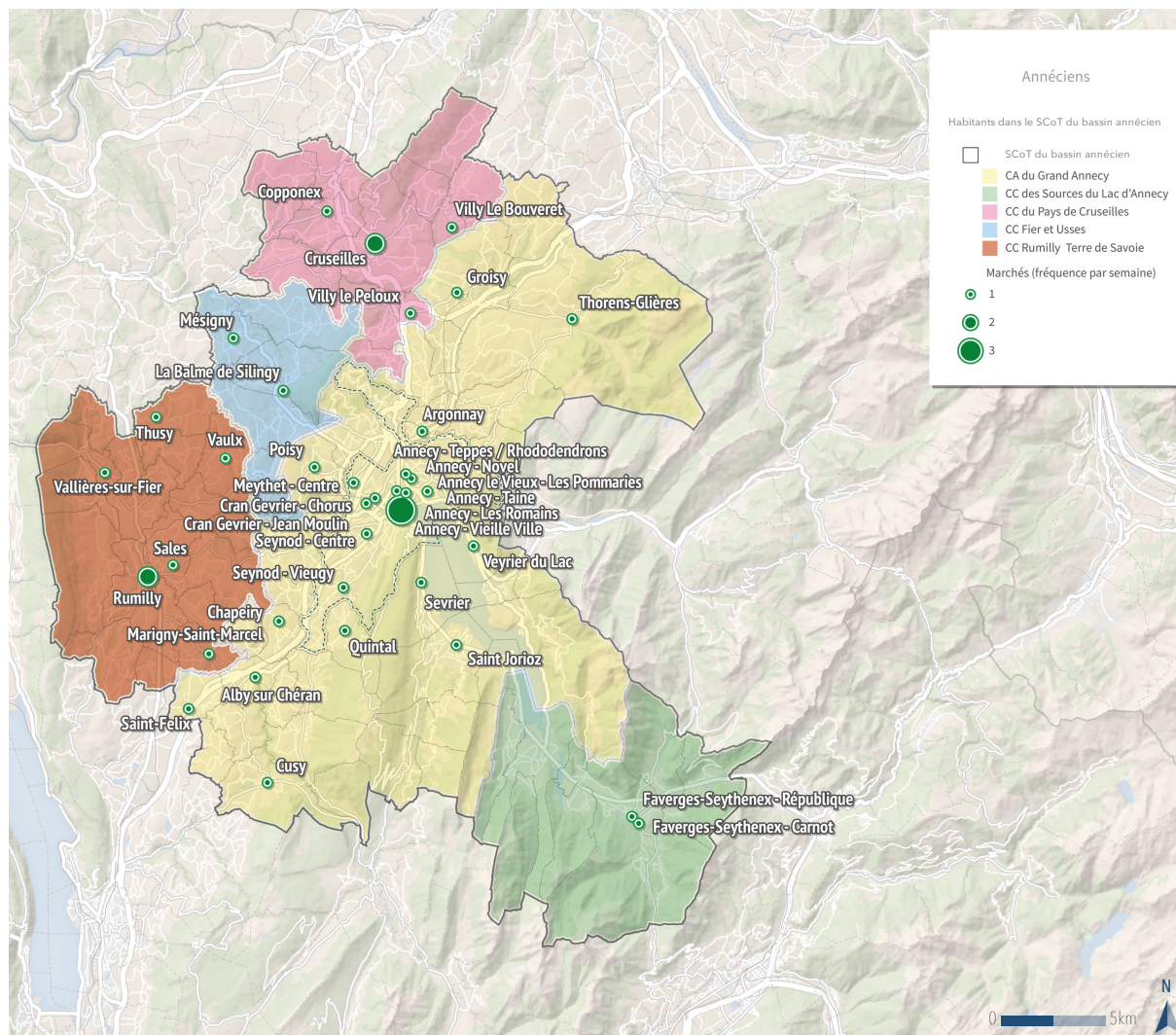
2 Monoprix (3,1 % de la surface de vente totale) ;

33 magasins dont les surfaces sont comprises entre 400 et 2 500 m², associant 22 supermarchés dont 1 Bio, 8 enseignes à dominante marques propres (Lidl, Aldi et Supeco), 3 Grand Frais :

- Les surfaces comprises entre 1 000 et 2 500 m² totalisent 19 unités (36,3 % de la surface de vente totale) ;
- Celles de moins de 1 000 m² : 14 (13,7 %) ;

De nombreuses autres centralités proposent des supérettes de moins de 400 m² de surface de vente (Carrefour Contact, Vival, 8 à Huit...) complétant le maillage du territoire.

Cartographie des marchés



Sources : jours-de-marché.fr, La-Yaute.fr, Tourisme Annecy, Sites des communes

Les Marchés

L'offre permet d'ancrer l'agriculture locale sur le territoire et de diversifier l'offre proposée aux habitants. C'est une offre à préserver (voire à renforcer) dans une stratégie de pérennisation des centralités.

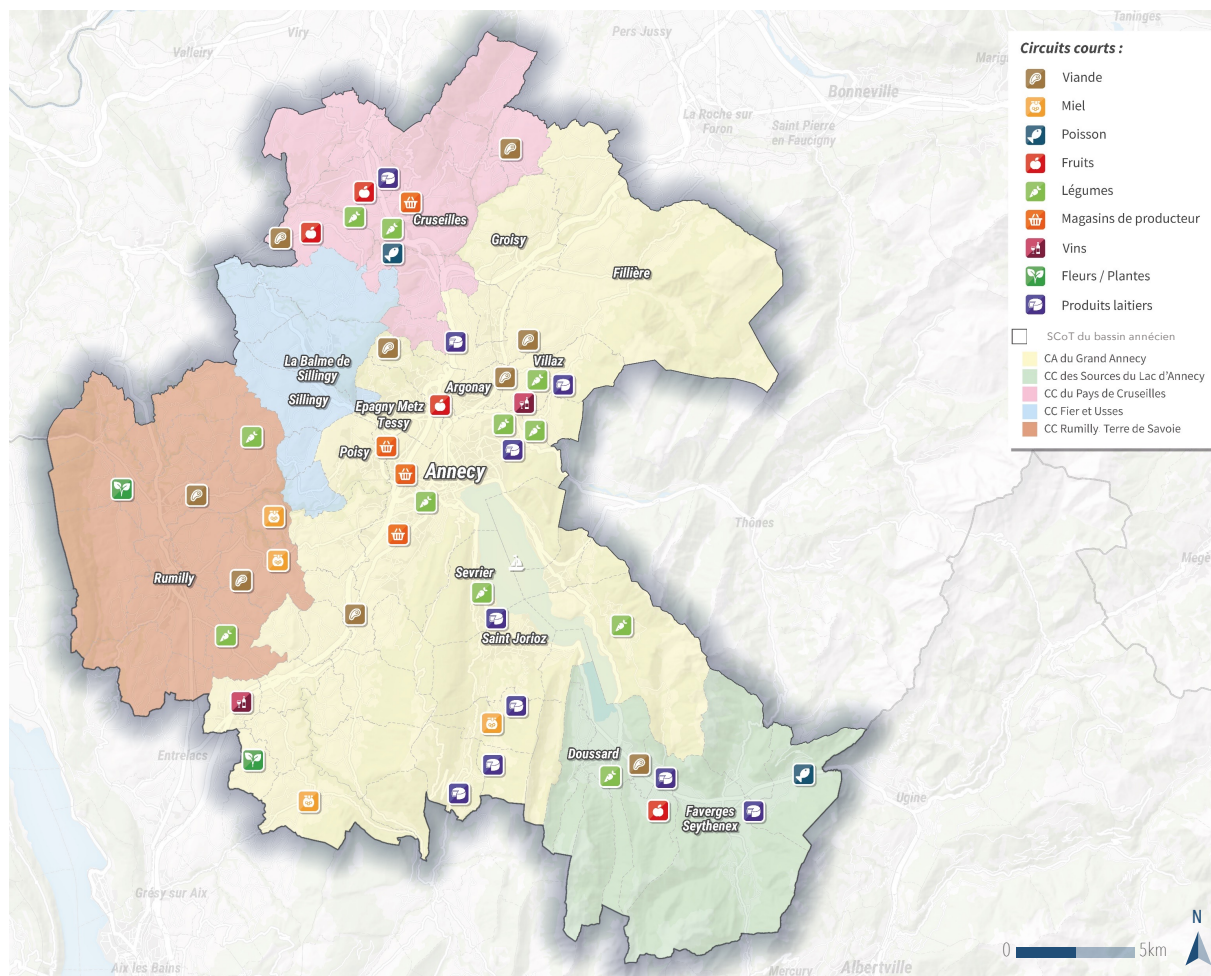
37 marchés se tiennent au sein du territoire du SCoT dont 11 à Annecy, soit 30 %. Le reste de l'offre est bien réparti même si elle est peu présente au sud-est au niveau de Faverges.

Ils sont seulement 3 à se tenir plus d'une fois par semaine. 12 se tiennent le week-end et les autres se répartissent entre le mardi et le vendredi. Ils ont lieu majoritairement le matin mais peuvent se tenir l'après-midi et en soirée. Ils sont renforcés par une offre estivale au sein de quelques communes.

Ils sont de plus en plus nombreux à se définir comme des espaces dédiés aux producteurs et artisans locaux, aux produits bio et du terroir, locavore, responsable... Ils complètent parfaitement l'offre alimentaire du territoire.

Cette offre pose la question de protection des marchés dans un contexte de développement d'enseignes spécialisées en périphérie.

Cartographie des offres en circuit court



Sources : jours-de-marché.fr, La-Yaute.fr, Tourisme Annecy, Sites des communes

Les circuits courts

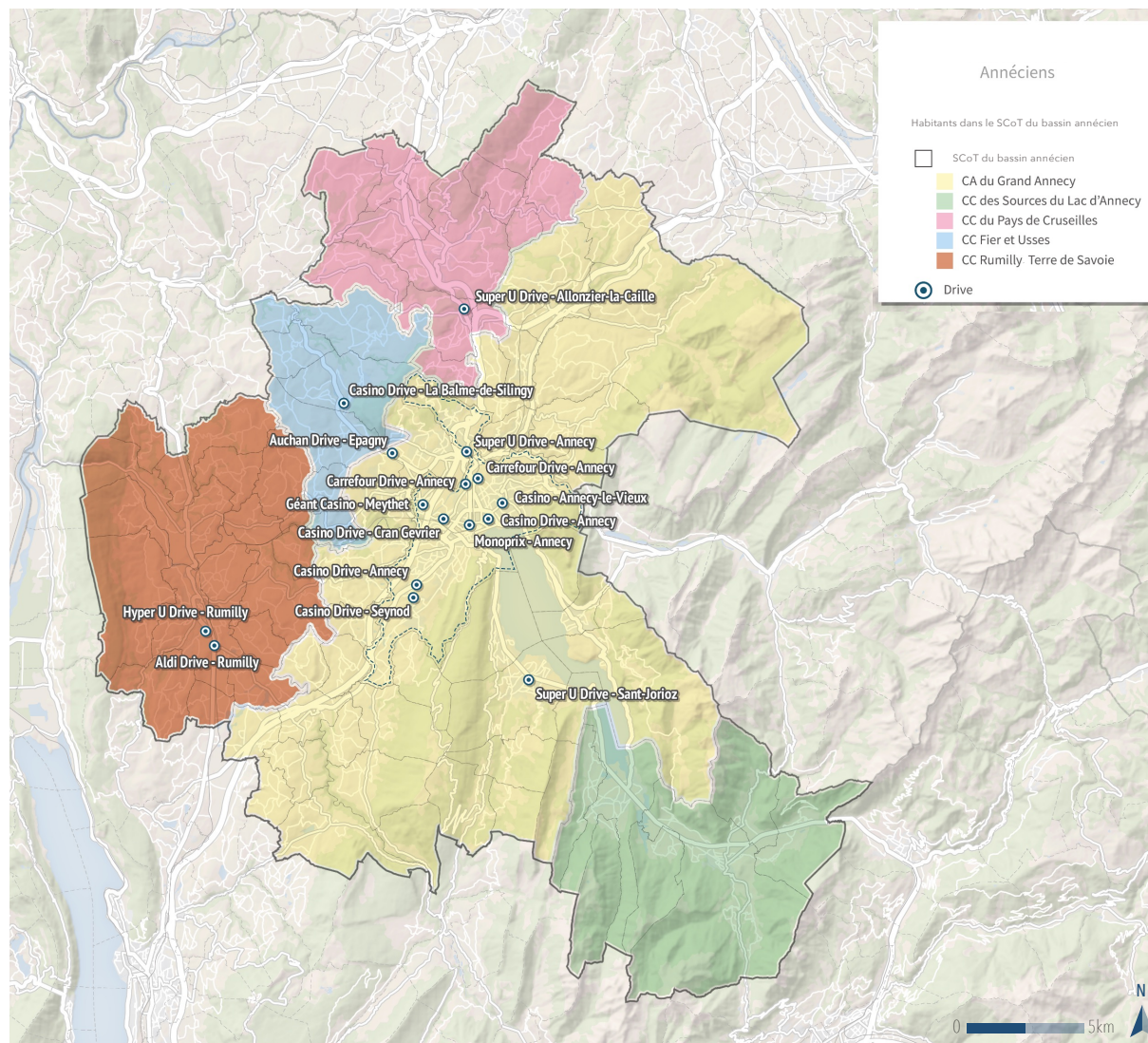
L'engouement pour les circuits courts ou pour le locavorisme sur le territoire peut se traduire par des regroupements d'agriculteurs ou de maisons de producteurs. Cela permet la création de points de vente au plus près de la clientèle locale avec des ventes :

- directes à la ferme (magasin, cueillette, événements...);
- au sein de distributeurs présents dans les centres-villes (exemple : Fillière);
- via des drives fermiers (expérience à Cruseilles entre 2014 et 2021), des livraisons (produits, élaboration de panier) ou des points relais;
- en boutique, en bordure de route, dans les foires...;

L'offre propose des produits divers et est présente sur l'ensemble du territoire : d'Annecy et ses abords (maisons de producteurs) aux communes plus isolées sur les franges du territoire (fermes, espaces de culture, de production et de transformation).

Cette offre amène à réfléchir aux enjeux pour trouver le bon équilibre en conciliant le renforcement des centralités, le développement des circuits courts et le maintien des marchés.

Cartographie des drives



Source : Panorama Trade Dimension, Bérénice

Les Drives

16 drives ont été relevés sur le territoire, dont 12 dans un rayon de 15 kilomètres autour d'Annecy. **10 sont situés à Annecy, les 6 autres à Allonzier-la Caille, Epagny Metz-Tessy, La Balme-de-Sillingy, Rumilly (2 fois) et Saint-Jorioz.**

Ce type de commerces, plébiscité pendant la crise sanitaire de 2020-2021 et soumis à la CDAC depuis la loi ALUR de 2014, peut présenter deux formes :

- **A l'écart de la locomotive alimentaire**
- En prolongement du bâtiment existant : **drive accolé.**

Sur le territoire du SCoT, les drives sont « **accolés** » et viennent renforcer des polarités commerciales existantes. Cette forme est privilégiée car elle est moins gourmande en foncier et ne crée pas de nouveaux espaces de flux routiers. Dépendants des flux motorisés, ils **sont facilement accessibles. Certains d'entre eux se situent le long de l'autoroute A41**, principal axe routier du territoire.

Les drives piétons

Aucune présence n'a été relevée au sein des différentes centralités, et notamment à Annecy, celui d'Auchan Sommeiller ayant fermé.

En s'inscrivant dans la continuité des moyennes et grandes surfaces alimentaires, cette offre occupant un foncier restreint permet de proposer un service complémentaire.

La logistique



Entrepôt Amazon situé à Annecy (dans la commune déléguée de Seynod)

Source : Google Earth

La logistique

Le principal entrepôt logistique du territoire se situe à Alby-sur-Chéran. D'une superficie de 15 000 m², Le Comptoir Savoyard de Distrib gère la chalandise des surfaces alimentaires à enseigne Carrefour. Pour le groupe U, il se situe sur la commune de Rumilly. Il illustre le modèle historique, celui de la distribution des grandes enseignes

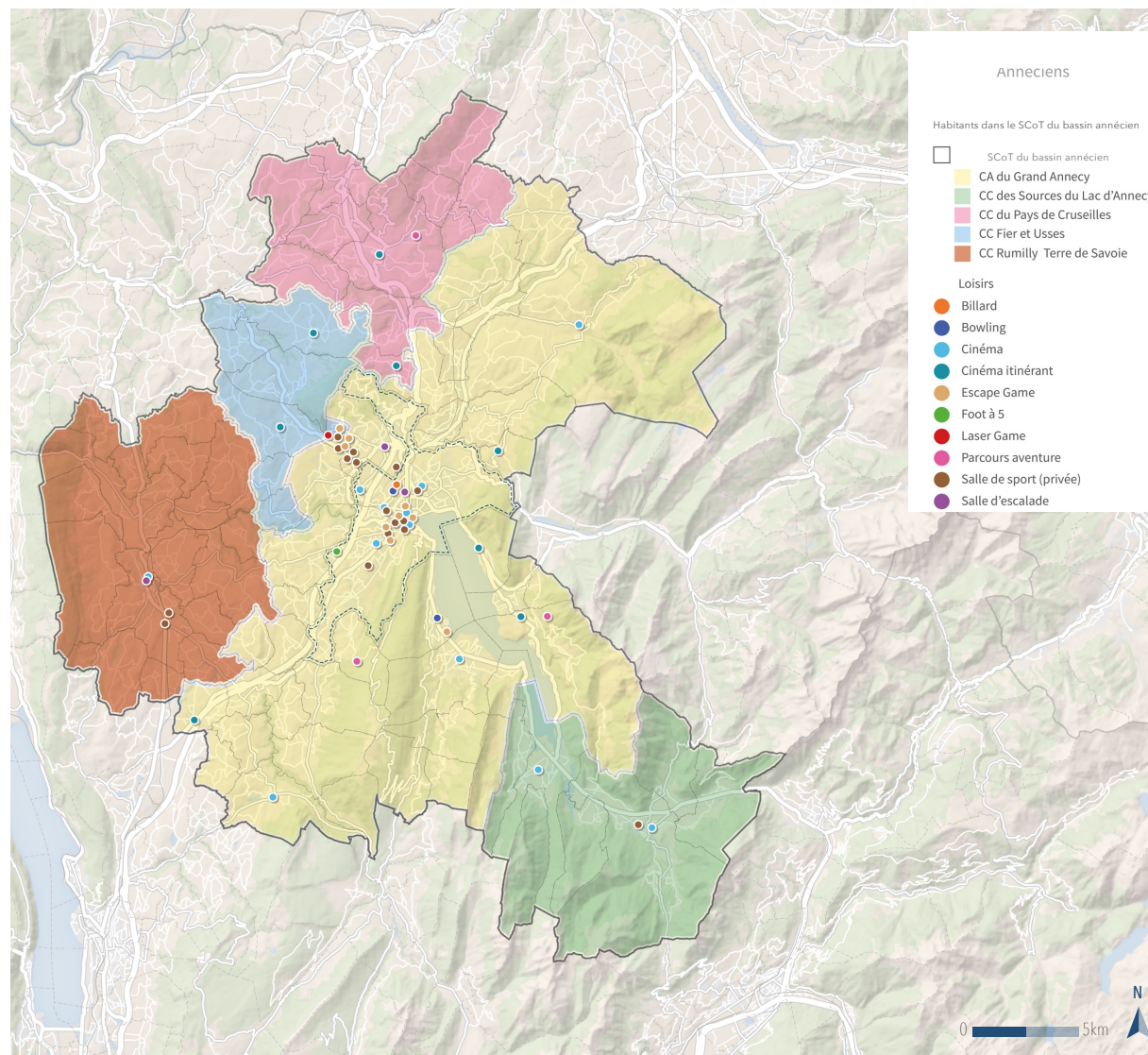
Un autre se situe à Annecy (Seynod) et a été ouvert par **Amazon** en octobre 2020 sur une surface de **6 800 m²**. Situé le long de l'A41, le projet a engendré une augmentation des flux routiers, rendant la circulation difficile aux alentours. Il illustre le nouveau modèle, celui de la distribution directe aux clients en lien avec les canaux du e-commerce.

Le territoire est marqué par la présence d'entrepôts de logistique qui s'inscrivent au sein de grandes zones économiques présentes dans ou aux abords d'Annecy, mais aussi au niveau des principaux accès autoroutiers.

Le territoire ne concentre **pas de présence de « dark store » ou de « dark kitchen »** au sein des centralités et plus généralement au sein du territoire. Une offre en développement qui pourrait s'implanter au sein des centralités au cours des prochaines années.

L'enjeu pour les années à venir est la prise en compte de la logistique urbaine à travers la question de la livraison du dernier kilomètre et des surfaces dont elle a besoin, notamment au sein des centralités. Ces livraisons à réaliser sur d'autres formes que les camions, notamment par les modes doux (vélo cargo par exemple).

Cartographie des loisirs



Source : Bérénice

Les loisirs

Sur le territoire, l'offre de loisirs est diverse et comprend :

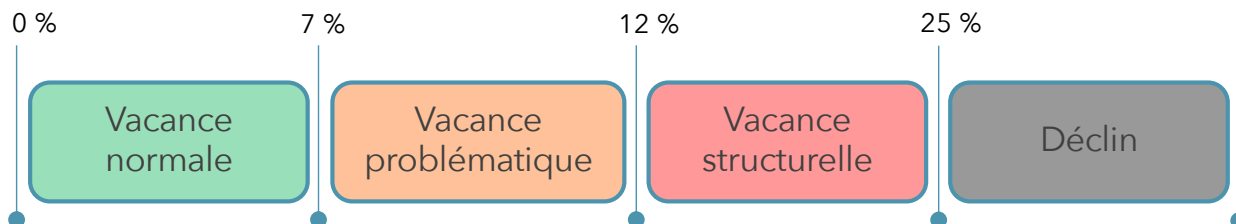
- **14 cinémas fixes** dont seulement 4 ont plus d'une salle : le « Pathé Annecy » (10 salles), et « Les Nemours » (4 salles) présents à Annecy dans le centre-ville, le « Mégarama Annecy » (9 salles) à Val Semnoz ainsi que « Les Lumières de la Ville » (3 salles) à Rumilly ;
- **12 cinémas itinérants.** Cette structure souvent associative se déplace au sein du territoire via 2 structures : « Cinébus » (présents dans 7 communes) et « Ecran Mobile 74 » (5 communes) ;
- **16 salles de sport** : 7 sont situées à Annecy, 6 à Epagny, 2 à Rumilly et 1 à Faverges. Les principales chaînes sont présentes sur le territoire et notamment au sein de la grande zone du Grand Epagny avec Fitness Park, Keep Cool, l'Orange Bleue et Ritm ;
- **9 espaces d'escape game** : Ce concept se concentre à Annecy (5 espaces), au sein de la zone du Grand Epagny (3 espaces) et à Sevrier (1 espace) ;
- **2 bowlings** présents à Annecy et à Sevrier ;
- **3 salles d'escalade**, ce concept en plein développement propose 3 adresses : au Grand Epagny, Annecy et Rumilly ;
- **1 espace de laser game** situé à Sillingy ;
- **3 parcours aventure** qui s'inscrivent dans des espaces où la nature occupe une place prépondérante. Ils sont présents à Talloires-Montmin, à Quintal et à Cruseilles ;

Le relevé met en avant :

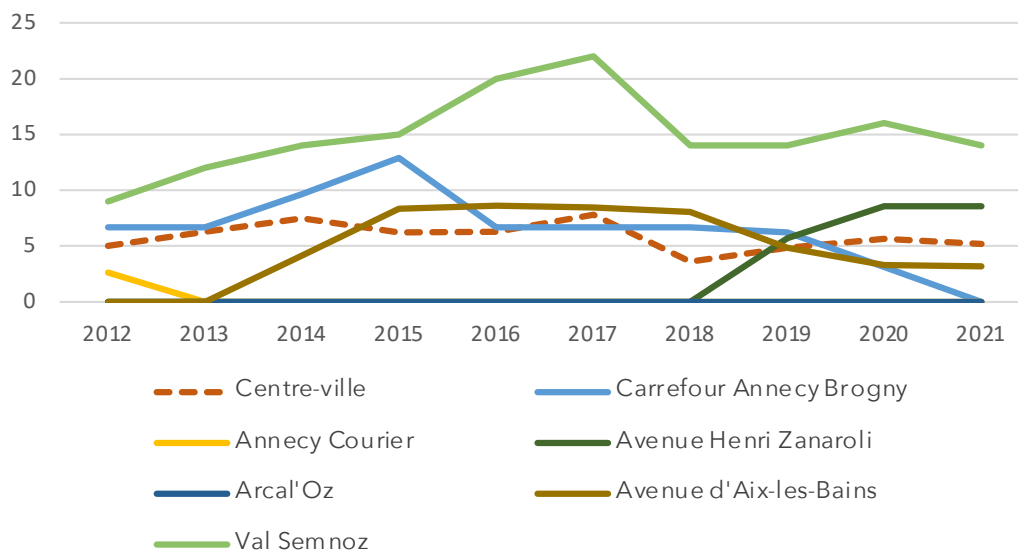
- la **surreprésentation d'Annecy et de Grand Epagny dans l'offre culturelle** (74% de l'offre, hors cinéma) ;
- La **faible offre de cinéma avec deux** cinémas d'envergure (9 et 10 salles) présents dans une grande zone commerciale et dans le centre-ville d'Annecy ;

COMMERCE – L'offre commerciale immobilière

Schéma illustrant les différents seuils de la vacance



Evolution de la vacance depuis 2012 (en %) au sein des grandes polarités d'Annecy



Sources : Codata, Panorama Trade Dimension

La vacance

Avec un taux de 4,8 %, le territoire du SCoT est marqué par une faible vacance commerciale.

Ce pourcentage réduit a tendance à souligner un marché parfois tendu qui a du mal à répondre à la demande en surface commerciale. Elle se fait plus importante au sein des grands pôles, dépassant parfois les 12 % mais pas le seuil des 25 % (seuil de déclin).

Il s'agit avant tout d'une vacance conjoncturelle (taux de rotation classique) et non structurelle.

L'analyse de la vacance au sein des grands pôles peut amener plusieurs constats :

- La majorité des grands pôles annéciens ont des taux de vacance faibles voire nuls. C'est le cas des **centres commerciaux Courier et Carrefour Brogny** et du **retail park Arcal'Oz** qui témoignent de l'attractivité économique d'Annecy ;
- Le centre-ville d'Annecy connaît une faible vacance, **autour des 5 %, peu perceptible** et stable depuis 2012 ;
- Une vacance faible au **Grand Epagny**, autour de **5 - 6 %**, qui a connu une augmentation de 3 points entre 2020 et 2021. La crise du Covid_19 ayant fragilisé certaines enseignes ;
- La fragilité du centre commercial **Val Semnoz** (Géant Casino) avec une **vacance proche de 15 %** depuis 2014, alors que la zone associée autour ne concentre que 2 locaux vacants ;

Au sein des micro-polarités et pôles de proximité, la vacance est quasi nulle, soulignant leur importance dans la réponse aux besoins des populations.

Les friches

Le foncier représente un enjeu important pour le territoire. Il n'est pas impacté par la présence de friches importantes. Les rares friches présentes sont associées à des projets urbains.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

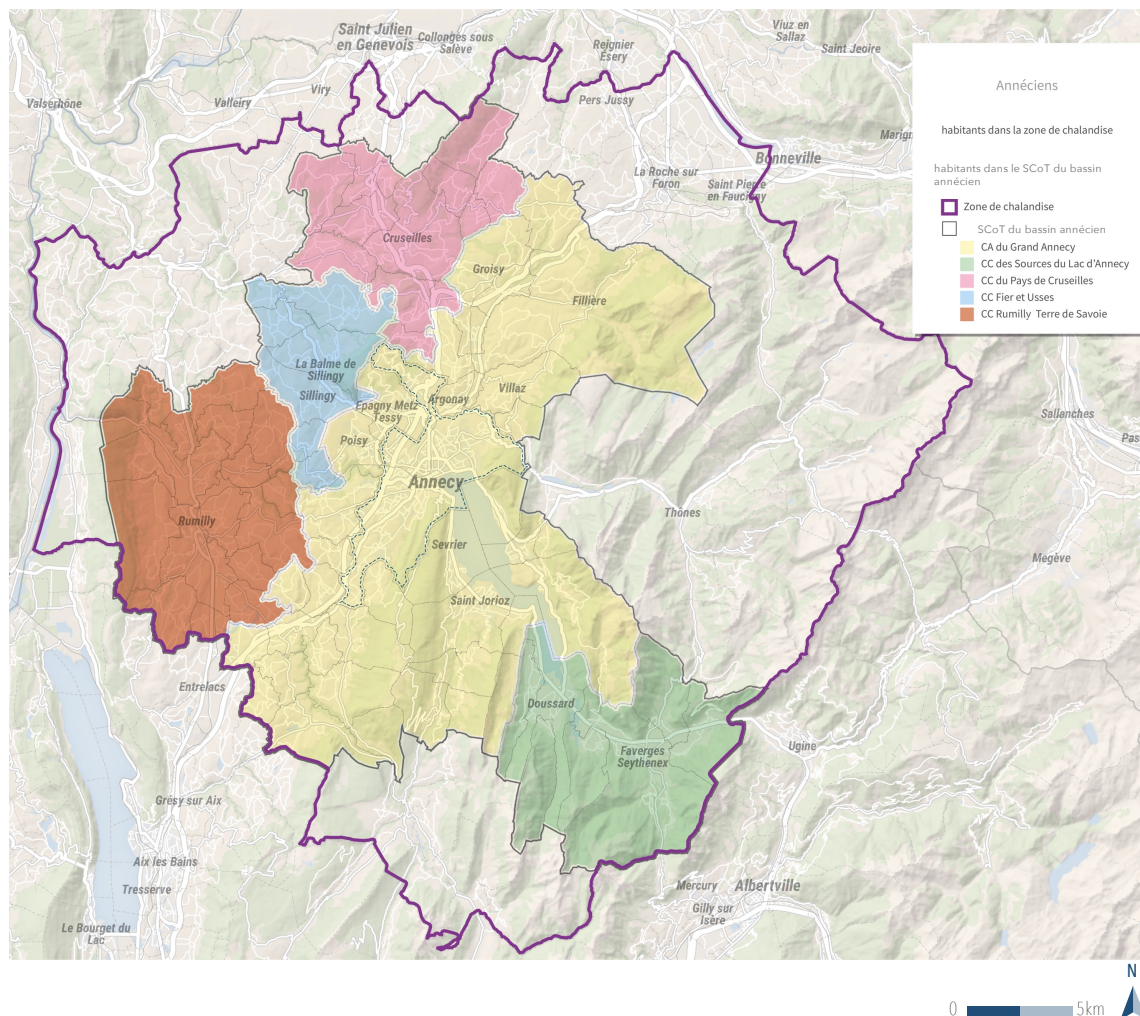
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE

S²LO

Cartographie de la zone de chalandise :



Source : Bérénice

L'élaboration de la zone

La zone de chalandise représente une zone théorique qui permet de cerner l'attractivité « large » de l'offre présente au sein du SCoT du bassin annécien. Elle s'étend notamment à l'est et à l'ouest du territoire.

Les temps d'accès :

Son étendue reprend une zone située à une distance maximum de 50 à 60 minutes en voiture, érodée par endroits, par des effets de concurrence entre les différentes grandes zones urbaines. Elle est élargie à l'est et à l'ouest.

Le territoire du SCoT s'inscrit dans une structure départementale en matière de commerces. Cette armature dessine de grandes logiques de consommation et des enjeux d'équilibre avec la présence d'autres agglomérations, dont certaines ont connu un renforcement de leur offre commerciale.

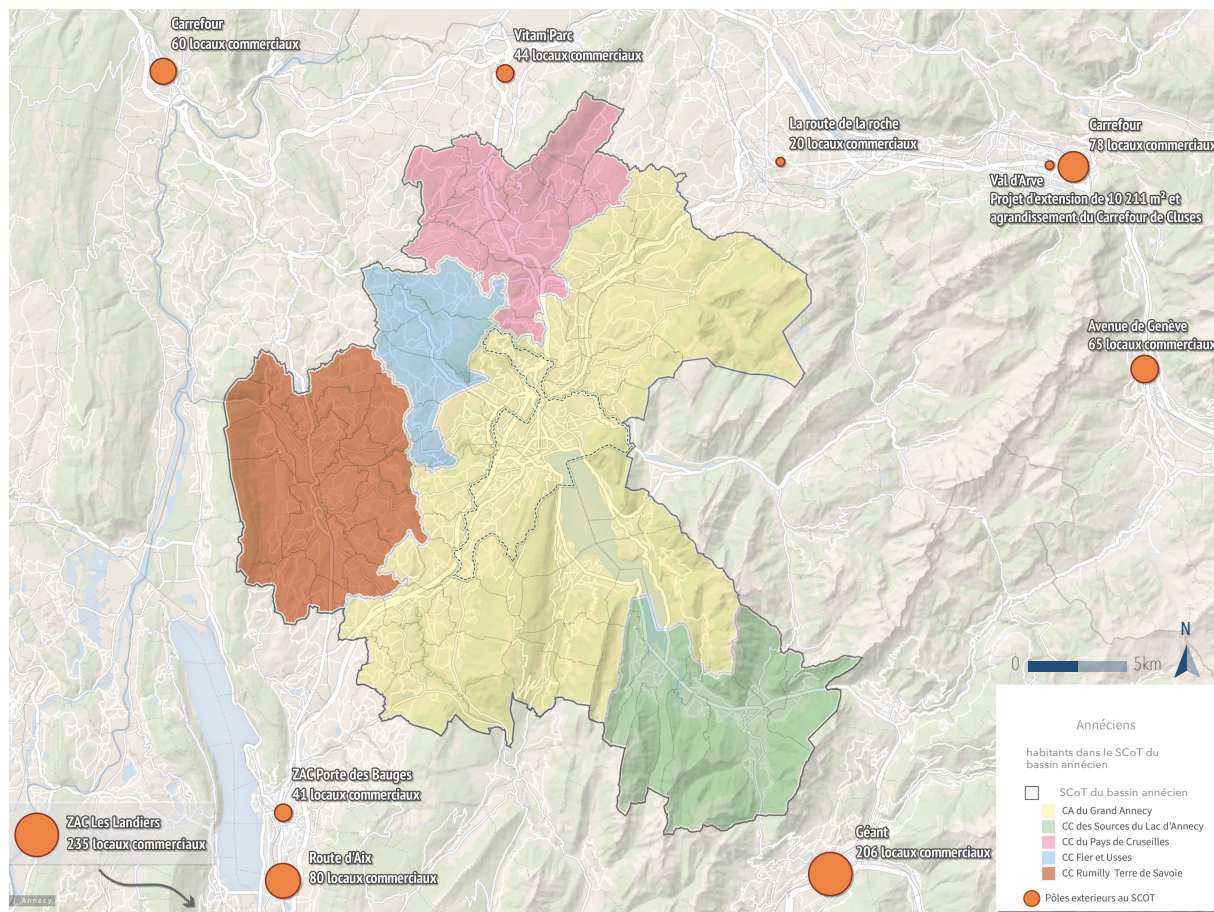
La zone de chalandise regroupe 373 834 habitants (source : INSEE - 2020). L'offre rayonne ainsi à une double échelle :

- les habitants du territoire du SCoT qui sont 289 932 (part de 77,6 %) ;
- Les extérieurs qui comptabilisent 83 902 habitants (22,4 %)

La zone de chalandise construit une grande partie de son activité sur sa clientèle, mais aussi sur l'apport de clients extérieurs à l'image des :

- employés non-résidents ;
- habitants de communes plus éloignées qui viennent ponctuellement pour chercher des produits spécifiques, correspondant aux taux de pénétration très bas (< 5%) ;
- flux touristiques ;
- flux de passage et de visiteurs occasionnels ;

Cartographie de l'environnement marchand :



L'environnement commercial

L'étendue de la zone de chalandise dépend des effets de **barrières naturelles mais aussi des effets de concurrence** avec de grands secteurs urbains situés à proximité :

- **Au nord** : le Vitam'Parc de **Neydens** et la zone de Ville-la-Grand sont les principaux pôles concurrents. Au-delà, la frontière suisse constitue une barrière immatérielle et financière non négligeable ;
- **A l'est** : **Sallanches** et la zone commerciale « Route de Genève » (Carrefour de 6 687 m², Aldi de 770 m² et Darty de 500 m²) composent une zone concurrentielle importante. **Au nord-est**, les pôles de **Cluses** et de **Scionzier** sont les plus attractifs avec notamment un Carrefour Market (2 103 m² à Scionzier), un Grand Frais (980 m² à Cluses), 2 Lidl et un Conforama (2 800 m² à Cluses). Le développement de la zone d'activités du Val d'Arve à Scionzier avec la création de plus de 10 000 m² de surfaces commerciales prévue en 2023 va renforcer l'effet de bascule concurrentielle à l'est du territoire. Par ailleurs, **les chaînes de montagne** (notamment celle des Aravis) constituent une frontière naturelle ;
- **Au sud** : les communes d'**Aix-les-Bains** et **Chambéry** constituent les principales polarités concurrentes. **Au sud-est**, **Albertville** représente une importante barrière concurrentielle avec la zone industrielle de Chiriac composée de 206 cellules dont un Géant Casino (7 341 m²), un Carrefour Market (2 493 m²), un Intermarché Super (1 885 m²), un Aldi et un LIDL ;

Source : Bérénice

COMMERCE – La zone de chalandise

En quelques éléments de comparaison :

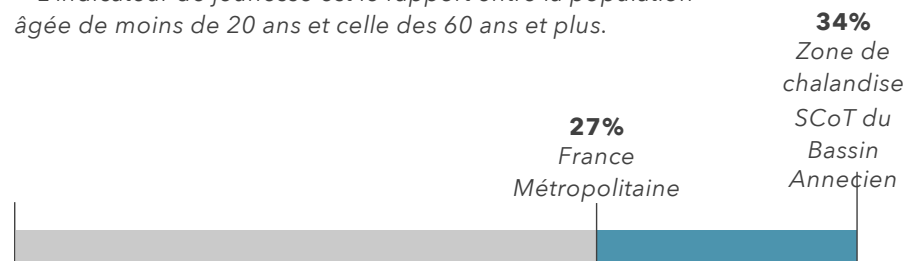


NIVEAU DE REVENUS

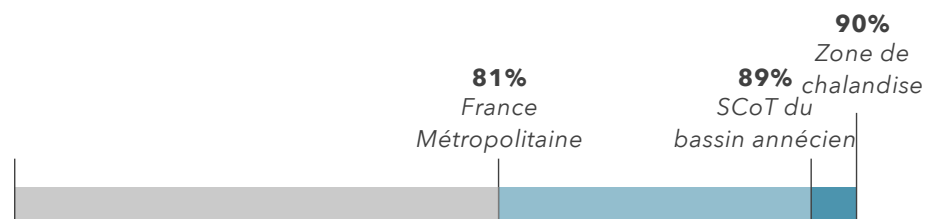
par rapport à la base nationale 100



INDICE DE JEUNESSE par rapport à la base nationale 100
> L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.



CSP + (en %)



TAUX DE MOTORISATION

Source : INSEE



POPULATION EN 2020

373 834 habitants

CROISSANCE/AN ENTRE 2010 et 2020

Habitants :

+1,4 %

0,49 % en France

MENAGES EN 2019

162 527

Taille moyenne : 2,2

France : 2,2

INDICE DE JEUNESSE

107

France : 92

MEDIANE DU NIVEAU DE VIE

27 068 €

Moyenne Nationale : 21 730 €

INDICE DE REVENUS/MENAGES

125

Par rapport à une base 100 nationale

CSP

34 % de CSP+

France : 27 %

La zone de chalandise

Elle est caractérisée par des logiques de concentration de population au niveau de l'agglomération d'Annecy, des principales communes présentes dans les autres secteurs géographiques (Faucigny, Genevois...), des vallées et un éparpillement au sein des zones montagneuses.

Ces disparités fortes mettent en lumière des problématiques très différentes concernant le rayonnement d'Annecy, la réponse aux besoins des zones densément peuplées et les enjeux du maillage commercial.

Cette analyse induit une progression des marchés de consommation, compte tenu de la forte croissance (1,4 % / an), équivalente à celle du territoire du SCoT. Cela représente un volume fort en termes de croissance des besoins.

Les évolutions différenciées :

La lecture comparative des communes en croissance démographique ou en baisse entre 2010 et 2020 révèle une relative homogénéité d'ensemble, sans véritable ruptures territoriales qui se dégagent :

- Le point le plus marquant tient par une progression autant dans les grandes villes que dans les petites communes, avec une forte tendance à la hausse ;
- Ce phénomène s'explique par le processus général d'urbanisation en cours sur le territoire qui questionne notamment le commerce sur les enjeux de desserte ;

Projections démographiques :

Le DAACL vise à construire une stratégie commerciale adossée à la réalité démographique du territoire des 10 prochaines années. Dans ce cadre deux approches :

- Celle de la projection de population ;
- Celle des objectifs du SCoT ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

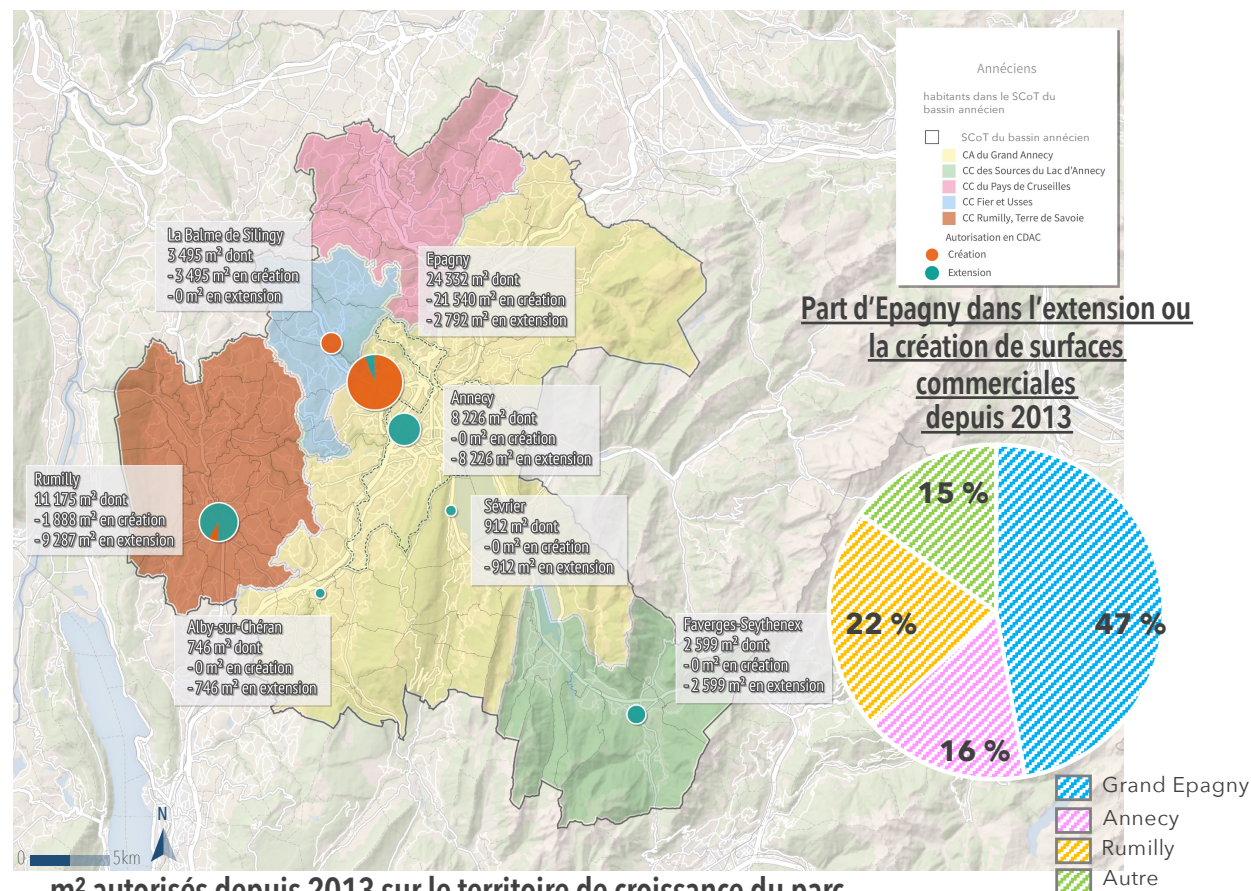
Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 074-257402644-20250709-2025_07_03PJ3Q-DE



Localisation des projets d'équipements commerciaux autorisés en CDAC (2013 à 2022) :



Les données clés

Entre 2013 et 2022, les autorisations d'ouvertures ou d'extensions d'unités commerciales ont concerné **51 485 m²**. Plusieurs **constats** sont à ressortir :

- Une **croissance du parc commercial** d'à peine 5 200 m² développés par an, soit une croissance annuelle du parc de 1,6 % (équivalent à la croissance démographique de la zone de chalandise) ;
- Autant de projets de **création** (52 % soit 26 923 m² autorisés) que d'extensions représentant 24 562 m² ;
- Une croissance du parc commercial **très majoritairement périphérique** (83 % des m² autorisés) ;
- Un développement commercial qui se **concentre principalement au sein de la zone du Grand Epagny, de Rumilly et d'Annecy** (85 % des m² autorisés) avec respectivement 47 %, 22 % et 16 % ;

62 % des m² autorisés en CDAC concernent 5 projets commerciaux dont 3 situés au sein de la plus importante zone, Grand Epagny avec les créations :

- de l'ensemble commercial **Open Sky** d'une surface de vente de **7 357 m²** ;
- d'une surface commerciale de **5 490 m²** ;
- d'une surface commerciale à l'enseigne **Castorama** de **4 317 m²** ;

Les deux autres concernent :

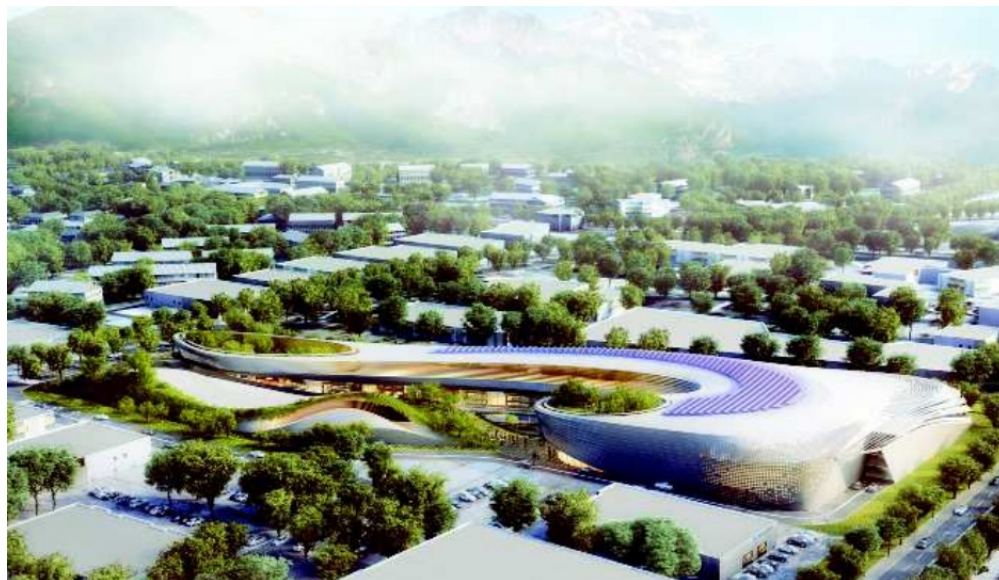
- Les **Galeries Lafayette** situées à proximité de l'hyper centre d'Annecy à travers une extension de **6 360 m²** de surface de vente.
- Le **Centre Commercial Intermarché** de la zone commerciale Nord de Rumilly à travers une extension de 8 739 m² de surface de vente pour le développement de sa galerie.

m² autorisés depuis 2013 sur le territoire de croissance du parc

	Total 2013 - 2022	Croissance moyenne par an	Rappel / superficie du parc	Croissance par an du parc entre 2013 et 2022
Dossiers CDAC accordés : Annecy et Grand Epagny	32 558 m²	3 256 m²	166 797 m²	2,0 %
Dossiers CDAC accordés : Autres	18 927 m²	1 893 m²	153 339 m²	1,3 %

Source : Bérénice

Les projets pour les prochaines années :



Projet « Open Sky » dans le Grand Epagny

Source: Région Auvergne-Rhône-Alpes

Les projets

Le territoire compte un grand projet commercial d'envergure « **Open Sky** » qui a pour vocation de **compléter l'offre du Grand Epagny** : acceptée en CDAC en 2018 et portée par la Compagnie de Phalsbourg, la programmation prévoit la création de 7 357 m² composés de 16 cellules commerciales dont 6 restaurants (1 700 m²) et 608 places de parking. Ce nouveau retail park se situe en plein cœur de la zone commerciale. Elle donnera un poids encore plus important à cette zone périphérique en la faisant passer à plus de 140 000 m² de surface de vente.

Associé à la récente extension des Galeries Lafayette, ces ensembles représentent **plus d'un quart (27%) des m² autorisés en commission depuis 2013** sur le territoire.

Données nationales

L'affirmation d'un client multicanal, entre complémentarités et contradictions :

Le DAACL s'inscrit dans un contexte très spécifique de mutation des pratiques de consommation, que l'on peut résumer à l'émergence d'un client multicanal, susceptible de passer dans la même journée par différents canaux de consommation. Un processus que la crise sanitaire semble avoir amplifié, en confortant d'un côté, le e-commerce et de l'autre, une offre alimentaire de proximité. Ainsi, le consommateur de la décennie 2021 est caractérisé par des logiques contradictoires à travers 2 grandes tendances :

- la recherche de la proximité (la défense du "local") contre le choix de la rapidité en passant par les « pure players » et la vente en ligne ;
- une consommation responsable contre le plébiscite du « positionnement prix » qui explique le développement intense des discounters non alimentaires ;

De nouvelles tendances alimentaires à l'échelle nationale. Les tendances alimentaires... en pleine évolutions, avec un fort développement...

Au-delà de cette tendance "globale", on note aussi plusieurs processus marquants qui vont orienter la réflexion stratégique au sein du DAACL, en particulier en alimentaire :

- Le renforcement du « bien manger »

La gastronomie, le « bien manger », la qualité et la traçabilité des produits alimentaires, constituent une tendance de consommation de fond observée depuis près de 10 ans. Les postes de dépenses pour les produits alimentaires dans le budget des ménages sont les seuls postes de produits commercialisables (hors logements, déplacements et communications) qui progressent régulièrement. L'offre gastronomique d'un territoire constitue plus que jamais un de ses premiers arguments pour attirer des visiteurs, mais également des habitants à la recherche d'une qualité de vie ;

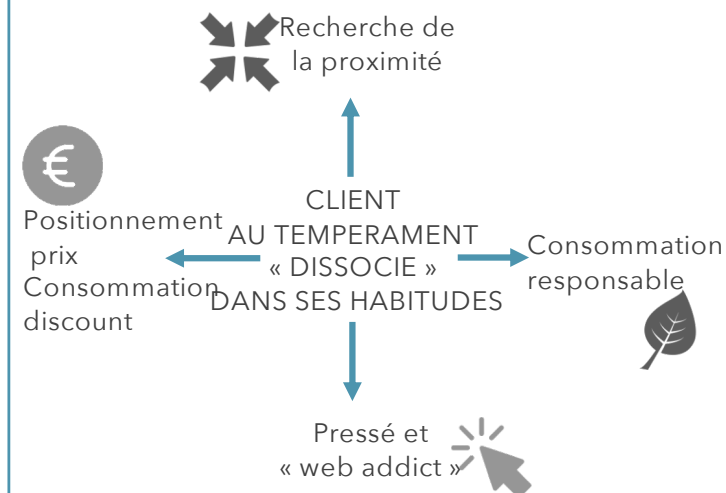
- Vers une diversification des formats en surfaces alimentaires

Si le COVID a consolidé les formats alimentaires de type supermarché, la tendance de fond est à la diversification des attentes et des formats avec notamment les hypermarchés qui doivent se réinventer face à la baisse constante de leur chiffre d'affaires (-3,3 % entre 2010 et 2018).

En parallèle de nouveaux formats se sont fortement développés, à l'image des magasins bio spécialisés, avec pour illustration un parc à l'échelle nationale qui croît de 22 % de 2017 à 2018.

Cette diversification des formats entraîne un éclatement de la consommation alimentaire et pose des questions sur l'articulation entre les centralités, lieux historiques du "bien-manger", accueillant souvent un marché de plein vent, et les espaces de périphérie.

Analyse :



Quelques chiffres marquants au niveau national :

22 %

Croissance du parc de magasins bio spécialisés entre 2017 et 2018 mais qui connaît un ralentissement important depuis 2020

- 3,3 %

Baisse du C.A. des hypermarchés (2010 - 2018)

-2 % / -3 %

de baisse en moyenne par an du chiffre d'affaires des indépendants en équipement de la personne (FCGA) depuis 2018

14 % / 17 %

parts de marchés du e-commerce en équipement de la personne

Données nationales

Un secteur non-alimentaire marqué par une crise structurelle :

Les activités non-alimentaires, dans leur diversité, connaissent aussi d'importantes mutations, sur fond de crise structurelle pour certains secteurs :

- Le secteur de l'équipement de la personne est sous forte pression, entre mutations des pratiques de consommation et essor du e-commerce, avec pour conséquence des réseaux confrontés à des difficultés que la crise sanitaire a amplifiées. Le dossier de presse de PROCOS du 7 juillet 2021 témoigne de cet impact important avec une baisse très forte des chiffres d'affaires du secteur en 2020 et 2021 ;
- En parallèle, les autres secteurs sont marqués par des dynamiques très diverses. Si certains réseaux d'enseignes en meubles et en jouet sont en difficulté avec des fermetures marquantes (Toys'R'Us, Alinéa...), d'autres secteurs, à l'image des enseignes de bricolage, se maintiennent bien. Certains segments doivent repenser leur modèle économique pour résister face au e-commerce, à l'image de l'offre de culture-loisirs ;
- Mais la principale donnée des 5 dernières années est le développement intense des bazars généralistes, proposant une offre discount, à l'image de l'enseigne Action, devenue une réelle locomotive pour redynamiser les zones commerciales ;

Une offre de proximité qui se remodèle :

En parallèle de ces tendances qui concernent en grande partie le commerce de destination, l'offre de proximité fait face à deux processus parallèles :

- Une mutation du profil «historique» avec une dominante d'activités en hygiène, beauté, santé et de services, alors que les activités qui formaient la base de l'offre diminuent voire disparaissent, à l'image des agences postales ou des magasins de presse ;
- Ce phénomène peut induire une baisse de diversité, mais voit en parallèle de nouvelles dynamiques s'installer, notamment sur le commerce de bouche spécialisé, avec des secteurs très porteurs : crémeries, cavistes, fromageries... ;
- Ces évolutions entraînent une reconfiguration progressive du modèle de proximité autour des services, de la restauration et des activités alimentaires ;

Quelques chiffres marquants au niveau national :

100

nombre d'ouvertures annuelles de magasins
Action (2015-2019)

20 %

parts de marchés du e-commerce en culture-loisirs

30%

part des soins et biens personnels dans les dépenses en apparence physique des ménages en 2015, contre 8 % en 1960

Principaux chiffres

Le total de dépense de consommation pour les habitants du SCoT est estimé à 2 375 M€. 127 706 ménages réalisant en moyenne, chaque année, 18 600 € de dépenses de consommation.

Le chiffre d'affaires recensés sur les principales zones commerciales* : 1 960 M€.

**Soit un taux de couverture théorique (hors e-commerce) de 83 %
En prenant en compte la part de e-commerce en constante augmentation, on atteint un pourcentage de 93 %.**

* Centre-Ville d'Annecy, Centre Commercial Courier, Grand Epagny, Av. d'Aix-les-Bains, Carrefour Brogny, Routes des Creuses, Av. Henri Zanaroli, Zones Commerciales de Rumilly

Dépenses de consommation sur le territoire et équivalence en m² pour 5 grandes catégories commerciales

	Alimentation	Eq. de la personne	Eq. de la maison	Culture - loisirs	Hygiène/ beauté / santé	TOTAL :
Dépenses annuelles moyennes par les ménages du SCoT	7 042 €	2 471 €	3 030 €	1 474 €	822 €	14 839 €
A l'échelle du SCoT	899 M€	316 M€	387 M€	188 M€	105 M€	1 895 M€
Rendement moyen utilisé par commerce au m ² de surface de vente	7 000 €/ m ²	3 000 €/ m ²	2 500 €/ m ²	4 000 €/ m ²	2 500 €/ m ²	
Equivalent en m ² de surface de vente	128 472 m²	105 187 m²	154 780 m²	47 060 m²	41 990 m²	477 488 m²

Avec près de 1 900 M€ réalisés sur les grandes catégories, cette approche souligne des densités en adéquation avec l'offre du territoire du SCoT.

Projection de développement

En prenant en compte une croissance de la population de 1,1 % par an, soit plus de 1 400 nouveaux ménages, cela équivaut à permettre la réalisation d'un volume annuel d'un peu plus de 5 000 m² de surfaces commerciales sur le territoire.

Source : Bérénice

La méthodologie :

L'approche théorique de la demande est constituée par 2 éléments :

- La base de données nationale regroupée sur des secteurs clés du développement commercial ;
- Les dépenses de consommation nationales actualisées en 2016 (sources AFCI / Traitement Bérénice).

Ce cadrage permet d'identifier si les marchés sont globalement ouverts ou couverts sur le territoire. Il ne peut s'agir d'un outil de planification et de programmation.

A titre d'illustration, en utilisant des niveaux de rendements moyens par m² (base de données Bérénice) sur les différents secteurs, nous obtenons des équivalences théoriques en m² de surface de vente pour ce marché de consommation.

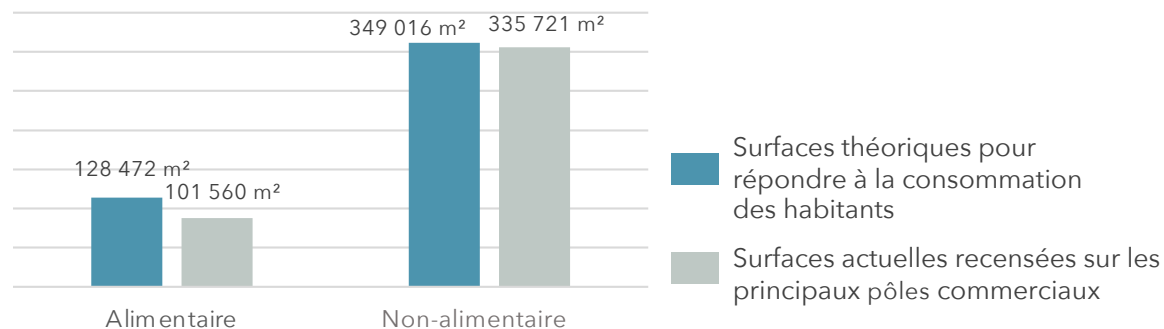
Ce cadrage théorique permet de voir si les surfaces en place sont adaptées aux potentiels économiques des habitants du territoire.

Les données clés :

289 932 habitants à l'échelle du SCoT (INSEE 2020).

- 2,38 milliards d'euros de marchés de consommation sur l'ensemble de l'offre (commerces, services et restauration) ;
- 1,89 milliards d'euros de marchés de consommation sur les 5 grandes catégories commerciales ;

Comparaison des surfaces théoriques pour répondre aux besoins et aux surfaces actuelles des principaux pôles



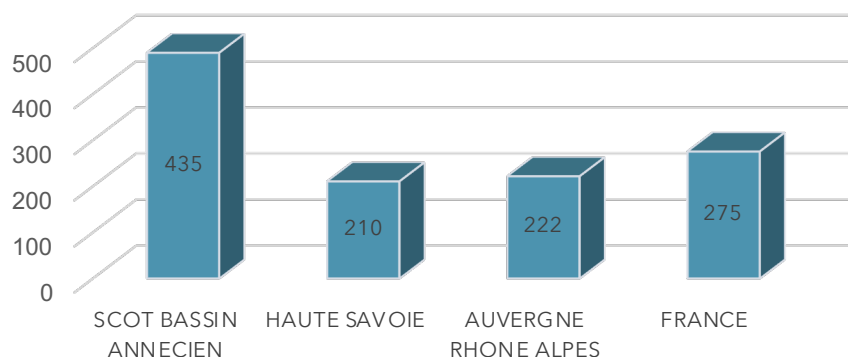
Superficie des principaux pôles du SCoT source : Panorama - Actualisation Bérénice (données intégrant l'ensemble des emplacements dont vacants)

Pour rappel, la surface GLA correspond à la surface de vente. Les surfaces de circulation interne et la surface de stockage. En matière de centre commerciaux, il s'agit de la surface communément utilisée. Elle permet ici de bien comparer les densités vis-à-vis de l'échelle française. Les écarts de superficies avec les tableaux précédents s'expliquent par ce chargement d'unité.

Centre Courier : 19 383 m² GLA
Galerie Lafayette : 8 847 m² GLA
Carrefour Brogny : 25 498 m² GLA

AuShopping Grand Epagny : 20 808 m² GLA
Val Semnoz : 26 900 m² GLA
Arcal'Oz : 22 988 m² GLA

Densités comparées des centres commerciaux (en GLA) du territoire pour 1 000 habitants



Source : Bérénice

Bilan / Analyse :

Les densités fortes sur le non alimentaire

Sur la base des relevés actualisés :

- L'offre en place correspond à une zone de chalandise plus large que le territoire du SCoT et attire au-delà du territoire, il y a donc une part non négligeable de chiffres d'affaires réalisés par une clientèle extérieure ;
- Le territoire est bien structuré sur la plupart des segments, particulièrement pour tout ce qui est non alimentaire avec des surfaces actuelles et théoriques très proches ;
- Des niveaux de densités qui répondent aux besoins des habitants du territoire ;

Les densités fortes en centres commerciaux :

Les centres commerciaux représentent un format très spécifique qui nécessite une analyse ad hoc. En effet ce type de lieux marchands est marqué par des formats (boutiques) et des positionnements (shopping) particulièrement fragiles dans le contexte actuel.

L'analyse des m² GLA sur le territoire comparé avec les niveaux nationaux permet de souligner :

- Avec un peu moins de 2 000 m² GLA pour 1 000 habitants en centre commerciaux, le territoire est marqué par des densités certes importantes mais inférieures à d'autres territoires ;
- Des densités fortes qui se concentrent sur une poignée d'actifs et qui peuvent mettre sous pression des zones commerciales plus petites au rayonnement moins important ;

Les Densités

Nombre de commerces / 10 000 habitants Entité étudiée Source : INSEE 2020 (dernier recensement légal)	C.A. du Grand Annecy	C.C. Pays de Cruseilles	C.C. Fier et Usses	C.C. Sources du Lac	C.C. Rumilly Terre de Savoie	SCoT du bassin annécien	Annecy	Haute- Savoie	Auvergne Rhône-Alpes	France Métropole
Hypermarché / Supermarché	1,5	0,6	0,6	2,6	1,3	1,5	1,7	1,9	1,8	2,2
Superette	1,2	-	-	0,7	0,6	0,9	1,2	1,3	1,1	0,9
Epicerie	2,2	0,6	1,3	3,3	2,2	2,1	2,1	3,7	4,3	4,4
Boulangerie	5,7	4,3	4,5	3,3	6,0	5,6	6,4	6,6	7,6	7,3
Boucherie - Charcuterie	3,2	0,6	3,2	3,3	2,9	3,1	3,4	3,2	3,7	3,4
Pharmacie	2,8	0,6	1,3	2,6	1,9	2,6	3,2	2,7	3,2	3,2
Librairie Papeterie Journaux	2,2	0,6	0,6	0,7	0,6	1,8	2,8	2,3	2,4	2,3
Parfumerie - Cosmétique	2,2	0,6	-	0,7	0,6	1,8	2,3	1,7	1,5	1,6
Salon de Coiffure	13,8	8,1	13,4	17,8	16,2	14,1	15,9	14,0	14,6	14,5
Magasin d'Optique	2,9	0,6	0,6	2,0	2,5	2,6	3,6	2,5	2,5	2,5
Bijouterie - Horlogerie	1,5	0,6	0,6	0,7	0,9	1,3	2,1	1,4	1,2	1,4
Magasin de Prêt-à-Porter	16,5	2,5	1,9	4,0	6,0	13,3	21,5	12,7	10,5	11,4
Magasin de Chaussures	2,7	0,6	-	-	0,3	2,1	3,4	1,8	1,6	1,7
Magasin d'Articles de Sport	4,5	1,9	1,9	5,3	0,9	3,9	4,9	7,7	3,5	2,1
Magasin de Meubles	4,9	1,9	5,8	0,7	1,6	4,3	4,4	3,5	2,4	2,3
Droguerie - Quincaillerie	1,3	-	2,6	-	0,3	1,1	0,9	1,3	1,2	1,2
Fleuriste - Jardinierie	3,3	2,5	1,9	3,3	2,5	3,1	3,0	3,0	3,0	3,2
Pressing - Laverie	1,7	1,2	1,3	2,0	0,9	1,6	2,1	2,1	1,7	1,9
Auto-Ecole	1,9	1,9	3,2	3,3	1,9	2,1	2,0	2,1	2,7	2,7
Restaurant	44,5	23,5	21,8	31,0	23,8	39,6	52,5	46,7	38,6	37,2

Bilan / Analyse :

Cette analyse souligne que le territoire du SCoT dispose de densités qui :

- sont inférieures à celles de la Haute-Savoie, de la région Auvergne - Rhône-Alpes et de la France Métropolitaine pour l'offre de proximité, notamment dans le secteur alimentaire ;
- sont équivalentes voire supérieures pour l'offre de destination.

A un échelon inférieur :

La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy concentre les densités les plus élevées, qui peuvent être parfois supérieures au département et à la Région. L'offre est complète, couvrant l'ensemble des thématiques. Elle répond au rayonnement d'Annecy.

Les autres territoires (nord, nord-ouest, ouest et sud-est) connaissent de plus faibles densités mais avec quelques disparités et spécificités :

- Au sud-est, la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy propose une offre diversifiée couvrant l'ensemble des catégories, dont des commerces de destination : équipement de la personne, sport... ;
- Au nord-ouest, les Communautés de Communes Fier et Usses et du Pays de Cruseilles soulignent un profil associé avant tout à une offre de proximité ;
- A l'ouest, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie se caractérise par une offre diversifiée compte tenu de la présence de Rumilly (offres de centre-ville et de périphérie).

Les grandes thématiques :

Les centralités

Elles sont nombreuses et extrêmement diverses accueillant quelques commerces à plusieurs centaines. Elles visent dans la grande majorité à proposer une offre au plus près des populations, susceptible de répondre à leurs besoins via un nombre de commerces et de services plus ou moins étoffé, associant généralement une offre de proximité et parfois un marché et une offre de destination. C'est dans les centralités que se concentre l'offre cinématographique.

L'offre est bien identifiée, de bonne qualité, visible et facilement accessible grâce à la présence de stationnement le plus souvent gratuit. La vacance y est peu marquée. Les possibilités de développement contraintes.

Compte tenu de la répartition de la population, la densité commerciale est forte sur Annecy, bien marquée sur Rumilly et le maillage se fait plus lâche, plus on s'éloigne. Certaines communes n'en disposent pas.

L'offre de grands commerces

Le territoire se caractérise par la concentration de l'offre au sein de deux grands pôles (Grand Epagny et Val Semnoz) qui accueillent de nombreuses enseignes nationales parfois exclusives, et qui continuent de se développer et de se renforcer (projets autorisés en CDAC). L'offre loisirs a tendance à s'y concentrer. Les autres zones, plus petites, sont présentes dans l'unité urbaine d'Annecy et à proximité des bassins de vie. Elles proposent une offre en alimentation au sein d'une moyenne ou d'une grande surface alimentaire (plus de 400 m²), accompagnée par quelques enseignes sur des thématiques bien précises qui ne trouvent pas leur place dans les centralités. Elles constituent une offre adaptée aux besoins de la population, permettant de limiter les longs échanges routiers.

En complément, une offre additionnelle s'inscrit au sein de zones économiques mixtes en proposant des commerces de tout format et de toute nature.

Comme au sein des centralités, la vacance est peu présente.

L'offre du diffus

L'offre est peu présente sur le territoire. Les implantations se concentrent sur les secteurs stratégiques : le milieu urbain et les principaux axes de circulation dont les grandes départementales qui convergent vers Annecy. Les catégories de l'alimentation, de l'hôtellerie - restauration, de l'équipement de la maison et de l'automobile sont les plus représentées.

Les drives et la logistique

L'offre est encore peu présente sur le territoire. L'offre reste associée au drive alimentaire dans la continuité des grandes et des moyennes surfaces. Certaines tentatives n'ont pas rencontré le succès escompté. Toutefois cette thématique reste un élément à prendre en compte pour les besoins futurs en termes d'immobilier.

Des centralités diverses et complémentaires:

Leurs caractéristiques et leur localisation ont développé une hiérarchie :

- Annecy et les pôles majeurs proposent une offre complète et rayonnante ;
- Les pôles structurants et convergents permettent de concentrer une offre plurielle à moins de 20 minutes en voiture, rayonnant sur un bassin de vie ;
- L'offre visant à répondre aux besoins de proximité ;

Une offre plurielle et bien identifiée :

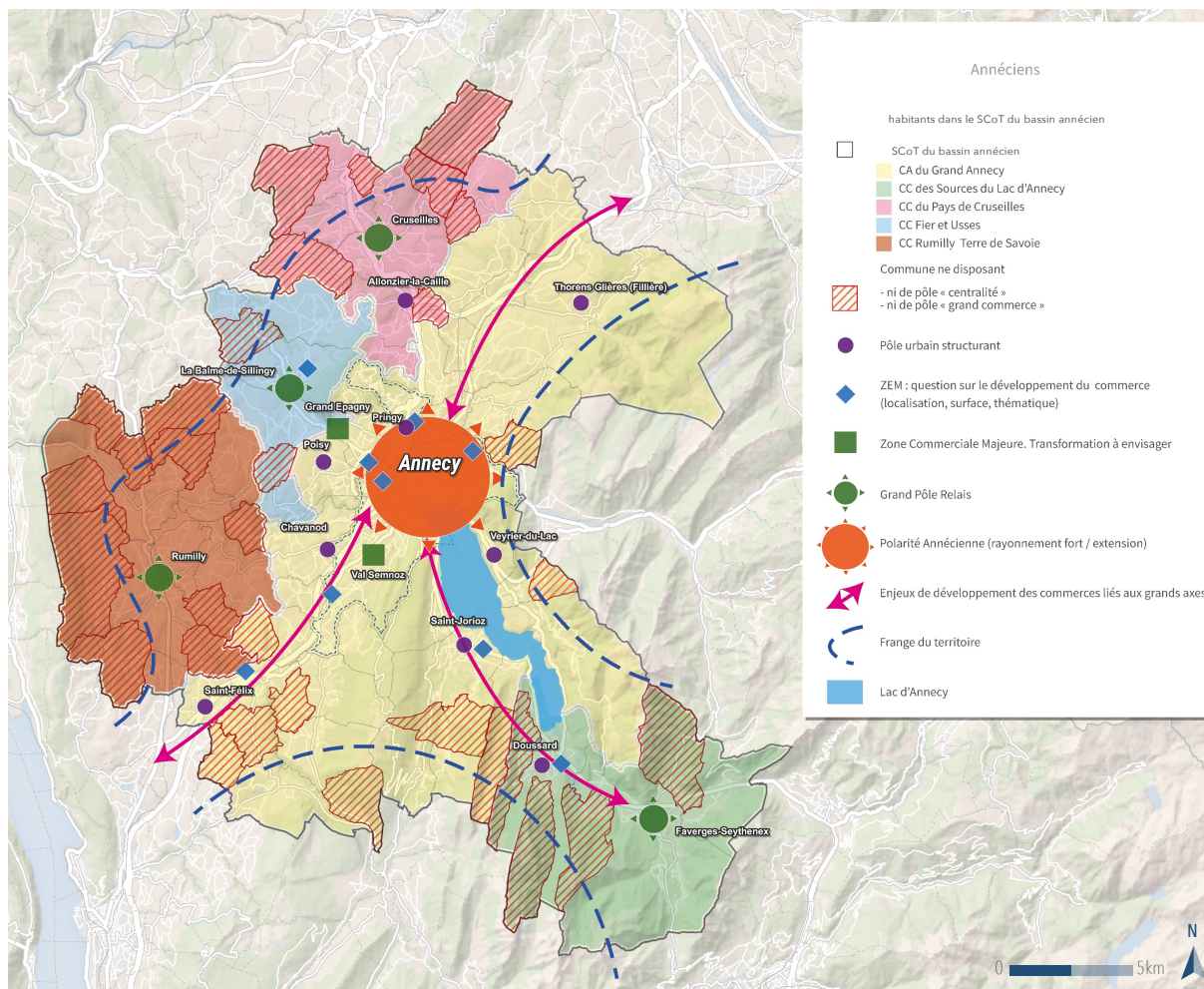
Leur présence se définit par :

- De grandes zones d'activités qui ne concentrent que des commerces, des services et des loisirs ;
- Des pôles qui associent une offre alimentaire structurante et quelques commerces associés ;
- Des zones mixtes où le commerce est présent de manière ponctuelle et sous différentes formes ;

Bilan

- L'offre présente sur le territoire du SCoT du bassin annécien est de bonne qualité et les commerces de proximité bien représentés. L'implantation se caractérise par des centralités qui maillent le territoire et un nombre limité de zones de « grand commerces », dont les deux principales concentrent l'essentiel de l'offre et notamment les plus grandes enseignes nationales, permettant au territoire de rayonner ainsi au-delà des limites du département.
- Le territoire du SCoT du bassin annécien se trouve à une étape importante en matière de stratégie commerciale. La décennie 2010-2020 a permis de compléter et renforcer l'offre en place. Le territoire s'est ainsi doté d'une offre commerciale étoffée, qui répond aujourd'hui à la plupart des besoins tant sur les formats alimentaires que non-alimentaires. L'offre doit néanmoins anticiper l'évolution des pratiques de vente et de consommation, en diversifiant ses formats.
- Cette croissance des m² a permis de moderniser l'offre, d'accueillir de nouveaux concepts et de participer à l'attractivité du territoire. Les densités sont bien présentes mais ne sont pas supérieures à celle du Département, de la Région et de la France Métropolitaine. La vacance est maîtrisée avec moins de 5%. En parallèle, la croissance démographique est forte, que ce soit sur la dernière décennie (+ 1,4 % par an) ou dans les prévisions (+ 1,1 % par an) induit de nouveaux besoins.
- Le territoire a conscience de la nécessité de pérenniser ses polarités commerciales et notamment ces centralités afin de préserver, voire d'étendre son potentiel touristique.
- Il a également besoin de s'adapter aux nouvelles formes de commerce : le e-commerce sort renforcé de la crise sanitaire et le commerce physique s'interroge sur sa pérennité et ses modèles de représentation.
- La dimension qualitative de l'offre apparaît de plus en plus centrale : il ne s'agit plus simplement de créer des espaces commerciaux mais de constituer des lieux de vie, agréables, disposant d'une réelle plus-value par rapport à l'expérience numérique. Aujourd'hui, l'offre du SCoT du bassin annécien bénéficie d'une couverture commerciale qualitative à travers ses pôles majeurs, mais aussi ses pôles de proximité qui maillent le territoire.

Enjeux et perspectives



Sur l'offre actuelle :

- Le rayonnement d'Annecy ;
- 2 grandes polarités majeures : Grand Epagny et Val Semnoz ;
- Des zones de « centralité » et celles de « grand commerce » : Comment organiser une meilleure complémentarité ?
- La présence du commerce dans les zones d'activités mixtes : son développement est-il souhaité ? Quel type d'offre peut être développé ?
- Les enjeux de développement associés aux grands axes de circulation (sorties autoroutières / RD...),
- La régulation de l'offre diffuse ;

Sur la demande :

- La réponse adaptée pour satisfaire la demande et éviter l'évasion commerciale ;
- Le rayonnement et les possibilités de développement des polarités structurantes ;
- La maîtrise des déplacements : l'accessibilité aux commerces et aux services ;
- Le maillage de l'offre de proximité : la question des micro-polarités et la réponse rapide à cette demande : les commerces essentiels à moins de 5 minutes voiture ;

Sur l'offre de demain :

- L'évolution des zones et les enjeux associés au foncier ;
- La prise en compte des nouveaux canaux de distribution dont le e-commerce et de la logistique urbaine ;
- Le développement de la seconde main et des services d'entretien et de réparation ;
- Le commerce alimentaire et ses formes de distribution (du circuit court (en lien avec la production locale et le Programme Alimentaire Mondial) à l'hypermarché (qui se transforme et qui devra proposer plus de vrac) ;
- La prise en compte de la croissance démographique et le nouvel équilibre à trouver pour le territoire ;

Sources : jours-de-marché.fr, La-Yaute.fr, Tourisme Annecy, Sites des communes